



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2012**

COMPTE RENDU n°4

L'AN DEUX MIL DOUZE, le 28 juin à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, Monsieur AÏT-OUARAZ sera notre secrétaire de séance.

Par ailleurs, Monsieur BOZZONNE m'a transmis une question orale : nous l'étudierons en fin de Conseil.

- *Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2012.*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 mars, souhaitez-vous intervenir ?
Oui, Madame FRANCHET puis Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans le compte-rendu du 29 mars, nous avons validé celui du 17 février. J'avais alors demandé une modification, mais celle-ci n'a pas été prise en compte dans le compte-rendu diffusé sur le site internet de la ville. J'aimerais voir le compte-rendu modifié en conséquence : il s'agit d'un mot à changer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Effectivement. Selon notre compte-rendu du 29 mars, vous nous avez demandé de changer vos propos en page 22. Comme le veut la règle, lorsqu'un élu réclame une modification de propos, la retranscription s'effectue dans le compte-rendu suivant. Dans le compte-rendu du 29 mars, en page 2, sous votre nom, nous pouvons lire : « *Je souhaite effectuer une rectification et réclamer une précision. En page 22, dans mes propos, il est écrit : « Nous verrons. Je l'espère pour vous. Pour notre part, nous n'avons pas d'inquiétude.» Je vous prie de rectifier : nous avons des*

inquiétudes. » Toujours dans ce compte-rendu, il est précisé que je suis d'accord pour cette modification.

Cette modification figure donc bel et bien dans le procès-verbal qui sera mis en ligne. Mais nous ne revenons pas sur les comptes-rendus précédents.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Excusez-moi, mais cette modification change totalement le sens de la phrase.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Toutes les collectivités sont soumises à la même règle.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans le compte-rendu, il est indiqué que nous n'avons pas d'inquiétudes : c'est le contraire, nous avons des inquiétudes. Le sens est totalement différent.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La modification apparaît dans le compte-rendu du 29 mars : les Châtenaisiens ne sont pas idiots et ils modifieront d'eux-mêmes. Cette règle s'applique dans toutes les villes, tous les départements, toutes les régions. Seule à l'Assemblée nationale, et éventuellement au Sénat, il est impossible de modifier ses propos. Le texte intégral est pris en compte avec différents sténotypistes enregistrant toutes les interventions, y compris les petites remarques lorsque vous n'avez pas demandé la parole.

Je passe la parole à Madame DELAUNE à présent.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il ne me paraît pas très acceptable que le premier magistrat se permette à l'égard des femmes des propos comportant parfois des sous-entendus un peu déplacés. Je me réfère ainsi aux pages 51 et 52. Ces propos n'ont pas vraiment leur place dans le débat démocratique.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Dans ce compte-rendu ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui. Le comportement également ne me paraît pas acceptable, mais il n'apparaît pas dans le compte-rendu...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

En page 52... Où sont les propos auxquels vous faites allusion ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je fais allusion au passage où vous me proposiez des cours particuliers. Votre comportement était un petit peu déplacé.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, une fois encore, vous pouvez modifier vos propos, mais non les miens. En page 52, vous vous adressez à moi : « *Prenez des cours de compréhension orale Monsieur le Maire, car je n'ai pas du tout dit cela.* » Et je vous réponds : « *Nous partagerons les cours dans ce cas. Car j'ai vu que vous aviez eu un sourire malicieux. Nous allons donc prendre rendez-vous.* » Ces propos vous gênent-ils ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il manque le contexte dans lequel ces propos ont été tenus.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour ma part, cela ne me gêne pas de prendre rendez-vous, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous continuez... Ce type de propos n'a pas sa place dans le débat démocratique.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je reçois tous les élus et même la population. Si vous souhaitez prendre des cours et examiner des dossiers ensemble, vous pouvez prendre rendez-vous : je vous accueillerais avec plaisir, Madame DELAUNE. Je devrais vous refuser cela ?

Je mets à présent ce compte-rendu aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- *Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 mai 2012.*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 mai, avez-vous des demandes d'interventions ? Aucune ? Je le mets donc aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1 – AFFAIRES GÉNÉRALES - PERSONNEL

- | | | |
|---------------|-----|--|
| M. PETAIN | 1.1 | Rapport annuel 2011 relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile. |
| M. MARTINERIE | 1.2 | Protection fonctionnelle accordée à Monsieur le Maire dans le cadre d'une procédure en diffamation. |
| M. PETAIN | 1.3 | Réintégration du véhicule immatriculé 95 ECT 92. |
| M. MARTINERIE | 1.4 | Modification de la délibération relative aux retenues sur régime indemnitaire des agents de la commune suite à l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction Publique Territoriale. |
| M. MARTINERIE | 1.5 | Modification du tableau des effectifs : créations de postes suite à la création du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique. |

2 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

- | | | |
|-------------|-----|--|
| M. KORDJANI | 2.1 | Bilan des actions menées dans le cadre de l'insertion et du développement social urbain et du programme de cohésion sociale en 2011. - Comptes de l'association Insertion et Développement Social Urbain, pour l'année 2011. |
|-------------|-----|--|

3 – JEUNESSE

- | | | |
|---------------|-----|--|
| M. AÏT-OUARAZ | 3.1 | Modification du dispositif municipal relatif à la carte Pass'Jeunes. |
|---------------|-----|--|

4 – VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

- | | | |
|---------------|-----|---|
| Mme CHINAN | 4.1 | Présentation du bilan financier de l'association « Châtenay-Malabry en Fêtes » dans le cadre de l'organisation du village de Noël 2011. |
| M. MARTINERIE | 4.2 | Rapport annuel d'activités et comptes 2011 de l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry », dite Comité de Jumelage. |

5 – AGENDA 21

- | | | |
|---------------|-----|--|
| M. MARTINERIE | 5.1 | Approbation de la convention financière entre la ville et le syndicat mixte « Autolib ». |
|---------------|-----|--|

6 - URBANISME – TRAVAUX

- Mme COSTAZ 6.1 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 62 rue Jean Longuet en vue de la création d'un Bureau d'Information Jeunesse.
- Mme COSTAZ 6.2 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire, de réaliser la construction d'un préau à l'école maternelle Pierre Brossolette et de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour ces travaux.
- Mme COSTAZ 6.3 Demande de subventions pour les travaux dans les équipements communaux pour les dépenses inscrites au Budget Primitif – Exercice 2012.
- M. GHIGLIONE 6.4 ZAC des Friches et Houssières : Approbation de la cession par la SEM 92 à la commune de 20 parcelles et d'un lot de volume, pour un euro symbolique.
- M. GHIGLIONE 6.5 Projet de tramway Antony – Clamart : Approbation des modalités de la concertation.
- M. GHIGLIONE 6.6 Régularisation de l'emprise foncière à l'angle de la rue Jules Verne et de la rue de Verdun.
- M. GHIGLIONE 6.7 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention cadre avec l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine sur le terrain occupé par l'École Centrale Paris et la résidence des élèves.
- M. GHIGLIONE 6.8 Délégation du Droit de Préemption Urbain renforcé à l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine.
- M. GHIGLIONE 6.9 Projet de résidence sociale :
- 6.9.1 - Déclassement partiel de la parcelle T 176 du domaine public communal.
 - 6.9.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec l'OPDHHS la vente du terrain d'assiette de la résidence sociale et d'un espace polyvalent.
 - 6.9.3 - Acquisition d'un espace associatif en l'état futur achèvement.
- M. GHIGLIONE 6.10 Demande de subvention : Aménagement du lavoir et de ses abords, rue du Lavoir. Schéma départemental des parcours buissonniers.

* * *

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport annuel 2011 relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Par Contrat de délégation de service public notifié le 26 décembre 2008, la Ville de Châtenay-Malabry a confié à la SARL DODECA, domiciliée voie de Massy à Wissous (91) l'exploitation d'une fourrière automobile. Ce contrat a été conclu pour une durée de trois ans et s'est achevé fin 2011.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire annuellement un rapport relatif à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse sur la qualité du service.

La Société DODECA nous a adressé, le 6 avril 2012, son rapport annuel 2011, lequel a été mis à disposition du public.

Le nombre d'enlèvements total comptabilisé sur le territoire de la Ville en 2011 est de 342 contre 304 en 2008, 263 en 2009, 455 en 2010. On constate une diminution de 25% des enlèvements liés au stationnement, marquée surtout par une baisse du stationnement abusif (-40%). Les enlèvements pour stationnement gênant connaissent une légère baisse (-7%). Les chiffres liés aux accidents, vols et incendies sont également en baisse.

La rémunération du délégataire provient des facturations, correspondant aux opérations d'enlèvement et de garde en fourrière, réclamées aux propriétaires des véhicules. Ces frais sont appliqués conformément aux tarifs fixés par arrêté ministériel du 19 août 1996.

Le Chiffre d'Affaires réalisé par la Société, durant l'exercice 2011, est de 53 402 € HT dont 8 491 Euros correspondant au versement que la Ville de Châtenay-Malabry a effectué auprès de la société DODECA au titre des véhicules abandonnés ayant fait l'objet de destruction.

On note que les chiffres ont diminué cette année. Il y a eu moins d'interventions sollicitées par la police. Le mécanisme de la prime à la casse peut éventuellement expliquer cette baisse : les véhicules ayant une valeur sont moins laissés sur la voie publique.

Enfin, compte tenu des charges d'exploitation supportées par la société DODECA, le compte administratif relatif à l'activité de fourrière pour 2011 dégage un résultat positif de 3 370 € HT.

Je vous rappelle que le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention de délégation de service public pour les années 2012, 2013 et 2014 lors de sa séance du 22 décembre 2011.

Considérant l'ensemble de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du compte rendu d'activité de la Société DODECA.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur BOZZONNE puis Madame DELAUNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Au moment où le Conseil municipal de notre commune s'apprête à faire la part belle aux voitures de Monsieur BOLLORE, en accueillant les premières voitures électriques dans le cadre d'Autolib', je constate qu'il est toujours aussi peu aisé de circuler sur les axes du centre-ville. Nous disposons de 88 places sur le parking de l'Esplanade, 115 sur le parking de l'avenue du Bois et 93 dans le parking du centre-ville. Les mauvaises pratiques de stationnement dont ce rapport annuel se fait l'écho sont aussi liées à l'aménagement de cette partie historique de notre ville pensée à une époque où la circulation n'était pas aussi intense qu'aujourd'hui. Le stationnement souterrain n'a malheureusement pas tout résolu.

En marge de cette constatation, je voulais revenir sur une proposition permettant aux cyclistes châtelnaisiens de bénéficier d'un double sens cyclable. Cette mesure se révèle économique et sécuritaire. Elle a d'ailleurs été adoptée par de nombreuses villes dans lesquelles les rues répondant aux normes de largeur en sens unique, sont automatiquement ouverte à la circulation à double sens pour les vélos. Le double sens cyclable est très apprécié par les cyclistes et peut s'appliquer à toute une rue en sens unique, sur simple arrêté municipal.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur BOZZONNE, votre intervention n'a rien à voir avec le rapport annuel d'exploitation de la fourrière automobile.

Concernant votre proposition de circulation des cyclistes à double sens, j'y suis opposé comme je vous l'ai déjà indiqué. Même si d'autres communes ont adopté une telle mesure, nous ne sommes pas obligés de la mettre en place à notre tour. La raison est simple : parce que des communes avaient mis en œuvre une telle mesure, nous avons reçu un courrier d'une association nationale de personnes handicapées, en particulier pour la vue et l'audition. Cette association est opposée à la circulation cycliste à double sens car ces personnes arrivent à percevoir d'où viennent les voitures grâce au son, mais non les vélos. Des accidents se produisent ainsi.

Une fois encore, même si certaines villes ont mis en place une telle mesure, nous ne sommes pas forcément obligés de les suivre. Pour ma part, je fais confiance aux associations dont la vocation consiste à s'occuper de personnes handicapées. Or ces associations estiment cette mesure dangereuse. D'ailleurs, la circulation cycliste en sens inverse n'est pas seulement dangereuse pour ces personnes. Selon moi, il est préférable de disposer de plus en plus de pistes cyclables. Nous travaillons là-dessus. Nous pouvons ainsi améliorer la circulation cycliste sans pour autant mettre en danger la sécurité éventuelle des piétons.

Je passe la parole à Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Comme cela a été précisé en commission, nous nous étonnons de la baisse de 40% de l'enlèvement des véhicules en stationnement abusif. Je me fais le relais de la personne représentant les usagers lors de la commission finances et services publics locaux. Sur certains axes de la ville, nous pouvons déplorer des stationnements abusifs, notamment en double file, par exemple sur le chemin

de la Justice. Nous observons aussi des automobilistes stationnant leur véhicule à des endroits non autorisés. Nous pouvons donc nous interroger sur cette baisse de 40%.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais essayer de vous répondre...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

J'avais encore une remarque...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais d'abord répondre à votre première question si vous le voulez bien.

Nous pouvons nous féliciter de cette baisse car elle concerne essentiellement des véhicules ne bougeant pas durant sept jours. En effet, conformément aux textes, il est nécessaire de vérifier, avec des marques à la craie, que le véhicule n'a vraiment pas bougé pendant sept jours d'affilée avant de pouvoir le retirer. Il s'agit ainsi de n'enlever que les véhicules demeurant toujours au même endroit, de même que les épaves. Nous pouvons donc nous féliciter d'avoir moins d'épaves et moins de véhicules volés puis déposés dans notre commune, moins de véhicules demeurant au même endroit durant sept jours. La situation s'améliore. Nous l'observerons par ailleurs plus tard avec le dossier relatif à la politique de la ville.

Au sujet des stationnements en double file et autres, il est impossible de retirer immédiatement le véhicule. Une contravention doit d'abord être remise. De plus, ces stationnements en double file s'observent généralement aux heures correspondant aux entrées et sorties d'écoles. Ces automobilistes ne demeurent pas suffisamment longtemps mal stationnés pour permettre un retrait de leur véhicule. Là-aussi, il existe des textes : entre le moment où la contravention est mise et la demande de retrait de véhicule, un laps de temps minimum est exigé. Il n'est pas possible de mettre la contravention au moment où la voiture part en fourrière.

Effectivement, dans certains endroits spécifiques, nous sommes confrontés à un problème, comme dans le quartier des Friches et Houssières. Suite à une réunion de quartier durant laquelle des habitants nous ont interpellés sur certains problèmes, nous avons récemment tenu une réunion à ce sujet avec le Logement francilien, pour étudier comment il est possible d'améliorer leur gestion des parkings. Une personne expliquait que sur les 50 parkings de son immeuble, vingt seulement étaient loués. Du coup, les automobilistes se garent sur le trottoir ou sur la place de l'Enfance. Il convient d'envisager des solutions avec le Logement francilien afin que les parkings soient utilisés tout en sachant que d'autres résidences manquent en revanche de stationnements. Toutefois, nous pouvons déjà nous assurer que les parkings existants soient bien utilisés. Dans une résidence où seuls 20 parkings sont occupés sur les 50 à disposition, cela représente déjà, potentiellement, 30 voitures de moins dans les rues, voire sur les trottoirs. Nous étudions ce problème de près. Une première réunion a déjà été organisée et le Logement francilien, propriétaire de beaucoup d'immeubles dans le quartier des Friches et Houssières, doit aussi examiner une éventuelle mutualisation. Ainsi, même si des personnes ne veulent pas prendre un parking dans leur immeuble, il est peut-être possible d'en faire profiter les résidents de la cage d'escalier voisine où le parking est éventuellement saturé. Après tout, dans les immeubles privés, des personnes louent bien dans des immeubles voisins pour

disposer d'une place de parking.

Dans le même temps, j'ai également demandé à la police municipale de verbaliser ; pas forcément immédiatement, toutefois. La police réalisera aussi de la prévention en déposant sur les parebrises des petits bulletins rappelant l'interdiction de stationner à tel ou tel endroit. Il y a une seule chose que je ne tolère pas et sur laquelle je demande à la police municipale de se montrer immédiatement répressive : lorsqu'il s'agit de stationnement sur les places handicapés. Pour le reste, nous pouvons réaliser un peu de prévention.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Au sujet des parkings souterrains, nous observons également des problèmes du côté de la Butte rouge. Dans ce quartier, il existe cependant des boxes, mais il est souvent invoqué un prix trop élevé pour y accéder. Pouvons-nous imaginer éventuellement un recensement des boxes vides ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour commencer, il existe vraiment très peu de boxes. Le tarif mensuel des locations aériennes est de 10 euros. Nous ne pouvons pas parler d'un tarif excessif.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Et pour les boxes, il m'a été rapporté un prix de 40 euros.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je pense qu'il s'agit plutôt de 30 euros, ce qui, pour un tarif mensuel, ne semble pas énorme. Néanmoins, il serait judicieux que les parkings aériens soient utilisés : si certains sont complets, d'autres sont encore loin de l'être. Par ailleurs, il serait également souhaitable que les boxes servent réellement à y mettre des voitures. En effet, la plupart des boxes loués auprès de l'Office ne sont pas utilisés à cet effet ; ils servent parfois même pour des ateliers.

Nous avons déjà évoqué ce problème de stationnement dans la Butte rouge. A l'époque de sa construction, la voiture était peu répandue. Nous travaillons aujourd'hui avec l'Office pour trouver le maximum d'endroits où il serait possible de créer des parkings de surface. En effet, réaliser du parking souterrain, au regard de la date de construction des immeubles, comporte des risques importants. Il existe cependant des endroits où il est possible de créer des parkings facilement, puisque le terrain est à peu près plat. En revanche, dans d'autres endroits, le terrain est très vallonné.

Comment agir ? Il est certain qu'il est anormal de voir des voitures stationnées sur les trottoirs et gênant la circulation des piétons. Mais dans le même temps, le quartier manque de stationnements. Par exemple, du côté de la rue Paul de Rutté, il y a très peu de stationnements par rapport au nombre d'immeubles. Du coup, nous retrouvons les voitures sur les trottoirs. Je veux bien faire retirer ces voitures par la fourrière tous les jours, mais où vont-elles aller ? Le premier parking se situe en effet très loin.

Des résidents de la Cité-Jardin habitent aussi très près de l'avenue. Or, il existe le parking de l'Esplanade avec des tarifs très bas. Ce parking compte 80 places, et seulement 12 locations au mois

ou à l'année. En somme, il dispose de 60 à 70 places libres. Certes, ce parking est éloigné pour les résidents de Paul de Rutté, par exemple, mais reste tout à fait accessible pour les habitants des rues Albert Thomas, Pottier, etc. Plutôt que de stationner sur les trottoirs, ces habitants pourraient louer une place au parking de l'Esplanade ; d'autant qu'il est doté de caméras. Les résidents veulent stationner leurs véhicules devant chez eux, soit disant parce qu'ils les surveillent. Mais lorsqu'ils dorment, ils ne la surveillent pas vraiment. A l'inverse, dans le parking souterrain, les caméras assurent une surveillance constante : les voitures sont encore plus sécurisées. Le parking de l'Esplanade compte donc presque 70 places utilisables immédiatement à des tarifs très bas.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GENERALES

Protection fonctionnelle accordée à Monsieur le Maire dans le cadre d'une procédure en diffamation

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de la ville, a été victime de propos diffamatoires dans un tract diffusé dans la ville, au cours du mois de mai 2012. Il a déposé une plainte contre X du chef de diffamation envers un élu, avec constitution de partie civile, devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

En vertu de l'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire bénéficie, à l'occasion de ses fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, la commune est tenue de protéger le Maire contre les violences, menaces ou outrages dont il pourrait être victime du fait de ses fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Monsieur le Maire est visé dans ce tract du fait de l'exercice de ses fonctions et il appartient donc à la commune, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de lui accorder sa protection, notamment pour la prise en charge financière de la procédure en diffamation.

En conséquence, je vous demande de :

- accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire pour les propos diffamatoires dont il a été victime,
- prendre en charge l'ensemble des frais occasionnés par la procédure de plainte avec constitution de partie civile du chef de diffamation envers un élu (honoraires d'avocats, sommes à consigner au TGI, frais d'huissiers et toute autre somme exigée par la procédure ou le recouvrement des sommes allouées au titre du préjudice subi).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

J'ai eu connaissance de ce tract dernièrement et certains éléments me préoccupent dans son contenu si bien que je vais vous faire part de mes remarques.

Pour commencer, ce tract s'avère totalement incompréhensible. Rien n'est structuré, nous ressentons une initiative isolée ne dépendant d'aucun parti. Ce tract semble très étrange.

Par ailleurs, dans ce tract, nous trouvons un autre élu concerné. Toute notre équipe doit se montrer solidaire vis-à-vis de ce genre de tract. Je suis tout à fait associée à votre démarche. Toutefois, il existe peut-être d'autres solutions à envisager en premier lieu plutôt qu'une procédure devant le tribunal.

Je comprends votre réaction, mais les tribunaux sont aussi surchargés d'affaires très importantes. La vôtre ne l'est pas moins, mais une discussion en face-à-face pourrait être organisée. Toute notre équipe est atteinte. Peut-être devrions-nous intervenir également puisque ce tract est totalement incorrect.

Passer par le tribunal me pose cependant question.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous sommes dans un pays de droit. J'ignore qui est l'auteur de ce tract, puisque la plainte a été déposée contre X. L'enquête devra déterminer de qui il émane. Vous évoquez une personne isolée : pour ma part, je l'ignore. Mais s'il s'agit réellement d'une personne isolée, alors elle marche beaucoup et rapidement puisque ce tract a été distribué dans toute la ville en très peu de temps, et en période électorale. Ce tract a été déposé dans les boîtes aux lettres et les habitants ne retiennent que le titre, même si vous avez pris le soin de le lire et si vous parlez d'un texte incompréhensible.

De quoi s'agit-il en réalité ? Il s'agit apparemment d'une personne déposant au tribunal administratif un recours contre l'Office départemental d'HLM destinataire de ce même tract. A priori, il s'agit d'une personne ou d'une association en guerre avec l'Office départemental depuis des années, réclamant des documents et ayant déjà mené des recours contre l'Office. Il s'agit donc d'un énième recours déposé, a priori, par cette association contre l'Office au sujet de charges de chauffage. Ce tract est totalement incompréhensible, mais il a été distribué partout. Une telle façon d'agir est scandaleuse. Aujourd'hui, il s'agit de moi mais demain, il peut s'agir de n'importe qui dans cette assemblée. Nous ne pouvons pas le tolérer. En tout cas, je ne permettrais à quiconque de porter atteinte à mon honneur et à ma probité.

Quel que soit le maire, si nous ne réagissons pas devant les tribunaux, c'est la porte ouverte à toutes les dérives. Ce Monsieur ou ces personnes – j'ignore de qui il s'agit – doivent avoir probablement quelques problèmes relevant de la médecine. Beaucoup de gens ont réagi et ont trouvé ce tract scandaleux : tout Châtenay connaît mes origines corses, je ne m'en cache pas, et sait que j'y vais régulièrement. Pour ma part, je veux saisir la justice. Et comme ce tract attaque le maire et non l'individu, cela justifie de saisir la justice. D'autres maires ont déjà procédé de la sorte y compris dans des villes proches de nous, voilà peu de temps.

Monsieur SICART ne s'est pas porté avec moi partie civile bien qu'il soit nominativement cité dans ce document. La raison est simple : avant de lancer la procédure, nous avons examiné le

document et Monsieur SICART ne fait pas l'objet directement de diffamation. Il est mis en cause, mais la diffamation n'est pas à son encontre. Si Monsieur SICART lançait la même démarche et si nous votions de la même façon pour lui, nous serions sûrs de perdre. Il ne sert à rien de saisir la justice en étant sûr de perdre. Déjà dans mon cas nous ne sommes pas assurés d'obtenir gain de cause : cela me semble aberrant et il serait peut-être nécessaire de revoir les textes sur la diffamation. Bientôt, il sera possible de vous traîner dans la boue tous les jours et vous ne pourrez rien dire. En effet, quatre ou cinq critères doivent être réunis en même temps et, forcément, un critère manque toujours.

Sur le fond, je souhaite également que cette procédure serve d'exemple. Autour de cette table, nous sommes les uns et les autres tous des élus. Nous l'avons choisi, même si cela empiète pour certains sur leur vie professionnelle ou si cela réclame pour d'autres, comme moi, un engagement à temps plein. Mais nous nous investissons aussi en tant qu'élus par vocation et non pour gagner quelque argent. En effet, il est difficile de s'enrichir en politique, en tous les cas avec des mandats locaux.

A ce sujet, je ne fais aucune différence : élus de droite ou de gauche, nous méritons tous le respect. Et il y en a assez de laisser supposer que nous sommes tous des pourris. J'ai donc décidé d'attaquer ce tract en justice. Il vous appartient à présent de savoir si vous voulez voter ou non cette délibération. Si ce Monsieur ou cette association connaît d'autres problèmes, les juges ne le condamneront peut-être pas et lui imposeront alors un suivi psychiatrique. Au moins, cette procédure lui rendra service.

Je me retire pour le vote.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous remercie de votre vote. Je puis vous assurer que si un élu de cette assemblée, quel qu'il soit, était concerné, bien entendu, je ferais voter, conformément au CGCT, la même délibération.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de la réintégration du véhicule immatriculé 95 ECT 92.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Le véhicule « Laguna » de marque Renault immatriculé **95 ECT 92**, mis en circulation le 10 juillet 2003, totalise 136 300 kms.

Une importante panne de gestion électronique remettant en cause la fiabilité des organes de sécurité nous a contraints à demander la mise en réforme de ce véhicule, approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 février 2012.

Depuis cette date, le concessionnaire a poursuivi ses investigations qui ont mis en évidence la possibilité de réparer ce véhicule sans nuire à son fonctionnement normal et permettant de rétablir la fiabilité des organes de sécurité.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la réintégration du véhicule immatriculé 95 ECT 92 dans l'inventaire du parc automobile de la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence de demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Modification de la délibération relative aux retenues sur régime indemnitaire des agents de la commune suite à l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction Publique Territoriale.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par une délibération en date du 17 novembre 2005, le Conseil Municipal a instauré une retenue sur le régime indemnitaire des agents communaux suite à absentéisme.

Le dispositif retenu a instauré une retenue sur le régime indemnitaire lorsqu'un agent totalise au moins 18 jours d'arrêt de maladie ordinaire sur une période de 24 mois glissants. Il s'agissait de moduler le régime indemnitaire à la baisse pour les agents au fort absentéisme

Cette délibération avait fait l'objet d'un vote favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité, à la suite d'un avis lui-même unanime du comité technique paritaire.

La loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré une journée de carence dans la Fonction Publique Territoriale pour les arrêts de maladie ordinaire. Cette loi ne concerne pas les congés suivants :

- Congés pour accident de travail
- Congés pour maladie professionnelle
- Congés de longue maladie
- Congés de longue durée
- Congés de grave maladie
- Congés de maternité
- Congés de paternité
- Congés d'adoption.

La journée de carence s'applique au premier jour d'arrêt pour une maladie ordinaire. Il correspond à 1/30^{ème} du traitement de base, de l'indemnité de résidence, de la NBI et du régime indemnitaire.

Aussi, afin de ne pas appliquer deux dispositifs aux objectifs similaires, il convient de modifier la délibération du 17 novembre 2005 en supprimant les retenues sur régime indemnitaire pour l'absentéisme lié à la maladie ordinaire.

Les autres dispositions de la délibération du 17 novembre 2005 sont maintenues.

Le Comité Technique Paritaire, consulté sur ce projet lors de sa séance du 24 mai 2012, a approuvé à l'unanimité ces nouvelles dispositions.

Dès lors, le Conseil Municipal est invité à adopter la délibération relative aux retenues sur régime indemnitaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Le rapport indique que la retenue sur le régime indemnitaire des agents communaux, suite à absentéisme, mise en place en 2005, poursuit le même objectif que la journée de carence instaurée par la loi. Je ne suis pas véritablement d'accord avec cette position. En effet, le régime précédent consistait à sanctionner les arrêts maladie abusifs des agents territoriaux tandis que la journée de carence dans la fonction publique consiste à pénaliser la personne malade deux jours en deux ans par exemple. L'objectif n'est pas tout à fait identique.

Puisqu'il s'agit d'un processus législatif, il est évident que nous ne nous y opposerons pas. Nous estimons néanmoins ce dispositif légal abusif.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Sur la forme, je partage tout à fait votre avis : la formulation du rapport en ce sens n'est pas excellente. En réalité, nous avons nous-mêmes fixé un régime indemnitaire tenant compte des maladies ordinaires comme dans la loi, mais également des autres maladies, en accord avec les syndicats et le CTP. Comme vous l'avez indiqué, ce dispositif n'a rien à voir avec les jours de carence. Sur la forme, vous avez donc raison et nous aurions dû rédiger autrement le rapport. Cette loi est très dure pour le personnel alors que le système mis en place par la commune, jusqu'alors, était des plus compréhensifs vis-à-vis de lui. Je vous en donne acte.

Comme vous l'avez indiqué vous-mêmes, la loi s'applique. Et nous sommes bien obligés de nous y plier. Néanmoins, une loi peut à tout moment changer à la demande ou non des syndicats. A ce moment-là, nous annulerions cette délibération pour revenir au dispositif existant auparavant. Nous verrons donc si cette loi est annulée. Dans le cas contraire, nous sommes bien obligés, comme toute collectivité, de l'appliquer.

Je mets ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »***

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne comprends pas bien votre vote même si vous avez fourni une explication. Vous pouvez être contre la loi et son principe, mais vous ne pouvez pas être opposés à la délibération. Ou même vous abstenir. Que se passerait-il si nous nous abstenions tous sur cette délibération ? Nous avons tenu des réunions avec les syndicats, nous en avons discuté, et je ne suis pas favorable non plus à ce texte. Mais si pour montrer son mécontentement, tout le Conseil municipal s'abstient, comment appliquerons-nous la loi dans ces conditions ? Les deux dispositifs se cumuleraient.

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous voulez montrer que nous sommes en faveur de la loi et vous non ? Mais nous pouvons aussi agir de la sorte, et nous abstenir tous. Nous devons alors attendre que le contrôle de légalité nous l'impose.

Nous passons au rapport suivant avec Monsieur MARTINERIE.

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : créations de postes suite à la création du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique et création d'un poste d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe à la suite d'une réussite aux concours.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Il convient de créer au tableau des effectifs les grades correspondants au nouveau cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'Enseignement Artistique créé par le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 qui vient remplacer l'ancien grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Deux agents communaux sont concernés par cette mesure.

Il sera procédé à la suppression des anciens grades lors d'un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

Par ailleurs, il convient de créer un poste d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe suite à la réussite au concours d'un agent communal.

Le Conseil Municipal est dès lors invité à valider les créations de postes au tableau des effectifs telles qu'exposées ci-après.

Extrait du tableau des effectifs de la ville de Châtenay-Malabry

FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 28	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 28 JUNI 2012
----------------	--	--

	JUIN 2012	
<u>CULTURELLE</u>		
<i>Assistant d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe</i>	0	2
<i>Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe</i>	0	1

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Bilan des actions menées dans le cadre de l'insertion et du développement social urbain et du programme de cohésion sociale en 2011. - Comptes de l'association Insertion et Développement Social Urbain, pour l'année 2011.

Rapport présenté par Mustapha KORDJANI, Conseiller Municipal Délégué

Au cours de l'année 2011 la Ville a perçu 1 332 745 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et 1 078 395 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France.

Aux termes de l'article 8 de la loi n°91.249 du 13 mai 1991, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain et de cohésion sociale, entreprises dans le cadre de la convention d'objectifs de l'opérateur désigné dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'association IDSU.

BILAN 2011

La Ville de Châtenay-Malabry mène, depuis l'année 2000, une politique de Développement Social Urbain ayant pour but de réunifier la commune et tous ses habitants.

Le développement équilibré de l'espace urbain, stratégique pour la Municipalité, a permis l'intégration harmonieuse de ses composantes, reposant sur la mise en œuvre de plusieurs projets transversaux.

Un grand nombre d'actions dans les domaines social, scolaire, de l'habitat, de la jeunesse, de la sécurité, ont apporté des réponses concrètes et efficaces aux problèmes repérés pour améliorer la vie

quotidienne des Châtenaisiens.

C'est ainsi, par exemple, que les transports en commun ont été développés avec l'arrivée du Paladin, desservant les quartiers les plus excentrés de l'axe de la Division Leclerc.

De nombreux équipements publics, reconstruits ou rénovés, permettent aujourd'hui au plus grand nombre de profiter d'activités et de services variés : construction du pôle culturel, agrandissement du cinéma le Rex, rénovation d'équipements sportifs, la Passerelle, structures jeunes de proximité (LEO), ouverture d'un lieu spécifique à la Réussite Educative, Maison de Justice et du Droit, Cyber Espace, etc.

L'entretien du bâti est régulier et de nouveaux équipements sont actuellement programmés ou en cours de réalisation.

Grâce à toutes ces infrastructures, le maillage des différents quartiers s'est développé, permettant un travail de proximité et l'identification des problématiques sociales et culturelles.

La Ville de Châtenay-Malabry, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014, a chargé l'IDSU de réaliser par convention d'objectifs la mise en œuvre des projets déclinés dans le cadre des procédures relevant de la Politique de la Ville : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Contrat Educatif Local, Réseau de Réussite Scolaire, Maison de Justice et du Droit, Programme de Réussite Educative, Prévention Spécialisée, dans les quartiers de la ville en difficulté, nécessitant une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles.

Trois objectifs généraux sont poursuivis, conformément au cadrage des services de l'État :

1. Réduction des inégalités sociales entre les individus et des écarts de développement entre les territoires
2. Intégration des quartiers concernés et de leurs populations dans la ville et dans la communauté nationale
3. Réalisation concomitante, coordonnée et complémentaire, d'actions de rénovation urbaine, de développement économique et social et de prévention de la délinquance.

Pour cela, un grand nombre d'actions sont développées de façon transversale. Pour exemples :

- Actions Collectives :
 - o Réussite Educative / Atelier Santé Ville
 - o Atelier Santé Ville / Médiation
 - o Réussite Educative / Soutien à la Fonction Parentale
 - o Réussite Educative / Prévention
- Actions spécifiques :
 - o Suivis individualisés des enfants, des familles.

Le comité de pilotage technique s'est réuni 18 fois en 2011. Par ailleurs, la Commission de Liaison Inter Partenariale (CLIP) se réunit annuellement afin de présenter à l'ensemble des signataires, des partenaires, des associations, les réalisations et bilans de l'ensemble des actions du CUCS.

Les différentes analyses produites par l'ODZUS (Observatoire des Zones Urbaines Sensibles),

soulignent les effets de ces différentes réalisations sur l'emploi, l'activité économique, l'égalité des chances, la sécurité et la tranquillité publiques, la réussite scolaire.

LA SÉCURITÉ :

Depuis 11 ans, les faits de délinquance ont connu une baisse de 28 % sur la commune de Châtenay-Malabry. En outre, le nombre de faits constatés est inférieur à la moyenne observée dans les ZUS du département.

Ainsi, le Contrat Local de Sécurité est le contrat partenarial efficace qui participe à une stratégie permettant d'agir sur la baisse de la délinquance à Châtenay-Malabry.

Les points forts de la démarche initiée sont le lien social et la médiation, ainsi que les initiatives participatives (Conseils de Maison, le travail avec toutes les populations). Ceci est complété par la Maison de la Justice et du Droit.

STRUCTURE DES FINANCEMENTS

L'originalité concernant Châtenay-Malabry consiste en l'acceptation par l'Etat du fait que l'ensemble des actions retenues concourent à la mise en œuvre du volet « humain » de la Politique de la Ville, qu'elles soient financées ou non dans le cadre du CUCS.

La transversalité des actions innovantes ou permanentes est inscrite dans une démarche co-construite et partenariale.

Le bilan IDSU ci-joint retrace 11 opérations principales au bénéfice des habitants de Châtenay-Malabry (parents, enfants, adolescents), réalisées au cours de l'année 2011:

1. Le pilotage de la Politique de la Ville
2. La composition de la MOUS
3. La Maison de Justice et du droit
4. Le pôle jeunesse et sports (LEO, Sports, dispositif été)
5. Le Cyber-espace
6. La prévention spécialisée
7. Le programme de Réussite Educative
8. La médiation sociale et culturelle
9. L'Atelier Santé Ville (EPS)
10. La Gestion Urbaine de Proximité
11. Le bilan chiffré, résultats des actions de l'IDSU financées en 2011

Vous trouverez, joints au bilan d'activité, la fiche financière IDSU 2011 ainsi que le tableau d'évaluation de la programmation relatant la mise en place des actions du CUCS, pour les années 2000 à 2011.

Cette mise en perspective souligne la pérennité des actions mises en œuvre et les résultats obtenus.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport suivant qui retrace les actions du CUCS signé entre la Ville et l'Etat le 22 janvier 2007 et du développement social urbain, coordonnées dans le cadre de la mission du Chef de Projet.

BILAN CHIFFRÉ DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN FINANCÉES EN 2011.

1°) Dispositif Opérationnel et Actions Transversales :

Subvention nette de fonctionnement de l'IDSU	700 300 €
Loyers et charges locatives des antennes éducatives	27 397 €

2°) Secteur Éducation :

Subvention Caisse des Écoles	210 000 €
Subventions associations	1 050 €
Intervenants dans les écoles	257 486 €
<i>Dont musique, arts visuels, bibliothèque</i>	<i>137 093 €</i>
<i>Dont sports</i>	<i>120 393 €</i>

Activités périscolaires :

Fonctionnement des Centres de Loisirs	
Mercredis hors vacances	688 144 €
Petites vacances	460 093 €
Vacances d'été	591 499 €
Fonctionnement des garderies matin et soir	222 011 €
Fonctionnement des études surveillées et dirigées	79 677 €
Surveillance des cantines scolaires	491 293 €
Fonctionnement de l'École Municipale des Sports	76 714 €

3°) Secteur Emploi – Formation :

Fonctionnement de la Maison des Entreprises et de l'Emploi	191 496 €
Subvention aux associations	4 200 €

4°) Secteur Social / Santé / Logement :

Subvention au CCAS	550 000 €
Subvention au Centre Social Lamartine	470 000 €
Subvention à diverses associations	8 050 €
Fonctionnement de l'Espace Prévention Santé	150 887 €
Fonctionnement du service Logement	117 502 €
Subventions aux associations de locataires	100 €

5°) Secteur Culturel :

Subvention aux associations	
CAC Le Rex	445 000 €
Subvention Théâtres	337 071 €
Autres associations locales	158 750 €

6°) Secteur Associatif :

Subventions aux associations locales	92 670 €
Subvention crèches associatives	150 660 €

7°) Secteur Jeunesse et Prévention :

Gestion des structures et animations (dont Ateliers-stages sportifs)	120 007 €
Séjours	416 215 €
Fonctionnement du BIJ	114 002 €
Fonctionnement du Conseil des Jeunes	29 883 €
Subventions aux associations	20 550 €
Fonctionnement des structures prévention	1 132 182 €
<i>Dont fonctionnement des LEO</i>	<i>648 260 €</i>
<i>Dont prévention par le sport</i>	<i>327 073 €</i>

8°) Secteur Police et Justice :

Fonctionnement de la Police Municipale	580 505 €
Fonctionnement de la Maison du Droit et de la Justice	64 930 €
Subventions aux associations	27 000 €

9°) Secteur Sportif :

Fonctionnement des structures sportives	1 283 087 €
Subventions aux associations	339 550 €

TOTAL 10 609 961 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame FRANCHET, Monsieur DIHMANI puis Monsieur BOZZONNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Une partie du travail de l'IDSU repose sur les activités remarquables du centre social Lamartine. Comme le précise ce rapport, de nouveaux équipements sont programmés ou en cours de réalisation. Pouvez-vous nous en dire davantage sur la construction du futur centre social Lamartine ? En particulier sur le décalage dans le temps ? De la sorte, nous pourrions connaître les perspectives pour disposer d'un nouveau centre social.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous remercie de signaler le travail remarquable effectué par le centre social Lamartine, mais aussi par les autres puisque, dans le cadre de la politique de la ville, l'ensemble des personnels y participe.

Lorsque nous avons élaboré notre budget, je vous ai indiqué au travers de la programmation

pluriannuelle des investissements allant de 2012 à la fin du mandat, combien nous avons la chance d'être une des villes –sinon la seule puisque je n'ai pas encore d'autres exemples - ayant obtenu des prêts pour les trois ans à venir. Toutefois, le montant de ces prêts accordés ne permet pas de tout réaliser. L'école Jules Verne pour un montant de 33 millions d'euros TTC va énormément impacter les budgets communaux et l'emprunt pour les trois ans à venir. Nous avons donc décidé de reporter la construction du centre social Lamartine. Néanmoins, comme vous l'avez-vous-même souligné, l'action du centre est remarquable et ce report ne l'empêche pas de continuer à fonctionner.

Ce nouveau centre nous permettrait, certes, de disposer de locaux mieux adaptés encore que ceux existant aujourd'hui mais aussi, de regrouper l'espace de prévention santé et de créer une épicerie sociale. Ces établissements existent, ils fonctionnent et donnent satisfaction. Malheureusement, il était impossible de mener de front la rénovation de l'école Jules Verne et la construction du centre social : nous avons donc effectué un choix et la construction du centre social a été reportée.

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Une fois de plus, nous sommes appelés à prendre acte du rapport d'activité dense de l'association IDSU. Comme vous le savez, il s'agit d'une association de droit privé portant la délégation de notre politique de la ville.

Comme à l'accoutumée, les activités se révèlent toutes plus intéressantes les unes que les autres. A notre sens, elles reflètent bien l'engagement et la qualité des acteurs opérationnels porteurs de notre politique prioritaire de la ville. A ce titre, nous saluons le développement dans le LEO du Loup Pendu avec ses nouvelles missions autour de la médiation culturelle auprès des enfants, des jeunes et des adultes. Ce projet de programmation, à travers sa plaquette, ses ressources humaines, apparaît diversifié. Nous avons peut-être là le début d'un projet d'animation globale éligible à un agrément Caf au titre peut-être d'action sociale, tout à fait pertinent me semble-t-il en cette partie du territoire de la commune et bénéfique à nos comptes publics.

De même, nous saluons l'action de la prévention spécialisée et son développement en termes de travail de rue, d'accueil, d'accompagnement des jeunes en rupture. La plupart des actions présentes sont tout à fait judicieuses et méritent d'être consolidées et développées. En particulier les actions d'accompagnement à la scolarité. Dans le bilan 2011 annoncé dans le rapport, elles nous paraissent encore faibles à l'échelle de notre commune avec environ 200 élèves concernés en 2011 et un peu moins en 2010, au regard de l'enjeu représenté par la réussite scolaire, pour nos jeunes concitoyens.

Cependant, la lecture du rapport d'activité 2011, mais aussi du rapport présenté ce soir, nous confirme combien il est difficile d'apprécier la différence entre les actions de droit commun concernant le fonctionnement normal des services municipaux et associatifs, et les actions relevant à proprement parler de la politique de la ville et du CUCS ; autrement dit, les actions prioritaires.

Puisque vous avez sauté ce paragraphe lors de la présentation, je le cite : « *L'originalité concernant Châtenay-Malabry consiste en l'acceptation par l'Etat du fait que l'ensemble des actions retenues concourent à la mise en œuvre du volet « humain » de la Politique de la Ville, qu'elles soient financées ou non dans le cadre du CUCS. La transversalité des actions innovantes ou permanentes est inscrite dans une démarche co-construite et partenariale.* » Nous en félicitons. L'association IDSU apparaît comme une superstructure prenant en compte tous les services de la ville et toutes les actions. Nous n'avons rien à dire sur cette nécessaire transversalité. Nous nous réjouissons de

son existence, mais, selon nous, la transversalité nécessaire n'est pas de la transcendance.

Nous demandons une identification claire des territoires prioritaires. Les besoins des populations sur ces territoires ont un besoin de santé, d'information, de médiation, d'action, d'activité et d'animation sociale, clairement établi. Si nous pouvons inscrire certaines actions dans les territoires ciblés par ailleurs cités dans le rapport, nous devons penser à l'ancrage territorial. Nous pouvons par exemple évoquer les LEO.

En revanche, un grand nombre d'actions ne nous renseignent pas sur leur visibilité dans le dispositif CUCS, politique de la ville. Ni en quoi elles s'inscrivent dans les axes prioritaires même si elles ont tout à fait leur place dans le dispositif et les budgets totalement de droit commun.

Le rapport présenté ce soir fait état d'augmentation des effectifs touchés sur quasiment toutes les actions présentées. Par conséquent, la question des moyens budgétaires doit être posée. En 2011, l'IDSU affiche un déficit de – 43 000 euros. Sa subvention de fonctionnement est en baisse de 1,2% et fait suite à une autre baisse en 2010 de – 18,87% et encore une baisse en 2009 de – 12,27%. Quand nous observons l'augmentation des effectifs touchés, la nécessité de la consolidation et de développement, il est légitime de s'inquiéter de cette baisse. Ainsi, nous observons une baisse récurrente des subventions de fonctionnement accordées à l'IDSU, le report de la construction du futur centre social Lamartine –confirmé à l'instant par Monsieur le Maire-, mais aussi l'état de la dette de la ville. Par conséquent, le Conseil municipal a peut-être raison de s'inquiéter sur la pérennité de notre action sociale, culturelle, d'animation...

Nous avons l'impression que toute notre commune constitue un territoire CUCS ou ZUS. Selon nous, les actions de la ville doivent être rendues lisibles et viables au regard de leur différenciation des actions dites de droit commun. Ainsi, Mesdames et messieurs, si nous surveillons le travail accompli, nous ne sommes pas convaincus de la pertinence du bilan 2011 de l'IDSU. Certaines subventions ont, en partie ou en totalité, été versées aux associations ou à des services municipaux pour des actions de droit commun.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais essayer de vous répondre sur quelques points.

Pour commencer, vous évoquez un mélange d'actions de droit commun et d'actions plus spécifiques. Cela correspond à la façon dont ce bilan est donné mais il s'agit aussi de la façon dont les textes et le travail effectué avec les services de l'Etat nous demandent de remplir les dossiers. Lorsque vous effectuez de l'aide aux devoirs dans la Cité Jardins ou dans le centre-ville de Châtenay, expliquez-moi ce qui relève du droit commun et ce qui n'en relève pas. Pourquoi devrions-nous avoir du droit commun et du droit spécifique ? Les enfants doivent être aidés partout. Comme son nom l'indique, il s'agit de la politique de la ville même si cette ville compte effectivement des périmètres ; notamment un périmètre ZUS, dans lequel des actions spécifiques supplémentaires doivent être mises en place, tout en étant l'objet de financements spécifiques correspondant aux priorités définies par l'Etat.

Concernant l'agrément Caf, nous en disposons : non pas l'IDSU, mais le centre social Lamartine. Nous ne pouvons cependant pas demander l'agrément pour chacun des Leo. Cela ne fonctionne pas de la sorte, Monsieur DIHMANI.

Au sujet de la réussite scolaire, l'Education nationale cite souvent, me semble-t-il, notre ville en exemple pour toutes nos réalisations en accompagnement. Que cela soit par l'IDSU ou par d'autres biais afin d'accorder davantage de chances au maximum d'enfants de notre ville. J'ai reçu moi-même voilà peu de temps des enfants d'école ayant suivi tout au long de l'année l'opération « Coup de pouce ». Il s'agit d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage de la lecture dès le départ. Ils bénéficient donc d'un suivi particulier tout au long de l'année grâce à ces ateliers. Ces enfants sont venus avec leurs parents car nous leur faisons passer en même temps un contrat où les parents doivent s'impliquer.

Concernant les subventions, leur diminution est une réalité; à l'exception de celle de la ville en augmentation. La raison est simple. Comme nous l'avons indiqué lors de notre travail sur le budget, nous disposons cette année de 1 million d'euros de moins soit en dotations, soit en subventions, y compris dans ce secteur. Au contraire, la ville a compensé et a même augmenté ses subventions quand l'Etat ou la Région les baissaient. Nous faisons le maximum pour continuer à travailler.

Comme vous l'avez signalé ainsi que Madame FRANCHET, ce travail conduit depuis des années se révèle bénéfique puisque nous observons, d'année en année, une amélioration, y compris pour l'emploi. En effet, le taux de chômage à Châtenay demeure inférieur à la moyenne nationale, à la moyenne régionale et à la moyenne départementale des Hauts-de-Seine. Le travail conduit en collaboration avec la Maison des entreprises et de l'emploi, avec la Mission locale, avec Pôle Emploi ainsi que le regroupement de services en un même lieu, nous permet d'obtenir d'excellents résultats au niveau du placement, en particulier des jeunes ; soit en formation, soit directement en contrat. Nous sommes une des MDE –du moins dans le département- affichant le meilleur taux de placement des jeunes suivis par nos soins. Là-aussi, nous pouvons nous en réjouir et nous en féliciter même si, malheureusement, nous ne parvenons pas encore à trouver de solutions pour tout le monde. Toutes les personnes ne partent cependant pas du même niveau. Pour certains, il est difficile de trouver un emploi en six mois ou même en un an, tellement le retard se révèle important : il est d'abord nécessaire de les inscrire dans une procédure de formation et d'apprentissage avant qu'ils puissent obtenir un emploi. Ces délais existent et ne contribuent pas à abaisser le nombre de chômeurs sur notre territoire puisqu'ils ne sont pas encore considérés comme actifs au travail. Sans se voiler la face, nous rencontrons un grand nombre de ces personnes pour lesquelles un travail préliminaire s'avère nécessaire.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Comme chaque année, je souhaite saluer le travail considérable réalisé par l'ensemble des équipes de l'IDSU. Monsieur KORDJANI a rappelé dans ce rapport que la délinquance avait baissé de 28% dans notre commune : j'ajouterai que notre commune se place en sixième position des villes les plus sûres de notre département.

En regardant d'un peu plus près les statistiques, nous nous rendons compte que Châtenay-Malabry se situe au niveau de Saint-Germain-en-Laye avec 23 faits pour 1 000 habitants. En matière de prévention, tout demeure toujours très fragile mais les résultats méritent de rappeler et de saluer le travail effectué.

Au fond, en quoi une ville est-elle idéale pour qu'une famille décide de s'y établir ? Les critères sont multiples : le coût de la vie, l'environnement naturel, la facilité de logement comptent sans

doute parmi le trio de tête des critères les plus attractifs. Ensuite, nous observons d'autres critères : environnement naturel, transports... L'indice de sécurité n'est pas loin non plus dans l'esprit de nos concitoyens et demeure corollaire de l'environnement social et culturel.

Nous suivrons donc avec attention le travail réalisé par la gestion urbaine de proximité mise en place à titre expérimental en 2010 et commençant aujourd'hui à prendre sa vitesse de croisière.

En ce qui concerne le pôle jeunesse et sport, les exercices passés avaient enregistré une baisse de fréquentation des LEO. Je souhaite savoir si cette baisse est toujours d'actualité et si vous êtes parvenus à trouver une meilleure harmonisation pour permettre la cohabitation de jeunes de tranches d'âges différentes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il n'est pas toujours facile de faire cohabiter les tranches d'âges différentes. D'abord, parce que les locaux ne permettent pas d'accueillir tous ces publics en même temps. De plus, il n'est pas facile, selon les endroits, de parvenir à cette cohabitation. Dans certains lieux, en particulier au LEO des Vaux-Germains, nous constatons une large cohabitation. En d'autres endroits, nous n'observons pas encore cette cohabitation ; toutes les tranches d'âges y sont néanmoins prises en charge mais à des horaires différents.

Je reviens également sur le début de votre propos. Effectivement, il s'agit de chiffres officiels et donc incontestables. Pour ma part, j'insisterai davantage sur le chiffre des crimes et délits constatés dans les villes plutôt que sur la baisse de la délinquance. En effet, cette baisse de 28% est certes très louable, mais une ville connaissant très peu de problèmes ne peut pas baisser d'autant. Selon moi, le chiffre le plus éloquent, comparable à toutes les villes de France, demeure le taux de criminalité pour mille habitants. Comme vous l'avez indiqué, ce taux est très bas et équivaut à celui d'une ville telle que Saint-Germain-en-Laye. Notre taux nous place ainsi en sixième position dans le département. Néanmoins, nous ne devons pas crier victoire et nous devons toujours rester vigilants. Pour rappel, nous partions cependant de très loin. Par conséquent, le travail effectué finit par payer à la fois en matière de prévention et en matière de répression. Car la police et la justice réalisent également un excellent travail depuis des années sur notre ville.

De plus, quand je parle de prévention, il ne s'agit pas seulement de la ville. Nous sommes parvenus à tisser réellement des liens profonds avec les chefs d'établissements, les directeurs d'écoles, la RATP... Beaucoup d'institutions travaillent ainsi ensemble. Peu de communes sont parvenues à mettre en place un tel dispositif. D'ailleurs, même lorsque des changements interviennent, par exemple au niveau de l'Education nationale avec des nouveaux principaux, des nouveaux directeurs d'écoles, ce travail en commun est désormais tellement ancré qu'il se poursuit au-delà des changements. Ce travail me paraît très important et il explique probablement nos résultats.

Nous pouvons sans doute nous réjouir de ces chiffres. Mais peut-être ne communiquons nous pas suffisamment autour de ces bons résultats. Du coup, des personnes dans notre commune peuvent encore éprouver le sentiment que la situation ne va pas très bien. Les chiffres sont néanmoins incontestables. A l'approche du 14 juillet, je croise cependant les doigts : depuis des années, nous n'avons jamais connu de problèmes à cette date, tout comme au 31 décembre. Les voitures ont cependant continué à brûler à Strasbourg tous les ans, mais nous n'observons plus de tels faits dans la commune. Restons toutefois vigilants, évitons la publicité afin de ne pas donner des idées et continuons le travail. Je me joins à vous pour remercier à la fois toutes les associations et

également notre personnel pour le travail effectué. Il convient aussi de ne pas oublier les associations comme le Germae par exemple. Tout ce travail est mené en commun et il porte ses fruits. Ce rapport annuel représente donc une occasion pour remercier et féliciter les uns et les autres. Ce travail n'est pas facile, mais chaque acteur s'en acquitte pourtant avec passion. Qu'ils en soient remerciés au nom de vous tous.

Nous prenons acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Monsieur KORDJANI:

Je me joins aux salutations à l'égard du travail considérable réalisé sur le terrain par cette association. Au passage, je regrette l'absence des membres de l'opposition lors de la commission afin de discuter dans le détail de ce travail et de ces actions.

Un commentaire a cependant été adressé au sujet de l'affectation des actions, laissant entendre que certaines actions seraient dirigées vers un territoire ou un public déterminé. Je peux cependant vous relayer la demande des acteurs présents sur le terrain. Il serait souhaitable de voir ces actions dirigées vers des publics un peu plus larges. Si nous désirons réduire l'écart entre les populations et les territoires, nous pouvons y parvenir par la mixité et non en spécialisant des actions pour un public donné et un territoire donné. Nous devons essayer d'ouvrir ces actions afin d'éviter qu'elles soient stigmatisantes.

JEUNESSE

Modification du dispositif municipal relatif à la carte Pass' Jeunes.

Rapport présenté par Saïd AÏT-OUARAZ, Conseiller Municipal

Afin de poursuivre et amplifier sa politique jeunesse et culturelle, le programme de mandature contient nombre d'actions en direction des jeunes, visant à diversifier l'offre d'animations, de loisirs, de formation, d'ouverture à l'Europe et d'accès à la culture.

C'est dans ce cadre que s'est inscrite la création du PASS'JEUNES en juin 2010, carte contribuant encore davantage à intégrer les jeunes dans une politique du bien vivre à Châtenay-Malabry.

L'objectif de ce passeport est de favoriser l'accessibilité à la culture et d'attirer de nombreux jeunes Châtenaisiens au sein des équipements culturels, de leur permettre également un meilleur accès aux technologies du multimédia et aux services proposés sur la ville.

Après 2 ans d'existence, il semble utile d'améliorer les conditions d'obtention du PASS'JEUNES en le rendant accessible aux Châtenaisiens âgés de 11 ans (ou entrant en 6^{ème}) à 25 ans au lieu de l'âge minimum requis de 12 ans initialement défini.

De plus, il est proposé d'octroyer gracieusement à tout Châtenaisien âgé de 11 ans (ou entrant en 6^{ème}) à 25 ans, la carte dénommée PASS'JEUNES s'il est inscrit à l'une des activités proposées par le Service jeunesse et le Service des sports, à la Médiathèque, au Conservatoire de musique et de danse ainsi qu'aux associations suivantes : IDSU, Centre social LAMARTINE, Pôle culturel FIRMIN GEMIER - La Piscine, Cinéma Le REX, Comité de jumelage et Office de tourisme.

Il est rappelé qu'une des attractivités supplémentaires du PASS'JEUNES est l'adhésion d'un certain nombre de commerçants châtenaisiens au dispositif, permettant de proposer des réductions ou autres avantages aux titulaires de la carte.

La Ville propose aux commerçants participants une convention qui mentionnera les avantages consentis aux titulaires du PASS'JEUNE.

L'adhésion du commerçant reste matérialisée par une signalétique spécifique apposée sur la vitrine du magasin, fournie par la Ville.

La carte est saisonnière et suit l'année scolaire. Elle comporte le nom et les coordonnées de l'adhérent, ainsi qu'une photo d'identité.

Elle est obtenue auprès du service gestionnaire, le Bureau Information Jeunesse, pour un montant de 5 euros (hors cas de gratuités proposés) et, en cas de perte ou de destruction, la carte pourra être remplacée pour le prix de 3 euros.

Bien évidemment, les responsables légaux signent une autorisation d'adhésion pour les jeunes mineurs.

Au moment de la remise de la carte, le titulaire reçoit une brochure mentionnant les équipements et les tarifs pratiqués ainsi que la liste des commerçants participants avec les avantages consentis. Cette liste est, par ailleurs, mise à jour régulièrement sur le site internet de la Ville.

Enfin, un règlement intérieur est remis à chaque titulaire du PASS'JEUNES.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées au dispositif *Pass'Jeunes*
- approuver le règlement intérieur modifié du *Pass'Jeunes*
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Je me félicite du dispositif de la carte PASS'JEUNES accessible dès l'entrée en sixième. Cette dernière mesure rend plus cohérente son utilisation par toutes les classes du collège, du lycée, et même au-delà. Toutefois, un effort de communication devra être mené afin que cette belle idée ne reste pas confidentielle. Pour ma part, je souhaite davantage de lisibilité sur la carte : entre les nouveaux adhérents et les ré-adhésions, il demeure un peu de confusion. Peut-être serait-il souhaitable de changer la couleur de la carte chaque année. Nous pourrions aussi envisager la mise en place de QR codes reconnus par les Smartphones et webcams. Ces codes permettraient naturellement d'informer d'événements culturels, sportifs et associatifs du moment.

En commission, il a également été question de SMS. Par ailleurs, je souhaiterais plus de visibilité

sur le portail internet de la ville. Le dispositif demeure cependant jeune, et je suis persuadé que le nombre de jeunes adhérents sera démultiplié lors des prochaines saisons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je partage votre propos. Effectivement, ce dispositif est très récent puisqu'il est en vigueur depuis deux années seulement. Toutefois, nous observons déjà pas mal d'adhérents et avec les mesures prises ce soir, ils seront encore plus nombreux. Cette initiative va dans le bon sens, me semble-t-il.

Concernant votre souhait de renforcer la communication sur ce dispositif, je n'y suis pas opposé. Il sera nécessaire d'étudier cette question en commission avec Monsieur AÏT-OUARAZ. Si vous avez des idées, vous pouvez y travailler et nous verrons ensuite comment ces idées peuvent être reprises ou si certaines posent des difficultés.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Présentation du bilan financier de l'association « Châtenay-Malabry en Fêtes » dans le cadre de l'organisation du village de Noël 2011.

Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire

Lors de sa délibération du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs de l'association « Châtenay-Malabry en Fêtes » afin de lui permettre de réaliser le Village de Noël, dans le Parc du Souvenir Français. La subvention communale accordée au Budget de l'exercice 2011 s'est élevée à 80 000 €.

Cette manifestation qui s'est déroulée du 7 au 11 décembre 2011 a connu un vif succès comme les éditions précédentes

Conformément à l'article 6 de la Convention d'objectifs conclue avec la Ville, l'association « Châtenay-Malabry en Fêtes » nous a transmis son compte-rendu financier. Celui-ci est présenté pour information au Conseil Municipal.

Le bilan financier présentant un excédent de 8 168 € par rapport au budget prévisionnel, je vous propose d'inscrire cette recette au budget communal, conformément aux clauses de la convention d'objectifs et de prendre acte du compte-rendu financier transmis par l'association.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Chaque année, le bilan de l'association organisatrice du village de Noël est présenté au Conseil

municipal. A chaque fois, nous émettons des réserves sur certains aspects de cette fête. Nous ne contestons pas le bonheur des enfants de participer à cette fête, mais nous nous interrogeons toujours sur la cohérence de certaines activités proposées, notamment avec les exigences de l'Agenda 21 de la ville : la neige par exemple.

Nous réitérons également notre remarque concernant l'absence d'associations porteuses de valeurs humanistes, de solidarité, de partage ; des associations promouvant le commerce équitable par exemple. Encore une fois, les produits vendus lors de cette manifestation ne sont pas à la portée de tous.

Je souhaite également revenir sur des échanges lors du Conseil municipal du 29 mars 2012. Vous avez alors indiqué que la ville n'avait pas consenti à attribuer une subvention au Siwa festival...

(Intervention hors micro)

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

C'est justement en lien avec le village de Noël.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ah bon ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Tout à fait. Si vous relisez le compte-rendu, vous apercevrez un lien entre le Siwa festival réclamant une subvention très modeste et les 80 000 euros de l'association organisatrice du village de Noël. J'avais établi ce lien, je poursuis.

Selon vos propos lors de ce Conseil municipal, l'association n'avait pas demandé de subvention à la ville. Je tiens cependant à votre disposition le dossier de demande de subvention bel et bien adressé à la ville, non pas pour l'association La sauce piquante, pour laquelle le Conseil général a bien accordé une subvention, mais pour le Siwa festival.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La demande est effectuée par une association...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui, mais pour l'organisation du le **Siwa** festival...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je veux bien vous donner pour la énième fois la même réponse.

Nous avons répondu à leur demande en nous assurant que des locaux soient mis à leur disposition et leur soient facturés à moindre coût lorsqu'il existait un besoin de personnel. En revanche, les locaux où du personnel n'était pas exigé, ont été mis gratuitement à leur disposition. Ce festival a donc bénéficié d'une aide importante.

Nous aurions pu accorder une subvention de 500 ou 1 000 euros, mais l'avantage en nature est largement supérieur. Bien entendu, selon vous, nous aurions pu accorder à la fois la subvention et mettre à disposition les locaux : mais pour vingt personnes, cela me semble beaucoup...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Justement, vous avez dit des contrevérités ce soir-là.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ecoutez, parlons-nous du village de Noël ou de votre association préférée ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ce n'est pas la grande salle de théâtre...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le président de cette association habite-t-il la ville ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Le siège social de cette association...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le siège social de cette association n'est pas domicilié à Châtenay.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Si ! Rue Anatole France, Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le président n'habite pas Châtenay. Il ne s'agit pas d'une association châtenaisienne.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous dites des contrevérités...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'assume mes responsabilités...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Très bien !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cette année, ils n'ont pas reçu de subvention de la ville. Et l'année prochaine, ils n'en auront même pas du Département. J'assume.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

S'agit-il de votre conception de l'animation à Châtenay-Malabry ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour ma part, j'aide les Châtenaisiens. Qu'ils essayent de se faire aider par Chilly-Mazarin où ils habitent.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit d'une association châtenaisienne à vocation humanitaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Qu'ils aillent demander aux villes de gauche. Ils viennent chez nous parce que les villes de gauche ne leur donnent rien.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit d'une association châtenaisienne...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Que l'Essonne et Chilly-Mazarin mettent à leur disposition leur théâtre pour leur manifestation.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous retenons...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'assume totalement. J'ai l'habitude d'assumer.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Eh bien, assumez !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Souhaitez-vous que je vous l'écrive ? Ces propos figureront dans le compte-rendu. J'assume.

Et s'ils me saisissent, j'écrirais bien volontiers à Monsieur GUEDJ et à Monsieur FUNES pour savoir pourquoi ils ne donnent rien à cette association.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit d'une association châtenaisienne.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non. Le président n'habite pas Châtenay mais Chilly-Mazarin.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Peu importe, le siège social est situé à Châtenay...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il suffit que l'association mette un siège social à Châtenay pour que donnions de l'argent.

D'autres associations sont dans la même situation et nous ne les finançons pas. Il ne s'agit pas d'un cas unique. D'autres association ont leur siège à Châtenay mais ne sont pas financées parce qu'elles n'ont aucune action à Châtenay. Je peux vous citer ainsi le football américain, domicilié dans notre commune : il bénéficie aussi de subventions du Département, mais l'association n'a aucune action à Châtenay. Ils interviennent à Antony et au Plessis-Robinson, mais non à Châtenay parce que nous ne disposons pas de terrain pour leur discipline. Je peux ainsi multiplier les exemples.

Il ne suffit pas d'un siège social domicilié dans la commune. Le siège social ne justifie pas une subvention en lui-même.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Une animation a été organisée dans la ville...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

N'importe qui peut mettre un siège social dans la ville : il suffit de trouver un habitant acceptant de donner sa domiciliation. J'aimerais savoir combien d'adhérents compte cette association et combien sont châtenaisiens parmi eux. Nous n'en trouvons quasiment pas, pour ne pas dire aucun.

Mais un siège social ne suffit pas. N'importe qui peut créer un siège social n'importe où. Et pour créer une association, deux personnes sont suffisantes. Il leur suffit simplement de déposer des statuts en préfecture.

Si vous avez pour habitude de donner de l'argent de la sorte, aussi facilement...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pas du tout. En fonction d'un projet...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous distribuez ainsi l'argent, il n'est pas étonnant que cette ville ait été en faillite sous votre gestion. Vous deviez vous montrer très larges avec un certain nombre d'associations.

Le bilan a été présenté. Nous passons au vote pour récupérer l'excédent.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous souhaitez laisser l'excédent à l'association ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous récupérerons cet excédent, car il s'agit de l'argent des contribuables. Nous passons à présent au rapport suivant.

VIE ASSOCIATIVE

Rapport annuel d'activités et comptes 2011 de l'association « Comité de soutien aux

Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry», dite Comité de Jumelage.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Lors de la séance du 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association Comité de Jumelage.

Dans le cadre de la réglementation et en application de l'article 6 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport d'activité annuel.

Par lettre en date du 31 mai 2012 le comité de jumelage a transmis le rapport d'activités à la Ville et ses comptes 2011.

Je vous rappelle qu'au titre de l'année 2011, l'association Comité de Jumelage a bénéficié d'une subvention de 80 000 euros.

Le rapport moral et le rapport financier 2011 ont été approuvés à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Générale.

Ce rapport est présenté pour information au Conseil Municipal. Aussi, je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport d'activité dont les principaux éléments sont les suivants :

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2011

➤ **Cours de langues :**

Les langues dispensées pour les adultes sont les suivantes :

- l'anglais : 10 cours
- l'allemand : 4 cours
- l'espagnol : 5 cours
- l'italien : 5 cours

Concernant les enfants de la grande section de maternelle au CM2, le Comité de Jumelage propose 7 cours d'anglais.

Concernant les adolescents, le Comité de Jumelage propose 4 cours d'anglais de la 6^{ème} à la Terminale. Pour les cours d'allemand, d'espagnol et d'italien, les élèves de 1^{ère} et Terminale ont la possibilité de se joindre aux adultes. Les cours ont débuté le 3 octobre et auront lieu jusque fin juin 2012.

Fin mars 2012, le Comité de Jumelage totalise 328 apprenants, (dont 225 adultes, 42 adolescents et 61 enfants) qui suivent ces cours, animés par 7 professeurs. Plus de 30 % des apprenants sont des jeunes (enfants et adolescents).

➤ **Échanges d'habitants**

L'échange retour du premier **Cittadinibus** a eu lieu à Bracciano lors de la signature officielle du Jumelage du 21 au 24 avril. Le Conseil des Jeunes de Châtenay-Malabry, composé de 5 jeunes et d'un accompagnateur, a rejoint à Bracciano du 23 au 25 avril, la délégation officielle.

Le **Citizen Bus** a eu lieu à Châtenay-Malabry du jeudi 5 au dimanche 8 mai. Vingt-huit amis anglais ont été accueillis et hébergés par 16 familles châtenaisiennes. Durant ce séjour, une visite de l'Assemblée Nationale suivie d'un déjeuner et d'une visite accompagnée du Petit Palais (en anglais et en français) ont été organisés. Le séjour s'est achevé par un dîner traditionnel dans le réfectoire de l'école Jules Verne suivi d'une soirée dansante au son du groupe « Isa' Musique ».

Le **Bürgerbus** a eu lieu à Bergneustadt durant le traditionnel week-end de l'Ascension du jeudi 2 au dimanche 5 mai et était composé de 31 personnes, dont 8 philatélistes.

➤ Échanges scolaires

- **Avec l'Allemagne :**

Un échange scolaire franco-allemand entre l'école élémentaire Pierre Brossolette de Châtenay-Malabry et la GrundSchule de Bergneustadt a été organisé du 29 au 31 mars à Châtenay-Malabry et du 2 au 6 mai à Bergneustadt.

- **Avec l'Angleterre :**

Un échange scolaire franco-anglais entre le groupe scolaire Sophie Barat de Châtenay-Malabry et un établissement scolaire situé à Shrewsbury, a été organisé du 7 au 13 mars en Angleterre et du 7 au 11 juin en France.

➤ **Activités des jeunes Européens**

1 jeune lycéenne de Bergneustadt a suivi les cours au « Lycée Mounier » dans une classe de 2nde de septembre 2010 à fin janvier 2011. Cette même lycéenne a ensuite enchaîné un stage de deux semaines à l'école maternelle Jean-Jaurès au mois de février 2011.

3 stagiaires allemandes, âgées de 16 à 17 ans, ont été hébergées du dimanche 30 janvier au samedi 12 février par 4 familles châtenaisiennes et ont découvert la vie professionnelle française dans l'école maternelle Jean-Jaurès de Châtenay-Malabry ainsi que dans une école maternelle d'Antony.

4 stagiaires allemandes, âgées de 16 à 17 ans, ont été hébergées du dimanche 13 au samedi 26 février par 5 familles châtenaisiennes et ont découvert la vie professionnelle française dans diverses structures de la ville (le Cinéma Le Rex, le Bureau d'Information Jeunesse, l'Office de Tourisme) et la clinique vétérinaire du Docteur Baudin.

➤ **Action Tiers-Monde (projet tripartite)**

Bergneustadt a la charge de la coordination du projet de soutien d'une ONG agissant au Sénégal pour trois ans : de 2010 à 2012. Ce projet est commun à trois villes jumelles: Landsmeer, Bergneustadt et Châtenay-Malabry. Il s'agit d'un projet venant en aide aux enfants par la scolarisation et la santé grâce à l'association « Weltfriedensdienst ».

Les 3 villes jumelées vont dépenser un total de 10.000 € par an. Le Comité de Jumelage a réalisé son second virement de 4700 euros.

➤ **Forum des Associations**

Il s'est tenu toute la journée du samedi 10 septembre avec toujours un énorme succès : plus de 120 personnes renseignées, plus de 110 dossiers d'inscription aux cours de langues ont été distribués. Ainsi au début du forum 165 personnes étaient inscrites aux cours de langues alors qu'à l'issue du

forum étaient totalisés 228 inscrits (dossiers complets avec règlement).

➤ **Rencontre sportive**

La section volley de l'A.S.V.C.M. de Châtenay-Malabry s'est rendue à Landsmeer du 18 au 21 juin pour participer à un tournoi avec l'équipe de volley néerlandaise. Le Comité de Jumelage a participé financièrement à l'organisation de ce déplacement.

➤ **Lauréats du Salon**

Des œuvres d'artistes anglais ont été exposées dans la salle des Mariages du 1^{er} au 16 octobre. Ces tableaux ont été reçus par la Poste et ont été réexpédiés par avion à l'occasion du **Citizenbus** du mois de mai 2012.

➤ **AFCCRE**

Cette année, le Comité de Jumelage s'est davantage investi auprès de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) afin de partager plus d'expériences avec d'autres villes françaises et européennes. Jean-Paul Martinerie a été élu au Comité Directeur de l'AFCCRE. Madame Héliès ainsi que Madame Henser et Monsieur Aït-Ouaraz, ont participé au Congrès Européen du CCRE à Rybnik en Pologne lors duquel ont été abordés des thèmes tels que la citoyenneté européenne, le rôle des femmes dans la vie publique et la mobilité des jeunes. Une intervention pour présenter l'ensemble des actions du Comité de Jumelage de Châtenay-Malabry a également eu lieu à Bordeaux.

➤ **Pique-nique**

Pour la première fois, un pique-nique a été organisé par le Comité de Jumelage le dimanche 26 juin 2011, lequel a eu un tel succès qu'il sera reconduit le dimanche 1^{er} juillet 2012.

➤ **BUDGET**

L'ensemble des dépenses de l'association s'est élevé à 155 942 euros et l'ensemble des recettes à 161 898 euros.

Soit un résultat d'exploitation de 5956 € qui porte le résultat cumulé au 1^{er} janvier 2012 à 13 053 €.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser qu'en dehors de la subvention proprement dite, la Ville met à disposition à titre gracieux les locaux nécessaires au fonctionnement du Comité de Jumelage, conformément à la convention d'objectifs précitée.

Je vous demande bien vouloir prendre acte de ce bilan.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Avez-vous des questions ? Aucune ? Nous prenons acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

AGENDA 21

Approbation de la convention financière entre la Ville et le Syndicat Mixte « Autolib' ». **Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Lors de la délibération du 27 janvier 2011, la ville de Châtenay-Malabry a adhéré au Syndicat Mixte « Autolib' ».

La ville s'est alors engagée à autoriser l'implantation de 7 stations de 6 places chacune destinées aux véhicules électriques « Autolib' ».

En application de la convention signée entre la Région Ile-de-France et le Syndicat Mixte « Autolib' », ces derniers prennent en charge le financement de 5 stations sur 7.

Lors du Conseil Municipal du 30 juin 2011, la ville a approuvé une convention portant sur la superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la commune de Châtenay-Malabry au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « Autolib' » dont la gestion relève de la compétence du Syndicat Mixte « Autolib' ». De même, la convention porte sur la contribution de la commune de Châtenay-Malabry aux dépenses d'investissement du Syndicat Mixte « Autolib' ».

Cinq stations faisaient l'objet de cette dernière convention correspondant au nombre de stations financées par la Région Ile-de-France et le Syndicat Mixte « Autolib' ».

Le financement des 2 stations restantes, objet de la convention soumise à approbation, est à la charge de la commune. Ce sont 2 stations de 6 places chacune :

- La station 03 située dans le parking VINCI « centre-ville » pour laquelle un espace « Autolib' » sera créé en surface,
- La station 06 située dans le parking VINCI « Esplanade ».

Le montant de la participation communale maximale s'élève à 100 000 € hors taxes (50 000 € hors taxes soit 59 800 € TTC par station) financés sous la forme de onze annuités de l'emprunt contracté par Autolib' imputables sur les exercices 2012 à 2022 pour un montant total de 62 177 € TTC.

Le montant de ces annuités, par station, est fixé par la décomposition prévue à l'article 2 de la convention.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la convention portant sur la contribution de la Commune de Châtenay-Malabry aux dépenses d'investissement dans les parcs de stationnement au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service exploité par le Syndicat Mixte « Autolib' ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE, Madame FRANCHET, puis Monsieur BOZZONNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Avant de se prononcer sur la convention financière, nous souhaiterions un bilan des stations mises en place sur notre territoire. Pour mémoire, notre groupe n'était pas opposé à ce dispositif, même si nous nous interrogeons sur l'accès de ce service à toutes les bourses. Pouvez-vous nous indiquer si ces voitures en libre-service répondent bien aux besoins des Châtenaisiens ? Le dispositif rencontre-t-il un succès ?

Pour la station n° 3 située dans le parking Vinci du centre-ville, il est indiqué la création d'un espace en surface. De quel espace s'agit-il puisque le centre-ville est engorgé régulièrement en raison notamment du stationnement en double-file de voitures ou de livreurs.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre.

Au sujet du bilan, sur Châtenay, la station Sully Prud'homme a ouvert en février. Ce mois-là, nous avons enregistré six prises de véhicules et huit déposes. En mars, toujours à cette station, nous observons 40 prises et 48 déposes. Pour avril, 34 prises et 50 déposes ; pour mai, 13 prises et 33 déposes.

La station Division Leclerc à l'angle du 215 a ouvert pour sa part en décembre. Ce mois-là, nous enregistrons 12 prises et 18 déposes. En janvier, 7 prises et 13 déposes ; en février 10 prises et 19 déposes ; en mars, 49 prises et 54 déposes ; en avril, 24 prises et 27 déposes ; en mai, 25 prises et 64 déposes.

Sur Cyrano de Bergerac, station ouverte en mars, nous comptabilisons pour ce même mois, 6 prises et 10 déposes ; en avril, 7 prises et 6 déposes ; en mai, 51 prises et 41 déposes.

La station Jaurès, à proximité de la Vallée aux Loups, a démarré en avril. Pour ce mois-là, nous comptabilisons 0 prises et 3 déposes et pour mai, 0 prises et 18 déposes.

Si nous effectuons le total des prises par station, nous obtenons les chiffres suivants :

- Jaurès : 0
- Sully-Prud'homme : 93
- Division Leclerc : 127
- Cyrano de Bergerac : 64.

Pour le total des déposes par station, nous obtenons les chiffres suivants :

- Jaurès : 21
- Sully-Prud'homme : 133
- Division Leclerc : 195
- Cyrano de Bergerac : 57.

Naturellement, il convient de relativiser ces chiffres en fonction des délais d'ouvertures des stations.

Concernant l'espace bientôt créé en centre-ville...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Cela représente combien par mois...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je viens de vous donner les chiffres Madame GUTGLAS : à la fois par mois, par site, et au total.

Concernant la réalisation en espace de surface, il s'agit d'un espace d'accueil à l'instar de celui réalisé à Sceaux. Cet accueil n'occupe pas beaucoup d'espace ; d'autant que nous bénéficions tout de même de toute la place du marché et qu'aucune voiture ne stationne à cet endroit-là. Nous pouvons donc créer cet espace d'accueil sans difficulté.

En revanche, nous devons veiller à ne pas gêner les livraisons du Casino mais aussi lors des jours de marché. Il convient d'examiner où nous disposerons cet accueil même s'il n'occupera pas beaucoup de place comme nous le voyons avec ceux déjà installés à Robinson ou à Sceaux.

Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous sommes déjà intervenus à deux reprises pour vous préciser les raisons de notre désaccord avec ce projet d'Autolib'. Je ne reviendrai donc pas là-dessus. En revanche, j'évoquerai la délibération de ce soir, et en particulier les statuts du syndicat mixte. Ces statuts nous imposent d'y demeurer absolument et il sera très difficile à partir du moment où nous aurons signé, de pouvoir sortir de ce dispositif. J'insiste plus particulièrement sur l'article 15 nous obligeant à porter la main à la poche en cas de déficit de l'exploitant. Ce projet me semble donc vraiment risqué.

Deuxièmement, nous n'avons pas eu connaissance de la convention de la délégation de service public. Il serait cependant bon de pouvoir y jeter un coup d'œil car des dispositions concernent la contribution obligatoire des membres du syndicat. Nous aimerions donc pouvoir consulter cette convention, même après le Conseil.

Par ailleurs, l'investissement financier représenté par ce système pour l'ensemble des collectivités nous aurait semblé plus judicieux dans les transports en commun, dans le développement des déplacements en vélo. Il serait aussi nécessaire de limiter le nombre de voitures car il devient extrêmement compliqué de pouvoir circuler dans notre région aujourd'hui.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ce soir, la délibération ne porte pas sur les statuts : ceux-ci ont déjà été approuvés lors d'un précédent Conseil. Il était alors question de notre adhésion : le groupe socialiste avait voté favorablement, et votre groupe s'y était opposé. Ce soir, la délibération porte uniquement sur la convention financière : la question n'est pas de savoir si oui ou non, nous adhérons aux statuts

puisque nous en avons déjà discuté.

Le risque financier est inexistant. Jusqu'en 2022, nous avons à verser une somme annuelle. En 2013, nous aurons en net, comme dépenses, 4 902 euros ; en 2014, 4 836 euros ; en 2015, 4 392 euros ; en 2016, 3 958 euros ; en 2017, 3 508 euros ; en 2018, 3 064 euros ; en 2019, 2 622 euros ; en 2020, 2 184 euros ; en 2021, 1 738 euros et en 2022, 1 294 euros. Selon vous, il serait judicieux cependant d'investir ces sommes chaque année dans les transports en commun : je ne vois pas très bien ce qu'il est possible de réaliser en la matière avec seulement 3 000 euros en investissement. Par ailleurs, les transports en commun dépendent du Syndicat des transports Ile-de-France. Effectivement, il serait bénéfique que des moyens soient dégagés pour de nouveaux investissements –comme des tramways supplémentaires–, mais également pour entretenir les réseaux existants. Je ne prendrai qu'un exemple concernant directement notre ville : le RER B. Toutefois, ces transports ne relèvent pas de notre compétence directe.

Pour autant, la Communauté d'agglomération a aussi pris cette compétence. Pour rappel, il existe quatre lignes de Paladin desservant différents quartiers sur Châtenay. Là-aussi, à écouter certains, ces transports ne servaient à rien et représentaient de l'argent dépensé inutilement. A présent, vous nous demandez d'investir dans les transports, mais quand nous avons créé le Paladin avec l'intercommunalité, il nous a été reproché ces dépenses. Puisqu'ils sont publics, je vous renvoie aujourd'hui aux chiffres de fréquentation du Paladin ; en particulier la ligne 4 desservant la Cité-Jardin, une des lignes les plus fréquentées de toute l'intercommunalité. Ce mode de transport se révèle donc bien utile et bien utilisé par ce quartier dépourvu jusqu'alors de transports en commun. En effet, même le STIF et la RATP refusaient de desservir ce quartier jugeant ce service trop déficitaire. Heureusement qu'un maire s'est décidé à desservir la Cité-Jardin où nous recensons tout de même 3 500 logements et 12 000 habitants. Malgré les critiques, j'ai persévéré dans ce projet et je m'en félicite. Comme vous le voyez, nous savons investir dans les transports en commun lorsque cela s'avère nécessaire. J'aurais cependant aimé voir cette décision approuvée par la totalité des membres du Conseil municipal ou de l'intercommunalité à l'époque.

Je passe à présent la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

J'ai déjà également exprimé, dans cette assemblée, mes interrogations et mes critiques au sujet de cette convention ; notamment son rattachement à l'Agenda 21 me semblant contestable dès qu'il s'agit d'utiliser une voiture en ville. Ce projet contredit l'idée d'utiliser les transports collectifs en privilégiant un transport individuel et polluant.

Mon désaccord porte sur la philosophie du projet, mais aussi sur le coût économique d'une telle entreprise. Cette adhésion entraîne un montant participatif de 100 000 euros sur 10 ans, demeurant tout de même à la charge des Châtenaisiens, hors frais d'entretien et de dégradations éventuelles amenées à survenir sans tarder.

L'occupation de places dédiées sur la chaussée, déjà si limitée qu'il est nécessaire de verbaliser les mauvais stationnement, pose également problème. Nous pouvons aussi évoquer la multiplication des batteries dommageables pour l'environnement. Trois mille véhicules et mille stations sont ainsi prévus dans l'agglomération francilienne. De plus, les batteries polymères, si elles s'avèrent moins polluantes que celles en plomb, coûtent très cher et sont instables : elles requièrent alors des systèmes de contrôles coûteux.

Aurons-nous ensuite le choix de nous rétracter ? Les statuts du Syndicat mixte nous imposent d'y demeurer autant de temps que les décideurs parisiens le souhaiteront, perdant ainsi notre souveraineté, sa remise en cause ou un retour en arrière si nous décidions de sortir de ce syndicat. Si l'auto-partage demeure une excellente approche, l'Autolib' s'avère un mauvais projet. Je souhaite voir notre ville continuer sa politique de développement des transports en commun et améliorer les conditions d'utilisation des personnes en situation de handicap. En effet, ces dernières n'ont même pas été prises en compte dans le projet Bolloré.

Je préfère un Paladin assumé économiquement par l'intercommunalité à 2,4 millions d'euros, que 100 000 euros sur dix ans. Le problème est politique. Les transports relèvent de la compétence de la Région et du Syndicat des transports Ile-de-France. Nous sommes nombreux à nous être battus, durant des années, pour bénéficier d'un tramway. Aujourd'hui, je note donc avec humour que vous vous êtes rallié à l'idée du maire socialiste parisien et du Conseil régional pour leur initiative conjointe.

Je préfère que nous, élus, nous nous battions sur la nécessité d'un meilleur fonctionnement des transports publics, et particulièrement du RER B. Nous pourrions nous battre pour voir davantage de crédits alloués à cette amélioration, plutôt que de céder aux sirènes d'une mode dont les avantages ne me semblent pas sauter aux yeux.

Sans surprise, je voterai donc contre cette délibération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Devons-nous reprendre le débat du premier vote ? Non, dans ce cas, il est inutile de remettre cette question sur le tapis. En effet, lors du premier vote portant sur l'adhésion, vous aviez alors expliqué les raisons de votre opposition au projet. Je vous avais alors répondu pourquoi j'y étais favorable avec les différents avantages de ce projet. Pourtant, ce soir, vous revenez à nouveau sur la problématique de l'adhésion et de ses conséquences. Je devrais donc vous répéter la totalité de ma réponse.

Toutefois, comme je vois que même Monsieur BOZZONNE ne le souhaite pas, et afin de gagner du temps, je vous propose d'intégrer ma précédente réponse dans le compte-rendu. De la sorte, vous obtiendrez une réponse. (*Réponse du compte-rendu du 27 janvier 2011 annexé au présent compte-rendu*).

Je n'ai pas changé d'avis sur cette question, je ne suis pas sectaire. Lorsqu'un projet me paraît bénéfique pour nos populations, je ne vois pas pourquoi nous nous abstiendrions d'y prendre part sous prétexte qu'il a été initié par Monsieur DELANOE et Monsieur HUCHON. Naturellement, certains peuvent être gênés – pas vous Monsieur BOZZONNE, mais Madame FRANCHET – de voir Monsieur DELANOE signer un contrat aussi important avec Monsieur BOLLORE. Nous n'y pouvons rien puisqu'il a remporté la délégation. Je comprends la gêne de certains puisque les industriels sont à abattre : ils ne doivent pas créer d'emplois et il faut leur prendre de l'argent. Le jour où la France ne comptera plus d'industriels, nous serons bien contents.

D'un autre côté, nous ne pourrions pas supprimer la voiture du jour au lendemain : il s'agit d'un doux rêve. Même si nous nous efforçons de développer les transports. Vous avez évoqué le tramway, mais je ne sais pas si certains se sont réellement battus, ni depuis quand. Pour ma part, je me bats sur ce projet depuis plus de seize ans. Avant même d'être élu maire, il existait l'association

« Croix du sud » dont notre ville était partie prenante. Moi-même, alors dans l'opposition, je faisais partie de cette association pour bénéficier du tramway. Nous étions alors dans les années 1980. Nous sommes aujourd'hui en 2012 : je sais donc combien de personnes se battent effectivement depuis si longtemps. Trente ans après, le tramway n'a même pas encore commencé et il nous faudra encore patienter encore huit ans avant qu'il ne soit livré !

Aujourd'hui, quand je regarde les projets du Grand Paris en matière de transports, avec l'argent dont dispose l'Etat, je serais étonné de les voir livrés dans les trois années à venir. Ces projets s'étendront sur au moins trente ans. Croire que d'ici là, la voiture aura été supprimée relève d'une utopie. Nous pouvons cependant travailler à des solutions alternatives afin d'avoir un peu moins de voitures. Il n'a jamais été dit cependant, qu'Autolib' remplacerait un nombre important de véhicules. L'objectif est de se substituer éventuellement à la deuxième voiture, la voiture dite de confort, utilisée pour se rendre à Vélizy faire ses courses ou pour emmener son enfant le mercredi, au sport ou à l'EMS par exemple.

Au regard des stations utilisées, nous observons combien elles sont utilisées par beaucoup de jeunes qui sortent. Nous ne sommes pas loin de Paris, et à 1h du matin, le RER ne circule plus. D'ailleurs, même lorsqu'il circule parfois, il n'y a plus alors les bus pour les correspondances. Le STIF fait bien fonctionner les transports, mais en attendant Autolib' permet aux jeunes de Châtenay ou d'autres villes, de sortie le vendredi ou le samedi soir, de pouvoir rentrer à 1h30 ou à 2h du matin, en déposant le véhicule à une station. Sinon, ils doivent effectuer le trajet à pied depuis Paris...

L'objectif d'Autolib' n'est pas de supprimer toutes les voitures. Nous devons bien entendu développer les transports, mais non au détriment de l'existant. Pourtant, aujourd'hui je vois beaucoup de sommes investies pour les nouveaux projets, mais très peu pour les transports existants. Il est vrai qu'il s'agit de très grosses sommes et que tout ne peut se réaliser du jour au lendemain.

Pour ma part, je considère, peut-être à tort, Autolib' comme un projet bénéfique. La fréquentation, à travers les déposes et les prises sur Châtenay en quelques mois, me semble déjà assez satisfaisante.

Monsieur MARTINERIE me communique les chiffres moyens quotidiens sur l'ensemble des villes adhérentes alors que toutes les stations ne sont pas encore opérationnelles : 2 000 en mai et 2 528 sur le mois de juin en cours. Ce projet rend donc service à 2 000 voire 2 500 personnes chaque jour. Par ailleurs, nous parlions de l'objectif de supprimer la deuxième voiture, mais ce projet peut aussi être utile aux personnes ne disposant d'aucune voiture.

Concernant le budget investi dans le projet, je vous ai répondu précédemment en vous fournissant le détail année par année jusque 2022. Je veux bien que notre ville ait des moyens correspondant à ceux d'une ville de 5 000 à 10 000 habitants, mais nous ne devons pas exagérer : 2 000 euros nets par an ne vont pas grever notre budget.

Ce projet répond également à un choix. Votre choix, nous l'avons compris, aurait été différent et vous auriez investi l'argent dans un autre projet. C'est la démocratie, je respecte votre choix et je ne vous en veux pas pour autant. Ne dites pas cependant que ce projet ne sert à rien.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE
POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »***

**LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE
« ALLIANCE CENTRISTE » ONT VOTÉ CONTRE**

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 62 rue Jean Longuet en vue de la création d'un Bureau Information Jeunesse.

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Ce bâtiment municipal est situé dans un site urbain récemment rénové dans lequel il a été conservé après reprise en sous œuvre et consolidation sur un sous-sol affecté en parking public.

Le bâtiment se compose d'un rez-de-dalle, d'un rez-de-chaussée surélevé (accessible sur rue par un perron et de plain-pied par l'intermédiaire d'une rampe PMR sur l'arrière), d'un 1^{er} étage et d'un 2^{ème} étage sous combles. La rampe PMR arrière chemine au-travers d'un jardin en 'amphithéâtre de verdure'.

Ce bâtiment situé en secteur soumis à l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France, a été construit à la fin du 19^{ème} siècle et utilisé en tant que Mairie puis en tant que conservatoire de musique. Il est, à l'exception du rez-de-jardin, actuellement libéré de toute utilisation.



Bâtiment, 62 rue Jean Longuet

Dans ce cadre, la Commune envisage d'effectuer des travaux de réhabilitation permettant ainsi la création d'un Bureau Information Jeunesse et d'accueillir le Conseil des Jeunes.

1. Les locaux seront disposés et répartis comme suit :

- Au rez-de-chaussée

- 1 grande salle de documentation et de consultation regroupant : **un pôle accueil**, un **espace convivial** et un **espace informatique**,
- **1 bureau** accueillant 2 agents et permettant une visibilité sur la grande salle tout en intégrant une isolation phonique vis-à-vis de celle-ci,

- **WC public** accessibles aux handicapés,
- **1 local entretien.**

- 1^{er} étage et/ou 2^{ème} étage

- **1 salle de réunion** avec une capacité d'accueil de 24 personnes,
- **1 bureau** accueillant la responsable,
- **1 bureau** accueillant l'animateur du Conseil des Jeunes,
- **1 bureau** accueillant 2 agents (Jeune 92 + BIJ),
- **1 salle « repos » pour le personnel** équipée d'un point d'eau,
- **1 salle d'entretiens individuels,**
- **WC pour le personnel ;**

2. Afin d'atteindre cet objectif, les aménagements suivants devront être réalisés :

- Accessibilité des deux niveaux du bâtiment aux PMR
Mise en place d'un ascenseur pour PMR. Le rez-de-chaussée est actuellement accessible par l'intermédiaire de la rampe située au niveau du jardin suspendu à l'arrière du bâtiment.
- Réfection de l'enveloppe extérieure
Réhabilitation des façades, de la toiture, de l'ensemble des menuiseries extérieures, etc. Concernant le pignon Sud, une attention toute particulière devra être attachée au traitement phonique de cette surface (traiter l'effet d'écho que pourraient subir les logements situés juste en face au-dessus de la superette).
- Réfection totale de tout l'intérieur
Planchers, cloisons, plomberie, courants forts et faibles, chauffage, revêtements sol et mur..., démolition-reconstruction d'un escalier d'accès entre les niveaux. Seuls les 4 murs extérieurs et une partie du plancher du rez-de-chaussée sont gardés.

3. Le projet s'inscrit dans une démarche HQE

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 891 615,60€ TTC.

Compte tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A solliciter des subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 62 rue Jean Longuet en Bureau Information Jeunesse. Le montant prévisionnel de ces travaux s'établit à 891 615,60€ TTC.
- A solliciter l'Etat susceptible de subventionner lesdits travaux et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Depuis la construction du parking en sous-sol, avec cette large rampe d'accès située à l'entrée principale du bâtiment, cette propriété, demeure historique de la ville, semble déformée et coupée de sa base. La structure métallique construite devant n'arrange pas l'esthétique des lieux.

Un bâtiment, c'est aussi son accès, son environnement immédiat et son intégration. Actuellement, nous ne pouvons pas parler de réussite. La réhabilitation s'avère nécessaire. Mais son coût me semble très élevé. Quelle est la surface réhabilitée ? Quel est le coût global de cette opération ? En effet, la délibération porte uniquement sur les travaux, mais il convient aussi de considérer la maîtrise d'œuvre et les autres frais annexes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour commencer, nous avons déjà délibéré à ce sujet. Ce soir, il s'agit simplement d'un rapport m'autorisant à demander des subventions. A cette occasion, nous présentons à nouveau le programme. Puisque vous demandez combien de mètres carrés seront réhabilités, il suffit de lire en page 2 : au rez-de-chaussée, au premier étage ou au deuxième étage, vous trouverez les surfaces. La totalité du bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation : à l'intérieur comme à l'extérieur. Quant au montant indiqué, il correspond au montant prévisionnel des travaux.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, je reviens sur un sujet précédent puisque j'ai demandé à examiner la demande de subvention de l'association. Je l'ai sous les yeux. La demande de subvention a bien été adressée par l'association piquante. D'après cette demande, le siège est situé au 89, rue Anatole France, son président –dont je vais taire le nom- habite à Chilly-Mazarin, son secrétaire habite en Irlande, et son trésorier n'habite même pas au siège de l'association, mais rue Jean Jaurès.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Rue Anatole France...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Permettez que je termine. Ou bien ces précisions commencent-elles à vous énerver ? Puisque vous avez soulevé le problème, je vais vous apporter la totalité de la réponse.

En page 2, comme toute demande de subvention, nous trouvons le nombre d'adhérents : 0. Ils ont eux-mêmes renseigné cette demande. Il s'agit uniquement de spectateurs. Cette association nous demande une subvention pour production d'artistes, diffusion de concerts, production de disques, participation à des festivals, concerts humanitaires, tournées dans toute la France en juillet et en août. Voilà, Madame, la demande de subvention. Avec une telle demande, effectivement, la ville de Châtenay n'accorde pas de subvention. Le montant demandé s'élevait à 1 450 euros et les avantages

en nature obtenus pour leur concert à Châtenay, dépassent cette somme. Voilà, Madame, pourquoi nous ne finançons pas cette association.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Permettez-moi de vous répondre. La subvention n'était pas demandée pour l'activité de l'association, vous devez aller en page 6 : « Projets d'activités et objectifs pour 2012 ». Il est alors expliqué l'organisation du **Siwa** festival...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non Madame, lisez la demande de subvention. En page 6, « Projets d'activités et objectifs pour 2012 », il est indiqué « production de spectacles vivants à travers toute la France, un concert humanitaire en mai 2012 à la Cigale, un festival humanitaire en 2012 à Châtenay-Malabry... »

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous y voilà...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Certes, mais avec tout le reste.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous avez l'annexe...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le débat est clos. Tant que nous recevrons de telles demandes provenant d'Irlande, pour payer des concerts dans toute la France, Châtenay-Malabry n'accordera pas de subvention. Puisqu'ils tournent dans toute la France, ils peuvent adresser des demandes à toutes les villes. Nous verrons combien répondront positivement. Vous me le ferez savoir. Si les 36 000 communes de France accordent une subvention à cette association, à commencer par Chilly-Mazarin, je ne me distinguerais pas.

(Réaction hors micro de Madame Sylvie DELAUNE)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous poursuivons avec Madame COSTAZ.

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire, de réaliser la

construction d'un préau à l'école maternelle Pierre Brossolette et de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour ces travaux.

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

La réalisation d'un haut niveau de qualité des équipements scolaires primaires a été un axe prioritaire de la Municipalité depuis 1995. C'est ainsi que nombre d'écoles ont été lourdement réhabilitées, entièrement reconstruites ou carrément créées (comme aux Mouilleboeufs). De même, il est nécessaire d'adapter les locaux aux évolutions constantes.

Ainsi, la surface du préau actuel de l'école maternelle Pierre Brossolette (100 m²), ne permet pas d'accueillir les enfants dans des conditions optimales. Par ailleurs, la géométrie du préau telle qu'elle a été conçue, ne permet pas de protéger les enfants de la pluie et des vents dominants.

Le projet proposé consiste à remplacer le préau existant par une nouvelle structure plus adaptée tout en respectant, au mieux, le bâti existant. Le nouveau préau, d'une surface d'environ 220 m², a été conçu pour être utilisé par les enfants en cas de pluie pendant le temps de récréation mais également pour accéder à la salle de motricité. Les matériaux choisis, tout en étant extrêmement pérennes et ne demandant aucun entretien, permettront de créer un lieu attrayant et singulier : couverture en bacs aciers, poteaux en acier thermolaqué munis de protections en pied, retombée en panneaux de polycarbonate.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le Permis de démolir la structure existante et le Permis de Construire du nouveau préau. Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux pourront ainsi commencer pendant les vacances de cet été.

Par ailleurs l'Architecte des Bâtiments de France, consulté pendant les études, a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire au nom de la commune à :

- Déposer un Permis de construire pour un nouveau préau à l'école maternelle Pierre Brossolette,
- Faire exécuter les travaux de construction,
- Effectuer toutes les démarches administratives nécessaires,
- Solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation des travaux de construction,
- Signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Nous regrettons de ne pas avoir vu le projet, même en commission. Vous nous mettez toujours devant des faits accomplis puisque les travaux seront réalisés durant l'été. Nous espérons que l'esthétique du projet sera soigné car la toile tendue actuelle est très présente sur le site.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

C'est très beau...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Pour rappel, les parents d'élèves souhaitent –comme nous vous l'avions demandé lors d'une question écrite- l'extension du réfectoire ainsi que la réalisation de locaux spécifiques pour le centre de loisirs. Les équipements liés à l'enfance sont nettement insuffisants dans cette école et dans le quartier : il n'existe pas de centre de loisirs doté de locaux spécifiques ni de terrain de jeux extérieur ouvert à la population scolaire. Dans le parc de la mairie, nous observons seulement deux balançoires pour plus de 500 enfants scolarisés dans le secteur. Cette école doit pouvoir évoluer pour mieux répondre aux demandes des habitants, avec une extension sur le terrain du gymnase, par exemple.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme à Jules Verne, vous souhaitez une école de 30 classes. Madame GUTGLAS, vous me semblez mal placée, puisque vous votez régulièrement contre les budgets. Depuis seize ans, vous vous opposez à notre action pour les écoles. Vous avez voté contre la nouvelle école des Mouilleboeufs, contre l'école Suzanne Buisson, contre la réhabilitation de Mendès France. Je peux ainsi multiplier les exemples et vous rappeler combien vous êtes contre l'école Jules Verne. Vous avez voté contre tous ces financements, et aujourd'hui, vous me demandez d'agrandir des écoles. Je me demande pourquoi vous n'avez pas voté pour les délibérations précédentes.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Ne déformez pas nos propos, Monsieur le Maire !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Quand vous votez contre les financements permettant ces réalisations, vous êtes opposés à ces réalisations.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Nous allons voter pour, Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Sur le préau, il existe un besoin. Il convient d'y apporter une réponse. Là encore, si dès l'origine, l'école avait bénéficié d'un préau permettant effectivement d'abriter les enfants, nous ne serions pas contraints d'en construire un aujourd'hui. D'autant que l'école n'a pas été agrandie et qu'elle comportait déjà le même nombre de classes à l'époque. Ce préau aurait ainsi pu être réalisé lors de la création de l'école.

Si ma mémoire est bonne, la réhabilitation avait été très légère, puisqu'il s'agissait simplement

d'une toile tirée en guise de préau. Effectivement, les coûts étaient moindres mais nous voyons aujourd'hui les résultats et il est nécessaire de repasser derrière. Il ne s'agit pas d'une première : depuis seize ans, j'en ai l'habitude.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ils votent pour les rapports individuels renvoyant au budget, mais contre le budget. Ils sont donc favorables au préau, mais opposés au fait d'accorder des sommes pour cette réalisation. En agissant de la sorte, cet équipement ne verrait jamais le jour.

URBANISME – TRAVAUX

Demandes de subventions pour les travaux dans les équipements communaux pour les dépenses inscrites au Budget Primitif – exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Comme cela a été présenté dans les rapports du débat d'orientation budgétaire et du budget lui-même, les membres du Conseil Municipal ont été informés des principales opérations d'entretien du patrimoine prévues pour l'exercice 2012.

De même, le détail exhaustif des dépenses inscrites a été présenté lors des commissions.

Il s'agit désormais d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles auprès des divers organismes et institutions.

Les 9 dossiers de subventions concernés pour les travaux d'entretien 2012 sont :

➤ Equipement d'enseignement – Ecole Élémentaire Jules Verne

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Rénovation des 3 portails et portillons donnant accès à la cour et à la chaufferie	10 725,73 €
Reprise du carrelage dans le local de la cuisine	3 892,98 €
TOTAL	14 618,71 €

➤ Equipement d'enseignement – Ecole Élémentaire Thomas Masaryk

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection du sol des toilettes	16 160,35 €
Réfection des toitures terrasses	25 000,00 €
TOTAL	41 160,35 €

➤ **Equipement d'enseignement – Groupe Scolaire Pierre Mendès-France**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Modification des fermetures des baies vitrées coulissantes dans les classes de la maternelle	5 968,04 €
Remplacement des 2 baies vitrées du réfectoire	22 000,00 €
TOTAL	27 968,04€

➤ **Equipement d'enseignement – Ecole Maternelle Thomas Masaryk**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection du carrelage mural de la cuisine	5 346,12 €
Réfection des toilettes de la salle de motricité	4 100, 00 €
TOTAL	9 446,12 €

➤ **Equipement d'enseignement – Groupe Scolaire Suzanne Buisson**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection du carrelage mural dans le local cuisine	2 780,70 €
TOTAL	2 780,70 €

➤ **Equipement sportif – Gymnase Jules Verne**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection des sanitaires avec accessibilité handicapé	16 722,47 €
TOTAL	16 722,47 €

➤ **Equipement sportif – Gymnase Jean Jaurès**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Changement des doubles portes intérieures	11 000,00 €
TOTAL	11 000,00 €

➤ **Equipement sportif – Espace Omnisport Pierre Bérégovoy**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Reprise du sol	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €

➤ **Equipement sportif – Stade Municipal**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réhabilitation du système de distribution d'eau chaude sanitaire des douches des vestiaires de football	13 046,09 €
TOTAL	13 046,09 €

L'ensemble de ces dossiers représente un montant de travaux de 141 742, 48€ TTC.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des divers organismes susceptibles de subventionner la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

ZAC des Friches et des Houssières : Approbation de la cession par la SEM 92 à la commune de 20 parcelles et d'un lot de volume, pour un euro symbolique.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La SEM 92, concessionnaire de la ZAC des Friches et des Houssières, a procédé aux derniers relevés de propriétés sur les délaissés de voirie et achevé de récupérer les terrains de l'ancienne SAEM « Châtenay Développement », suite à sa liquidation.

Il en résulte qu'une vingtaine de parcelles et un lot de volume, déjà inclus à la voirie communale, sont encore propriété de la SEM 92 et doivent être remis à la commune pour l'Euro symbolique.

Ce rachat permettra leur incorporation formelle dans le domaine public communal.

Il convient, par la présente délibération :

- D'approuver la cession à l'Euro symbolique de ces parcelles et de ce volume,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes s'y rapportant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Projet de tramway ANTONY-CLAMART : Approbation des modalités de concertation.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le projet de Tramway ANTONY-CLAMART figure au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, voté par la Région en 2008 et inscrit au contrat particulier Région-Département des Hauts-de-Seine 2009-2013.

Au regard du coût estimatif de l'opération, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sera saisie afin de statuer sur le dispositif de concertation à engager pour ce projet.

Dans le cas où la CNDP ne préconiserait pas l'organisation d'un débat public, elle pourrait confier au STIF, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, l'organisation de la concertation préalable. Celle-ci durerait alors 4 semaines minimum dans la période fin 2012 – début 2013.

Afin de prévoir cette éventualité et de ne pas retarder le calendrier du projet, le Conseil Syndical du STIF se prononcera prochainement sur les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation.

Au préalable, il est nécessaire que les Conseils Municipaux des communes concernées puissent délibérer sur les modalités de concertation envisagées par le STIF pour la réalisation du tramway Antony-Clamart :

- Une publicité préalable dans les communes concernées par le projet, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation préalable,
- Des documents d'information sur le projet et sur les modalités de la concertation diffusés notamment aux riverains, entreprises, commerçants... situés le long ou à proximité du tracé et mis à disposition dans les Mairies ainsi que sur les lieux d'exposition et de réunions publiques,
- Un site internet dédié à la concertation, espace d'information sur le projet permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation ainsi que le dépôt d'observations du public,

- Des réunions publiques d'information et d'échange dans les communes traversées par le projet (Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Clamart), soit quatre réunions publiques ouvertes à tous.

Après cette concertation préalable sur l'opportunité du projet, l'enquête publique devrait se dérouler au premier semestre 2015.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande d'approuver les modalités de concertation évoquées ci-dessus sur le projet de Tramway ANTONY-CLAMART.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame CANET puis Madame FRANCHET.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Cette délibération concerne les modalités de concertation préalable à la mise en place du tramway et non le projet lui-même. Certes. Mais l'un ne va pas sans l'autre. Depuis des années, nous connaissons votre seul argument, Monsieur le Maire : vous nous reprochez d'être opposés à ce projet. C'est faux et vous le savez. Aujourd'hui vous pourriez enfin accepter d'entrer dans le vif du sujet en abordant les problèmes de fond.

Premièrement, je ne suis pas contre ce projet. Les collègues du groupe auquel j'appartiens ne le sont pas non plus. Nous avons écrit ce projet dans notre programme lors des élections municipales en 2008, je l'ai également repris dans mon programme des cantonales en 2011 : nous voulons ce tramway reliant la Croix de Berny à Clamart dans un premier temps, puis à Issy-les-Moulineaux dans un deuxième temps, comme nous l'espérons. Ce tramway permettra ainsi d'améliorer le maillage en transports en commun rapides dans notre partie du département.

Pour rappel, je fais partie des élus, avec Monsieur KALTENBACH et vous-même, ayant œuvré, en particulier en 2010 et en 2011, afin que ce projet soit accepté par la Région. Quant à l'association Croix du Sud, évoquée précédemment, vous en faisiez effectivement partie, mais Jean VONS, maire socialiste de Châtenay dans les années 1980 en faisait également partie. Nous n'allons pas refaire l'histoire cependant.

Pour en revenir à la délibération, aucun projet ne doit être mis en place à n'importe quel prix. En particulier en faisant fi de l'avis de la population.

Deuxièmement, ce projet comporte beaucoup trop d'incertitudes. Quelles sont les dernières évolutions du tracé ? Quels sont les derniers choix ? En particulier le choix entre central et latéral sur l'avenue de la Division Leclerc. En 2011, nous avons organisé une réunion de concertation. Il existe des inquiétudes bien légitimes des riverains sur les travaux, sur le tracé lui-même. De même, il demeure une hésitation, pour beaucoup, entre tramway et bus à haute qualité de service. Enfin, il existe aussi une inquiétude sur les conséquences sur l'environnement, liée notamment à la disparition de nombreux arbres.

Les élus ne peuvent pas ignorer ces interrogations. A aucun moment, depuis que vous avez été élu conseiller général, les élus de l'opposition municipale ne sont associés à la réflexion sur ce projet

appelé pourtant à transformer profondément la ville de Châtenay. Le STIF a délégué la maîtrise d'ouvrage au Département l'ayant exigé. Normalement, il existait un comité de suivi : je ne doute pas de voir les élus du Département associés si ce comité se réunit. Mais qu'en est-il des élus municipaux et des élus de l'opposition ?

Troisième remarque. Une nouvelle inquiétude voit le jour. Qui dit tramway, dit remise des rames et garage. Il existe un projet d'installer ces équipements sur les parcelles du bois de Verrières situées derrière l'école Jean Jaurès. Outre les nombreuses nuisances engendrées pour les riverains et le nombre d'arbres abattus, ce projet va-t-il être mené à bien sans réflexion portant sur une solution alternative. Une telle solution, bien moins gênante pour les riverains et l'environnement, nous semble ainsi exister au Plessis.

J'en viens à la conclusion même de ce rapport. Nous ne pouvons accepter de voir cette soit disant concertation uniquement menée par le STIF ou la CNDP, Commission nationale du débat public. La commune doit maîtriser la concertation afin que la population y soit réellement associée. La concertation, telle qu'elle est proposée dans le rapport, demeure très insuffisante. Des projets alternatifs doivent être proposés afin que la population puisse vraiment opérer un choix pour son avenir. Il ne s'agit pas de lui soumettre un projet ficelé légèrement amendable. Sur ce projet, nous demandons la création d'ateliers au sein desquels élus et citoyens pourront travailler. Nous demandons également que des élus municipaux, dont des membres de l'opposition, soient associés à toutes les étapes à venir de la réflexion. Enfin, nous vous demandons aussi, à vous Monsieur le Maire, d'organiser une séance de travail dès les premiers jours de septembre pour tous les élus désirant y participer, hors commission, avec des représentants du Département pour présenter le projet tel qu'il existe aujourd'hui : les plans réactualisés depuis ceux qui m'avaient été communiqués au Conseil général, les difficultés persistantes, les choix demeurant à prendre, tout ce qui est possible de réaliser sur ce projet.

Nous pouvons donc voter cette délibération proposant seulement une mascarade de concertation. Nous voterons donc contre ce rapport. Que ce soit néanmoins clair, nous ne votons pas contre le projet.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous votez contre, mais vous êtes favorables au projet. Comme toujours. C'est très clair.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Vous avez bien compris...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai tellement bien compris que je vais vous répondre. Finalement, vous semblez gênée de voir ce projet se réaliser trente ans après. Selon votre propos, l'alternative n'existe que sur une seule chose. Parce que sur le tracé...

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

[propos hors micro]

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame CANET, puisque je ne vous ai pas interrompue, écoutez-moi à présent. Je vous redonnerai ensuite la parole si vous le désirez.

Sur le tracé, je ne vois pas quelle alternative nous pouvons avoir. A moins que vous ne souhaitiez faire passer le tramway par la Butte rouge ou le chemin de la Justice. Ou alors, il convient d'éviter Châtenay-Malabry, suivre l'A86 et sortir en haut. Il n'existe donc aucune alternative sur le tracé. La seule alternative est celle que vous avez très vite évoquée, celle que vous avez défendue au Conseil général pendant des années. Vous me parlez de votre soutien en 2010 et 2011, mais qu'en était-il avant ? Avant, vous défendiez le bus en site propre.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

En 1998...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous y revenez, puisque vous venez d'en parler à l'instant. La seule alternative demeure le bus en site propre. Nous connaissons donc de façon certaine quel est votre choix.

Quand vous dites que Monsieur VONS appartenait à l'association Croix du sud, vous commettez une erreur, me semble-t-il. Je vous le démontrerai avec les personnes ayant signé les statuts : Monsieur VONS n'était pas signataire parce que ces statuts n'ont pas été approuvés par le Conseil municipal de Châtenay sous prétexte, à l'époque, qu'en dehors de notre commune, toutes les autres villes étaient de droite et que le président était Monsieur Schoesteck. Il était alors hors de question de se mélanger avec des villes de droite, même sur un projet d'une telle envergure. Châtenay n'était donc pas adhérente de Croix du sud.

Concernant la disparition d'arbres, certains seront vraisemblablement abattus. Déjà aujourd'hui, certains sont supprimés dans certains endroits. Mais avec le tracé et la rénovation de toute l'avenue comme il est prévu, nous aurons davantage d'arbres au final. Aujourd'hui, nous observons deux rangées, mais pas sur toute l'avenue ; à terme, nous en disposerons de quatre. Vous me répondez que ces arbres seront moins importants que ceux existants : c'est vrai puisque nous ne replanterons pas des arbres âgés de cinquante ans. Je veillerai également à ce que les arbres replantés ne démolissent pas tous les trottoirs avec leurs racines. En effet, puisqu'il était question de personnes handicapées tout à l'heure, en certains endroits de l'avenue, il est impossible d'emprunter les trottoirs tellement ils sont défoncés par les racines d'arbres. Il existe désormais des systèmes afin que les racines descendent et nous veillerons à les utiliser. A terme, nous aurons donc beaucoup plus d'arbres, le double au moins, qu'aujourd'hui.

Je reviens également sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage : elle n'a pas été donnée au Conseil général. Je l'ai déjà dit, mais je le répète, le Conseil général a souhaité disposer de la maîtrise d'ouvrage puisqu'il est le principal financeur. Comme l'a signalé précédemment Monsieur BOZZONNE, les transports relèvent de la Région et du STIF. Néanmoins, la Région ne finance ce tramway qu'à hauteur de 30%. Le Département financera le projet à hauteur de 70% ; autrement dit, avec les impôts des Alto-Séquanais et non les impôts de la Région. Au passage, nous pouvons

trouver cela un peu scandaleux puisque la Région aurait dû financer le projet à 100%. Puisqu'il finance à hauteur de 70%, puisque tout le tracé de la Croix-de-Berny à Clamart emprunte uniquement des voies départementales, nous ne voyons pas pourquoi le Département n'aurait pas la maîtrise d'ouvrage. Le STIF s'y est cependant opposé. Un accord a été trouvé afin de donner au Département la maîtrise d'ouvrage sur les aménagements des avenues dans les villes traversées : voiries, trottoirs, lampadaires, etc. De son côté, le STIF conserve la maîtrise d'ouvrage pour toutes les réalisations liées au transport en commun lui-même : les rails, les caténaires, etc. En effet, d'après le STIF, cela posait des problèmes pour la gestion future.

Vous réclamez également une concertation plus large en indiquant que personne n'est au courant du projet. Vous êtes contradictoire avec vos précédents propos. Depuis trente ans, nous nous battons pour ce tramway. Son tracé est connu depuis trente ans ! Qu'il y ait un débat pour définir le type de tracé, central ou latéral, est légitime. Ce débat aura d'ailleurs lieu et il sera l'objet de la concertation voire même de l'enquête publique. Mais selon vous, il est nécessaire de mettre en place des ateliers, des réunions, etc. Autrement dit, il convient de repartir trente ans en arrière alors que même en lançant le projet aujourd'hui, le tramway ne sera pas livré avant 2018. A condition de ne pas perdre de temps, toutefois.

Je n'ai pas décidé de cette concertation : la décision revient au STIF en accord avec les quatre maires, y compris le maire de Clamart. Pourtant, celui-ci n'a pas la même étiquette politique que moi : il siège au Parti socialiste, me semble-t-il.

J'ai du mal à vous comprendre. Vous êtes soit disant favorable au tramway, mais vous trouvez toujours une bonne raison pour vous opposer au projet. Effectivement, nous nous sommes battus durant trente ans, même si je n'ai pas vu autant de monde que ça derrière moi. Maintenant, si tout le monde est favorable au projet, je m'en réjouis : peut-être avancerons-nous plus vite. Néanmoins, selon vous, il conviendrait de tout reprendre à zéro. La concertation aura lieu, les Châtenaisiens pourront s'exprimer. Il s'agira de trancher en faveur d'un tracé latéral ou central par exemple. Car pour les implantations de stations, il existe des règles : nous ne pouvons pas avoir des stations tous les 200 mètres ou tous les deux kilomètres. De mémoire, ces stations doivent être disposées tous les 400 ou 500 mètres. A la marge, nous pourrions aménager le projet et fixer ces stations, mais nous devons tout de même nous plier aux règles.

Vous avez également parlé de gêne occasionnée par les travaux. Il s'agit d'une évidence. Mais nous veillerons à limiter au maximum cette gêne. De plus, lorsque des travaux surviennent, des compensations sont prévues pour ce type de projets et en particulier pour les commerçants. Selon moi, il est inutile de tout remettre en cause. Aujourd'hui, nous voulons le tramway.

Vous avez déclaré avoir inscrit ce projet à deux reprises dans vos documents de campagne municipale ou cantonale. Il figurait également dans mes documents de campagne. J'ai d'ailleurs fait toute la campagne des cantonales sur ce projet ainsi que sur d'autres thèmes comme le développement économique de la ville. Si ma mémoire est bonne, vous m'avez même reproché de mener une campagne municipale et non cantonale. Par conséquent, la population est favorable à 100% au tramway, puisqu'en votant pour vous ou pour moi, elle a voté en sa faveur. Nous sommes donc chargés aujourd'hui les uns et les autres de le mettre en œuvre. Si vous menez campagne sur des projets, et si une fois élu, votre ambition consiste à mettre au panier ces projets, il n'est pas étonnant de rencontrer autant d'abstentions et de votes en faveur des extrêmes. Pour ma part, je reste conforme à mes habitudes : je me fais élire sur un bilan et un projet. Les Châtenaisiens savent ensuite que pendant six ans j'essaie de mettre en œuvre le maximum de ce projet. Nous sommes élus sur des projets !

La concertation aura bel et bien lieu. A l'issue de cette concertation, des modifications seront peut-être apportées au projet. Nous aurons également l'enquête publique. Comme nous le voyons, les phases de travail préliminaire vont encore être longues. La concertation doit démarrer en fin d'année, voire au début de l'année prochaine, et doit s'étendre sur plusieurs semaines. Comme il se doit, nous tirerons ensuite le bilan et nous serons donc encore amenés à re-discuter du projet. A l'issue de ce bilan, des modifications pourront éventuellement intervenir. Toutefois, la population pourra encore s'exprimer au travers de l'enquête publique.

Selon moi, aujourd'hui, il est inutile de prendre de faux prétextes et de vouloir créer un tas d'ateliers. A quoi serviront ces ateliers ? Pour savoir où implanter la station ? Il existe des règles. Et puisque nous devons placer les stations à 400 mètres d'intervalle, à dix mètres près, un atelier s'avère inutile. Ensuite, sur la question d'un tracé central ou latéral, j'ai déjà donné mon avis. Toutefois, si au moment de la concertation, d'autres avis surgissent, nous les prendrons naturellement en compte.

Vous avez également évoqué le centre de remisage : vous souhaitez le voir implanté ailleurs. Essayez de faire confiance à vos amis : je ne bénéficie pas de la majorité à la Région ou au STIF, à ma connaissance. Ils ont regardé tous les endroits susceptibles d'accueillir un tel centre de remisage, sur le tracé. Seuls cinq endroits ont été identifiés. Sur ces cinq sites, des études plus approfondies ont été conduites de sorte qu'il ne reste que deux sites possible, aujourd'hui. L'un à Clamart, l'autre dans notre commune. A Châtenay, cet endroit n'est pas situé derrière l'école Jean-Jaurès : en venant de Vélizy, il y a le carrefour du 11 Novembre, et l'endroit concerné se trouve à l'angle de la RD2 et de la sortie de la bretelle d'autoroute. De part et d'autre, il existe déjà des immeubles de bureaux construits par le Plessis et Clamart. Il demeure un bosquet : vous pouvez continuer à le rattacher au bois de Verrières, mais il est pourtant totalement isolé. Par ailleurs, un échangeur sera également construit en haut de Châtenay afin de desservir la zone du Plessis-Clamart et il passera à cet endroit-là. Il semble donc judicieux d'y placer le centre de remisage. Châtenay dispose de 50% d'espaces verts, et la disparition de ce petit bosquet ne mettra pas en péril la chlorophylle dans notre ville. Pour autant, sans centre de remisage, le tramway est impossible. De même pour un bus car il est nécessaire aussi de le remiser, de le nettoyer et de s'assurer de son fonctionnement. Le centre de remisage constitue une obligation.

Enfin, sur les deux options restant, Clamart et Châtenay-Malabry, la deuxième présente l'avantage d'un centre de remisage en découvert coûtant donc beaucoup moins cher. A l'inverse, à Clamart, ce centre ne pourra être que souterrain puisqu'il existe des installations sportives. En effet, l'implantation envisagée pour le centre de remisage serait à proximité du stade de Clamart. Nous avons alors un autre problème : où iront les sportifs durant les travaux ?

Bien entendu, je ne dis pas vouloir à tout prix le centre de remisage. Si tous les maires au départ étaient favorables au tramway, aucun ne désirait le centre de remisage : chacun veut bien accueillir des sièges sociaux sur sa commune, mais pas une gare de triage. Je suis pragmatique pour ma part : construire un centre de remisage souterrain coûterait 100 millions d'euros supplémentaires. En surface, le coût est de 30 millions d'euros. Le coût du projet envisagé, hors centre de remisage et matériel roulant, s'élevait en 2008 à 250 millions d'euros. En ajoutant les revalorisations, nous sommes déjà à plus 300 millions d'euros.

Nous pouvons en effet nous faire plaisir en décidant de le mettre à tel ou tel endroit. Mais il existe des ingénieurs travaillant depuis longtemps au STIF, il convient de leur faire confiance. Ces personnes sont capables de réaliser les études. De plus, les terrains doivent disposer d'une surface

adéquate -3 ha de mémoire. Vous m'expliquerez où nous trouvons 3 ha, dans nos quatre villes, en bordure du tracé. Chacun doit savoir ce qu'il veut : moi, je le sais. Je veux que trente ans après, enfin, le tramway desserve notre ville, se raccorde à la Croix-de-Berny et au T6 à Clamart pour aller de Châtillon à Viroflay.

Vous parlez aussi de prolongement jusqu'à Issy-les-Moulineaux. Là-aussi, nous avons été à l'initiative de ce projet. Petit à petit, cette idée a fait son chemin, et a été entérinée par le STIF. Désormais, le prolongement de Clamart vers Issy-les-Moulineaux figure en pointillés sur tous les plans. Ce tronçon ne verra sûrement pas le jour dans les huit prochaines années, mais nous pouvons l'espérer dans les quinze ou vingt ans. Ce projet sera beaucoup plus cher car il devra être en souterrain. Auparavant, il n'existait rien : désormais, nous avons une ligne définitive Croix-de-Berny – Clamart, et une autre en pointillés de Clamart à Issy-les-Moulineaux. Je m'en félicite. Ce tramway désenclavera notre ville, aidera nos populations travaillant à l'extérieur en leur évitant de perdre deux heures dans les embouteillages, et nous permettra, enfin, de rééquilibrer la ville avec du développement économique sur les terrains amenés à se libérer.

La concertation sera donc menée, chacun pourra s'exprimer. Pour ma part, je suis favorable à une solution latérale dans le tracé parce que je crains un effet coupure avec les stations. Ces stations sont en effet conséquentes : 20 mètres de large sur 70 à 80 mètres de long. Si nous disposons de telles stations au centre de l'avenue, je crains que cela favorise une coupure alors que nous travaillons depuis des années afin que l'avenue de la Division Leclerc ne soit plus une coupure géographique et sociologique dans la ville. Disposer des monstres de 20 mètres de large sur 80 mètres de long au milieu de l'avenue créera un effet visuel de coupure. Je ne demande cependant pas à tout le monde de partager cette crainte. A l'inverse, dans la solution latérale, il existe les trottoirs et il devient alors inutile de créer des stations de 80 mètres de long. Comme pour le bus, les usagers attendent alors le tramway sur le trottoir. Toutefois, selon le STIF, ce choix d'un tracé latéral pose d'autres problèmes en termes de fonctionnement et en termes de coût. Un tramway coûte un peu plus cher en latéral qu'en central. S'il s'agit d'une question d'argent, il est légitime de se pencher dessus. Néanmoins, puisque le centre de remisage en s'installant à Châtenay coûte beaucoup moins cher qu'à Clamart, 30 millions d'euros contre 100, nous pouvons peut-être envisager de dépenser 5 à 10 millions supplémentaires pour permettre une solution latérale.

Un dernier argument plaide en faveur de la solution latérale. Notre avenue est longue de 2,5 km avec un dénivelé important. Aujourd'hui, les riverains se plaignent des voitures roulant trop vite. Or si le tramway est positionné en central, tout rond-point devient impossible. Autrement dit, lorsque vous serez en haut de l'avenue, vous apercevrez le bas sans aucun obstacle au milieu incitant à ralentir un peu. Cette belle ligne droite incitera à appuyer sur le champignon. Même en termes de sécurité, la solution latérale me semble favorable. Naturellement, ces préférences n'engagent que moi, mais j'ai aussi le droit d'avoir un avis.

Je suis donc favorable au latéral. Toutefois, si tout le monde se prononce pour une solution centrale, je ne suis pas un garçon têtu, je suis pragmatique...

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je sais me montrer têtu en cas de nécessité, je sais me montrer têtu pour obtenir le tramway. Et nous en bénéficierons. J'ai toujours dit que nous l'aurions alors que personne n'y croyait : y compris

vous en premier. Vous parliez de doux rêve, vous étiez alors favorable au bus puisque vous pensiez que nous n'aurions jamais ce tramway. Aujourd'hui, les Châtenaisiens auront ce tramway et chacun sera très content.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Je souhaite ajouter simplement une phrase. Pour commencer, nous aussi, nous sommes très contents de voir tous les trajets de tramway se concrétiser. D'ici peu, à l'échelle de ce genre de projet, la région sera beaucoup plus maillée.

Je désire revenir sur un point : loin de nous l'idée de remettre en cause le projet. Nous y sommes favorables et je vous ai demandé d'organiser ici à Châtenay, avec les services du Département, une réunion pour les élus, début septembre. De la sorte, toutes les informations seront mises à plat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous les avez déjà, rien n'a changé depuis.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Il me semble bénéfique que tous les élus puissent disposer de tous les éléments.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je suis d'accord. Nous créerons une commission spécifique sur le sujet.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Il s'agit de concertation : évidemment, il n'est pas question de tout recommencer à zéro.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je suis d'accord pour initier à la rentrée une commission spécifique sur le sujet. Tous les élus le désirant pourront y venir.

Mais encore une fois, ce projet n'a pas subi de changement. Lorsque vous étiez Conseillère générale, vous disposiez des plans établis par le Département : aujourd'hui, il s'agit toujours des mêmes plans.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Sur ces plans, des tronçons étaient prévus en latéral et d'autres en central...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Effectivement, nous ne pouvons pas avoir un tracé latéral sur la partie basse en raison du TGV souterrain et du pont. Il serait nécessaire de baisser le pont, mais nous ne disposons pas des emprises. En résumé, le tramway serait central jusqu'au carrefour du 19-Mars puis deviendrait latéral si nous conservons toutefois ce projet. Dans le cas contraire, son tracé sera central tout au long du parcours. Je vous ai indiqué deux arguments en faveur du tracé latéral, mais j'en dispose encore d'autres. Je les ai d'ailleurs évoqués avec le STIF et celui-ci ne les rejette pas. Pour être franc, ces ingénieurs étaient d'abord favorables à la solution la plus simple : la première préoccupation pour eux demeure la réalisation du transport en commun et non l'aménagement de la ville. J'ai toutefois soulevé certains problèmes, en termes de sécurité par exemple. Si bien qu'aujourd'hui, les ingénieurs du STIF réfléchissent à l'alternative latérale. Ainsi, les deux solutions pourront être proposées lors de la concertation.

(Intervention hors micro de Madame CANET)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous ne pouvez pas avoir de rond-point avec une solution centrale. De même, vous ne pouvez pas avoir de carrefours et de terre-pleins centraux. En revanche, si vous optez pour la solution latérale, le tramway passe sur les côtés.

Effectivement, si le tramway suit un tracé central, nous pourrions avoir des carrefours à feux. Toutefois, si nous prenons en exemple le carrefour Leclerc – Salengro, il existe à la fois un rond-point et des feux. Lorsque nous avons construits des ronds-points, nous n'avons pas supprimé les feux, y compris au carrefour du 19 Mars. Donc si le tramway passe au milieu de l'avenue, les feux demeureront, mais psychologiquement, depuis le haut de l'avenue, vous apercevrez une longue ligne droite sans aucun obstacle. Vous aurez beau avoir des feux, les automobilistes rouleront à toute vitesse. Et ensuite, certains viendront me reprocher le manque de sécurité sur cette avenue. Selon moi, nous avons là un véritable problème de sécurité. Déjà aujourd'hui, en dépit des ronds-points, la vitesse demeure encore trop élevée la nuit.

Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Comme nous le voyons, vous travaillez tous les deux depuis plusieurs années...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comment ça tous les deux ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

En tout cas vous disposez de beaucoup d'informations...

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE dirait que je pourrais mal interpréter vos propos.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

En tout cas, pour notre part, en quatre années de Conseil municipal, le sujet est abordé pour la première fois...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Sur le fond, sur la concertation des habitants, le sujet est abordé pour la première fois...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Naturellement, puisque la délibération est prise ce soir. Il était difficile d'organiser la concertation auparavant.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Auparavant, il était question de tramway dans les projets économiques, mais sur le projet de fond, je ne dispose d'aucune information.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Venez assister à mes réunions de quartiers : vous m'entendriez parler de ce sujet depuis deux, trois, quatre ans. Ces réunions s'adressent à tous les citoyens.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Le dossier n'est pas passé en Conseil municipal...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous êtes élue, mais vous êtes également une citoyenne : vous habitez la ville, vous n'avez pas encore déménagé. Vous pouvez donc assister aux réunions.

Selon vous, les Châtenaisiens ne seraient pas informés. C'est faux. Ils sont informés par le bulletin municipal depuis longtemps, par mes réunions de quartiers depuis énormément de temps également, par nos campagnes électorales, par le site internet... Autrement dit, même si vous ne venez pas aux réunions, vous auriez pu en être informée.

Le dossier ne passe pas en Conseil municipal, selon vous. En Conseil municipal, nous étudions les délibérations concernant le Conseil municipal. Excusez-moi, je ne représente ni le STIF, ni la Région, mais la ville de Châtenay-Malabry.

Il en va de même dans les autres villes. Monsieur KALTENBACH ne vient pas au STIF, lors de nos réunions, accompagné du leader de son opposition. Il vient avec ses maires-adjoints, avec son directeur des services techniques. Je n'ai pas vu son opposant. Il n'y a cependant rien d'anormal puisque la gestion de la ville lui revient. De plus, je ne suis même pas sûr qu'il prévoie une réunion à la rentrée, comme nous, afin de présenter le projet à ses opposants. Je l'interrogerai d'ailleurs pour savoir : sa réponse sera instructive.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

En tout cas, ce soir, nous avons appris des éléments importants : vous avez annoncé un chiffre, vous avez parlé de tracé, etc. Nous observons ainsi un travail réalisé depuis des années. Il est bon d'en parler ce soir.

Effectivement, organiser une réunion de concertation, entre nous pour commencer, me paraît une bonne idée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Aucun problème.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Avant de valider les modalités de concertation, cette réunion sera judicieuse. Il me semble cependant manquer une étape : il existe une loi portant sur les grands projets d'infrastructure et imposant des études comparatives sur différentes technologies. Je n'ai cependant pas eu connaissance de ces études. Il serait pourtant intéressant d'en bénéficier. Pour nous, Conseillers municipaux, avant d'organiser la réunion de septembre, il serait intéressant de disposer du chiffrage global de l'opération avec le matériel roulant, le lieu de parking...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous ne l'aurez pas... Le STIF ne l'aura pas.

Madame FRANCHET, je veux bien vous donner des éléments, mais je ne peux pas vous communiquer ceux dont je ne dispose pas.

Et puisqu'au sein du STIF siègent vos amis, vous pouvez vous adresser à eux. Si vous obtenez davantage d'éléments que moi, informez-moi. Mais pour le moment, le STIF ne connaît pas le montant total.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous avez parlé de 250 millions d'euros, vous avez donc des idées...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cette somme correspond au chiffrage réalisé en 2008. Autrement dit, ce chiffrage n'est plus d'actualité, rien qu'avec la revalorisation. Par ailleurs, ce chiffrage ne comprenait pas le centre de remisage. Or comme je viens de l'indiquer, le coût de ce centre peut considérablement varier, plus que du simple au double, en fonction de son implantation. Sera-t-il enterré ou non ? Enterré avec en surface des recettes de charges foncières ? Les montants peuvent ainsi varier. De même, l'estimation de 2008 ne prenait pas en compte le matériel roulant. Une seule chose est sûre : les tramways ne disposeront pas de pneus. En effet, nous ne trouvons plus aucune société en France, et ce type de tramway rencontre d'énormes problèmes comme nous l'observons sur celui de Viroflay. La seule société réalisant ce type de matériel ne se porte pas bien et le tramway de Viroflay risquait d'être arrêté. Il aurait alors été nécessaire de reprendre tous les travaux, car les techniques sont différentes.

De plus, d'ici huit ans, le coût exact peut connaître des évolutions. Nous connaissons aujourd'hui le prix des rames, mais pas celui pratiqué dans huit ans. Dans des projets de ce type, il est impossible de disposer dès le départ de tous les montants. Nous les connaîtront au fur et à mesure. Lorsque nous connaîtrons l'implantation du centre de remisage, nous disposerons déjà d'un montant complémentaire aux 250 millions chiffrés en 2008. Cela ne semble pas dur à comprendre.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous faites bien de parler du tramway T6. Vous comprenez l'inquiétude que nous pouvons avoir quand nous voyons le dérapage...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous êtes contre Autolib', contre les tramways, vous n'êtes favorables qu'aux vélos. Nous allons donc cesser d'investir dans les transports en commun, nous allons brûler toutes les voitures, et nous distribuerons à tous les Français, des vélos. De la sorte, aucun problème ne subsistera.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans le cadre du respect de la loi...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Expliquez ça au STIF puisqu'il a en charge le tramway. La ville se contente de délibérer ce soir, sur les modalités demandées par le STIF, comme le font les quatre villes concernées par le tramway. Si selon vous, la loi n'est pas respectée, vous saisissez le président du STIF, Monsieur HUCHON, afin de lui signaler.

Pour rappel, la personne ayant vraiment débloqué la situation –Madame CANET était présente- est Monsieur PLACE puisqu'il avait la délégation transports à la Région. Il me semble pourtant qu'il est un élu Vert. Je pensais que vous étiez au courant de l'action de Monsieur PLACE puisqu'il appartient au même parti que vous. Ou alors vous avez changé de parti...

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je vous demande simplement les éléments pour nous permettre de chiffrer

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Demandez-les au STIF, je n'en dispose pas.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous ne pouvez pas me dire cela...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne les ai pas. Vous les aurez forcément à l'étude d'impact comme le veut la loi.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

En tout cas, même si nous ne pouvons disposer d'une analyse chiffrée avant la réunion, nous pourrions au moins avoir un comparatif entre un projet tramway, un bus en site propre...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai pas ces éléments.

(Réactions dans la salle)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame FRANCHET, je ne dispose pas du montant du bus en site propre puisque ces études ne relèvent pas de ma compétence mais du STIF. De plus, le STIF n'a pas chiffré ce bus en site propre. D'ailleurs, j'espère bien qu'il ne procèdera pas à un tel chiffrage car je ne veux pas de bus en site propre. Aucun maire n'en veut. Les maires du Val-de-Marne n'attendent qu'une chose : que notre tramway soit réalisé car ils demandent d'ores et déjà le remplacement des bus par le tramway. Tous les élus du Val-de-Marne, quasiment tous à gauche, le réclament. Autrement dit, ne comptez pas sur les études portant sur le bus en site propre. Aucun maire n'en veut, qu'il soit de droite ou de gauche. Allez dans le Val-de-Marne, allez à Fresnes, où il vient d'être élu député, tous les élus, communistes, verts ou socialistes, réclament le tramway.

Si vous voulez vous singulariser sur tout, soyez vraiment indépendants. Car vous ne l'êtes pas réellement.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je vous demande les éléments que vous nous présentez : 30 millions d'euros pour le centre de

remisage en surface, 100 millions d'euros en souterrain... Nous devrions disposer de tels éléments pour être en capacité de réfléchir ensemble.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous donne tous les éléments en ma possession. Je dispose de ces chiffres depuis quinze jours seulement. En septembre, je vous communiquerai à nouveau des informations, mais elles seront peut-être dépassées au mois d'octobre ou de novembre.

Comme je vous l'ai indiqué, le STIF a réalisé des études sur cinq sites au départ. Deux ont été retenus pour des études plus approfondies. Grâce à ces études, nous avons désormais des idées de montants. Mais ces fourchettes de coûts m'ont été communiquées voilà quinze jours seulement. Dans de tels projets, les choses évoluent. Si les projets étaient totalement ficelés, vous nous reprocheriez d'avoir tout fait d'avance.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite simplement savoir où nous allons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons avoir un tramway dans huit ans au maximum. Car aujourd'hui, je me bats avec les autres maires pour raccourcir au maximum les délais administratifs. Les travaux ne prendront que trois ans, mais huit années sont nécessaires pour livrer ce tramway, en raison de cinq années de délais administratifs en tous genres ! Les quatre maires concernés, nous nous battons donc pour tenter de réduire ces délais afin de bénéficier du tramway au plus tôt.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Sur les modalités de concertation, effectivement, nous observons des délais réduits à minima. Nous pouvons amener des propositions afin qu'il s'agisse d'une véritable concertation avec une présentation...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je me ferai un plaisir de dire au président du STIF, Monsieur HUCHON, qu'il n'est pas très gentil, que ses concertations sont à minima et que mon opposition souhaiterait davantage.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Il revient à nous d'amener des propositions. Nous ne sommes pas obligés de lui dire qu'il n'est pas très gentil. Cela m'est égal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Selon vous, la gauche pratique la concertation minimale. Je souligne simplement ce que vous venez

de dire.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Vous nous demandez notre avis...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La majorité du STIF et de la Région nous demandent d'agir de la sorte. Il me semble pourtant que la gauche dispose de la majorité au STIF et à la Région. Selon vous, ces élus pratiquent la concertation à minima : voilà ce que je retiens et je leur dirai bien volontiers afin qu'ils changent les choses. A ce moment-là, nous délibérerons à nouveau en septembre pour prolonger la concertation s'ils acceptent.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous souhaitons ajouter dans cette concertation, une vraie démarche de coopération avec les habitants dans le cadre de ce projet afin qu'un véritable travail de fond soit mené.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Nous réaliserons ce travail de fond.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous verrons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

(Réponse de Monsieur BOZZONNE hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous n'aviez pas demandé la parole ? Excusez-moi, je croyais.

Enfin...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non, ils vont s'abstenir. Ils sont favorables au projet, mais contre la concertation parce qu'ils l'estiment insuffisante.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Laissez-nous nous exprimer...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je devine votre position...

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Justement, vous avez accepté cette réunion en septembre. Nous voulons marquer de façon claire combien nous sommes favorables au projet du tramway. Nous interviendrons auprès du STIF afin que la concertation se réalise dans de meilleures conditions. Et nous voterons également en faveur de cette délibération, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme quoi, Madame FRANCHET, avec de la persévérance, nous parvenons toujours à regrouper les gens derrière soi à un moment ou un autre.

Je mets donc ce rapport aux voix. J'ai compris, Madame FRANCHET, que vous étiez très indépendante, y compris dans votre propre parti. La prochaine fois retirez donc le sigle, n'en profitez pas.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME – TRAVAUX

Régularisation d'emprise foncière à l'angle de la rue Jules Verne et de la rue de Verdun.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années, la Ville procède à un certain nombre de régularisations d'emprises foncières qui n'ont jamais été effectuées par le passé.

Ainsi, à l'angle de la rue Jules Verne et de la rue de Verdun, une partie de la voirie est encore cadastrée, rattachée à plusieurs parcelles privées appartenant à la S.C.I. Résidences Franco-Suisse.

Cette assiette foncière, cadastrée U n° 386 et n° 388 (initialement cadastrées U n° 49 et n° 116 en partie), d'une superficie totale de 135 m² est, depuis plusieurs dizaines d'années, incorporée de fait dans le domaine public routier.

Après la délivrance du permis de construire, le pétitionnaire s'est rapproché de la ville afin de lui remettre cette portion de domaine public qui lui était inutile.

La ville a accepté puisque cela lui permet de devenir propriétaire de son domaine public. Le prix convenu est de un euro symbolique.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes de transfert entre la Ville et la S.C.I. Résidences Franco-Suisse.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Puisqu'il s'agit d'une régularisation, je ne pense pas qu'il y ait des interventions. Nous passons au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine sur le terrain occupé par l'Ecole Centrale Paris et la résidence des élèves.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le départ de Châtenay-Malabry de l'Ecole Centrale Paris et de la résidence des élèves va libérer rapidement une emprise foncière stratégique en termes de développement urbain. C'est pourquoi, la ville a signé le 6 avril dernier avec l'Etat, propriétaire des terrains, un protocole d'accord pour lancer les études urbaines préalables au démarrage des travaux. Ce protocole a été complété par un avenant, signé le 14 mai 2012, qui précise les orientations d'aménagement du site.

Dans le prolongement du protocole et de son avenant, la ville s'est rapprochée de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92), opérateur foncier au service des politiques publiques des collectivités. Il intervient en partenariat avec celles-ci afin de favoriser et accélérer la maîtrise foncière de terrains nécessaires à des projets publics d'aménagements.

Ainsi, l'EPF 92 procèdera aux acquisitions soit par voie amiable, soit par préemption, soit par expropriation. Il assurera le portage foncier durant la durée de la convention, en ayant la possibilité de revendre des terrains à des constructeurs, à un aménageur ou à la ville elle-même.

Il procèdera aux études préalables nécessaires pour lancer une consultation d'urbanistes et à tous travaux de sécurisation, démolition, dépollution, recomposition parcellaire et pré-paysagement du site, à l'exclusion des travaux éventuels d'aménagement.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET puis Madame

GUTGLAS.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans le cadre de cet accord de droit donné à l'EPF de procéder aux acquisitions foncières et de réaliser des études pour lancer une consultation d'urbanistes, nous aimerions avoir connaissance du cahier des charges remis à l'EPF dans ce cadre-là. Nous souhaiterions pouvoir le consulter assez rapidement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il est joint ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Il ne s'agit pas que de cela.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous y trouvez la convention nous liant à l'EPF.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous voyons bien la convention mais non le cahier des charges.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il sera rédigé plus tard, puisqu'il est justement l'objet de la convention. Cette dernière permet à l'EPF d'acquérir éventuellement des terrains et de financer toutes les études en accord avec la ville.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Aucune commande complémentaire n'a été adressée par la ville à l'EPF ? Il n'existe que cette convention ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La commande consiste à dire à l'EPF que nous souhaitons qu'il prenne en charge les terrains se libérant et les achète. C'est son rôle. Il le fait à Châtenay comme dans beaucoup de communes des Hauts-de-Seine. Il s'agit même de la vocation de cet établissement public foncier. Dans le même temps, il est chargé de financer les études sur ces terrains qu'il peut être amené à acquérir afin de déterminer quelles réalisations sont envisageables dessus.

Toutefois, nous avons déjà une idée de ces réalisations puisque nous avons délibéré sur un protocole avec l'Etat et un avenant, définissant un préprogramme. Nous n'en sommes cependant

pas encore là. Aujourd'hui, il s'agit d'approuver la convention pour permettre à l'EPF d'acquérir les terrains et de payer les études. Ensuite, nous nous mettrons au travail.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Très bien. Nous relevons également deux ambiguïtés dans cette opération. La première concerne la résidence des élèves avec un statut de SA HLM.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Elle appartient à l'Etat. Moi je négocie avec l'Etat. Je vous l'ai déjà dit, mais nous pouvons le répéter cinquante fois. L'ensemble des terrains appartient à l'Etat quelles que soient les affectations. L'Etat a signé un contrat avec nous portant sur la totalité des terrains : l'école mais aussi la résidence. Il lui appartient de savoir ce qu'il fait de tout cela.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

L'Etat a aussi signé un bail emphytéotique l'engageant sur 99 ans.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

C'est le problème de l'Etat.

Pour commencer, vous n'êtes pas le représentant du conseil d'administration de cet office HLM chargé de défendre leurs droits éventuels. Deuxièmement, vous n'êtes pas non plus un représentant de l'Etat.

Il s'agit donc de considérer les délibérations en Conseil municipal. L'Etat a signé avec la ville de Châtenay en disant qu'il vendait la totalité des terrains. Qu'il doive ensuite négocier pour sortir d'un bail ou même verser de l'argent, reste son problème et non celui de la ville. Chacun s'occupe de ses affaires.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Très bien...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Or, vous n'êtes pas représentante d'une SA HLM à ma connaissance. Vous siégez ici en tant que Conseillère municipale de Châtenay-Malabry.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

J'interviens à ce titre-là...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Il est préférable de parler effectivement au titre de représentant des Châtenaisiens.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ma question porte sur les équipements propriétés de la SA HLM. Ces logements peuvent encore servir dans l'intérêt général.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Peut-être, mais pas dans l'intérêt de Châtenay.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

L'intérêt de Châtenay et l'intérêt général ne me semblent pas très différents...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

L'intérêt général évoqué demeure toujours le même : le besoin de logements étudiants en région Ile-de-France. Je ne nie pas ce besoin. Mais l'intérêt de Châtenay n'est pas d'accueillir sur son territoire tous les logements étudiants de la région Ile-de-France. Ces logements peuvent être répartis dans la région.

Madame FRANCHET, nous pouvons y passer beaucoup de temps. Il existe le rapport ANCIAUX sur le sujet. Tout le monde y compris la gauche, s'appuie sur ce rapport depuis des années. Ce rapport conclut au besoin de 10% de logements étudiants par rapport au nombre d'étudiants.

Notre département est divisé en trois secteurs : sud, centre et nord. Aujourd'hui, nous disposons dans le sud de beaucoup plus que le ratio fixé par le rapport ANCIAUX : 30 ou 35 % me semble-t-il. Non seulement, aujourd'hui, nous sommes largement au-delà du ratio, mais nous le serons davantage encore dans quelques années. Je ne parle pas de Centrale puisque ses logements étudiants ne sont même pas comptabilisés dans ce rapport. En revanche, la faculté de pharmacie va aussi déménager et ces milliers d'étudiants ne seront pas pris en compte dans ce ratio. Nous le dépasserons encore plus : si nous sommes à 30 ou 35%, nous passerons à 40 ou 45%.

Le manque de logements étudiants existe dans le centre et le nord du département. C'est la volonté de certains maires d'en réaliser chez eux, et également la volonté du CROUS de disposer de résidences de 150 à 200 logements à gérer et non de 2 000 comme dans les années 1950. Le CROUS désire également des résidences à proximité des lieux de transports et des lieux d'enseignement. A ce sujet, vous devriez également vous montrer favorable, car en termes de développement durable, il est préférable de disposer ces résidences étudiantes à côté des écoles et facultés : cela évite des longues distances en transports en commun ou, lorsque ceux-ci n'existent pas, en véhicule voire en Autolib'.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Un deuxième point peut s'avérer inquiétant : la somme globale devant être réunie. Nous l'avons bien vu à la réunion publique organisée par les représentants de l'école Centrale. Selon eux, il était nécessaire de réunir au moins 220 millions d'euros. Il s'agit tout de même d'une somme importante afin de pouvoir acheter ces terrains.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Non. Vous confondez deux choses. Vous confondez le coût de l'installation de Centrale sur le plateau de Saclay avec la valorisation des terrains de Châtenay.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Le plan de Paris Campus ne va pas financer le reste...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Qu'est-ce qui le financera alors ? Plusieurs milliards et un plan ont été mis en place justement à cette fin. A moins que l'Etat actuel veuille se servir de cet argent pour un autre usage : il devra le dire dans ces conditions. Plusieurs milliards d'euros sont mobilisés pour le projet du plateau de Saclay. Si le nouveau gouvernement veut se servir de ces sommes pour réaliser autre chose, ils devra en informer les présidents d'universités, les chercheurs... Dans tous les cas, cet argent est mobilisé, il existe, et des compléments sont apportés par la valorisation des terrains. Châtenay n'est pas la seule ville concernée, à Cachan aussi, le départ de l'ENS, amènera une valorisation des terrains.

Néanmoins, l'actuel président de la République annonçait lors de sa campagne son intention de donner aux villes ces terrains à l'euro symbolique. Si nous pouvons réaliser cette économie, nous sommes preneurs. Car je sais à combien s'élevait la valorisation des terrains laissés par le départ de l'école Centrale. Si l'Etat nous les laisse pour un euro, nous n'y voyons aucun problème. Je peux rassurer Madame DELAUNE, du jour au lendemain, nous passons alors à zéro d'endettement.

J'attends donc d'être reçu au ministère afin qu'un avenant supplémentaire soit joint au protocole avec l'Etat. Cet avenant nous permettrait d'obtenir ces terrains à l'euro symbolique puisqu'il s'agit essentiellement d'y construire des logements.

Il s'agit donc d'une bonne nouvelle : nous n'aurons plus de dettes l'année prochaine.

Vous avez terminé Madame FRANCHET ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Oui, merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je passe la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Cette intervention concerne deux points : la convention avec l'EPF92 et les délégations du droit de préemption urbain.

Cette convention est passée dans la perspective de réalisation d'une opération d'aménagement d'envergure sur plus de 18 hectares, alors que les diagnostics du territoire n'ont pas été réalisés, ainsi que des analyses financières sérieuses avec des bilans. Nous ne voyons pas non plus, la mise en place d'une concertation avec la population, sur vos projets. Vous nous mettez devant des faits accomplis. Les engagements financiers de l'Etat concernant le déménagement de l'école Centrale, sont-ils effectifs ? L'opération d'aménagement du plateau de Saclay coûte cher alors que les caisses de l'Etat sont vides. Les nouveaux ministres étudient les dossiers et attendent l'audit financier. Ils prendront ensuite des décisions. Certes, le Département des Hauts-de-Seine est riche, mais grâce à l'argent des contribuables.

Dans cette convention, vous élargissez le périmètre de l'opération en intégrant des pavillons situés en bordure de l'avenue de la Division Leclerc. Cela signifie-t-il également leur destruction ? Nous manquons de logements étudiants, d'équipements sportifs et de locaux d'enseignement. Ces logements existent, et des écoles également le long de la ligne de Sceaux. Le développement durable consiste aussi à conserver un certain nombre de bâtiments existants.

Nous avons visité la résidence étudiante ainsi que les équipements sportifs : ils sont en bon état. J'aimerais voir ces équipements davantage utilisés par les habitants de Châtenay. Votre projet comporte des destructions importantes. Cette convention représente aussi un coût pour la commune : le portage du foncier en cas de difficulté de réalisation de l'opération ainsi que l'entretien, est à notre charge. Qui occupera les locaux dès le départ de l'école Centrale et avant l'arrivée des promoteurs Franco-Suisse et Bouygues, déjà présents sur Châtenay ?

Le Conseil général du 92, à travers la SEM 92, le Syndicat mixte et maintenant l'EPF, intervient beaucoup sur Châtenay. A travers ces contrats et ces délégations, le Conseil municipal est dessaisi de ses prérogatives. Il existe moins de démocratie locale.

L'empressement de vos actions nuit aussi à la bonne réponse aux questions posées. Châtenay demeure une ville verte et agréable : nous souhaitons la conserver ainsi. Ces établissements prestigieux, comme l'école Centrale, constituent une des données de notre territoire. Pourquoi ne pas les garder ou les remplacer par d'autres équipements prestigieux nécessaires au développement de notre territoire ?

Enfin, ces contrats ont aussi des conséquences financières pour notre commune qui n'a pas besoin d'un endettement supplémentaire.

Merci de respecter notre parole.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je commencerai par la fin de votre intervention, Madame GUTGLAS. Je suis très heureux de vous voir persister dans votre opposition car vos propos figureront à nouveau dans un compte-rendu de séance. Selon vous, il convient de conserver l'école Centrale et Pharma sur Châtenay. Et puisque

ces deux établissements doivent partir –à moins que l’Etat ne tienne pas ses engagements et sa parole-, nous devrions accueillir d’autres équipements similaires. Autrement dit, plutôt que du développement économique, plutôt que de bénéficier enfin de recettes pour notre ville, vous êtes favorables à des établissements n’apportant rien financièrement à la Ville. Pour rappel, nous disposons aujourd’hui de recettes par habitant d’une ville de 5 000 à 10 000 habitants alors que nous sommes 32 000. Vous avez tout à fait le droit de persister dans vos propos. Pour ma part, je cumule les comptes-rendus : à un moment ou un autre, ils me seront très utiles.

Concernant l’engagement de l’Etat, vous vous interrogez sur sa fiabilité. L’Etat a pris différents engagements non seulement envers la ville de Châtenay, mais aussi envers de nombreuses universités, envers de grandes écoles, envers des chercheurs... Le projet Campus n’est pas le seul concerné, car derrière, nous trouvons aussi le projet Villejuif avec la recherche sur le cancer, puisqu’une partie des déménagements doivent aller à cet endroit. Je vois donc mal comment l’Etat pourrait revenir sur ses engagements.

Naturellement, la gauche a désormais tous les pouvoirs : jamais sous la cinquième République, personne n’a eu autant de pouvoirs.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Vous vous êtes empressé de signer un avenant avant le changement de majorité...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Désormais, vous avez cette majorité, vous allez l’assumer. Néanmoins, si vous apportez trop de changements, il vous sera nécessaire de l’expliquer. Et pas seulement aux Français, également aux chercheurs, aux directeurs d’écoles, aux présidents d’universités... Cela me semble donc gênant.

J’ai cependant confiance dans les institutions. Une fois encore, les personnes peuvent changer, mais les institutions demeurent et restent engagées par la signature. Selon moi, cet engagement de l’Etat ne changera pas.

Au sujet des pavillons de l’avenue de la Division Leclerc, vous nous demandez s’il s’agit de les acheter. Effectivement, si nous levons un droit de préemption, c’est éventuellement pour préempter. Néanmoins, pour acheter, il doit d’abord y avoir une vente. Pourtant, vous vous plaignez de voir trop de ces pavillons vendus à des méchants promoteurs pour y construire des immeubles à la place. Dans ces conditions, il est peut-être préférable de voir la commune préempter par le biais de l’EPF. Lorsque nous disposerons de schémas définitifs, il sera peut-être nécessaire de prévoir des voies sur l’avenue de la Division Leclerc. Et comme vous êtes attachée à des projets d’ensemble, cela nous permettra d’avoir un projet d’ensemble.

Concernant la résidence étudiante, je rappelle qu’il en existe déjà une. Il s’agit véritablement d’une résidence étudiante et non d’une SA HLM chargée uniquement de gérer les logements des Centraliens. Vous semblez cependant avoir totalement oublié cette résidence Vincent Fayot disposant de 650 chambres. Bien entendu, nous conservons cette résidence universitaire.

Vous avez également évoqué les équipements de Centrale souhaitant les voir davantage utilisés par les Châtenaisiens. Nous aussi, nous aurions aimé cela. Mais pourquoi n’avons-nous pu en profiter pendant quarante ans ? Centrale est présente dans la commune depuis les années 1970 : qu’avez-

vous fait afin de permettre aux Châtenaisiens d'utiliser ces équipements ? Lorsque l'école s'est installée à Châtenay, pourquoi n'avez-vous pas passé des conventions avec elle ? D'autant qu'à l'époque, la ville ne comptait pas de théâtre. Une telle convention aurait permis aux Châtenaisiens de profiter du théâtre de Centrale. De même, à l'époque, la ville ne comptait pas autant de terrains de sport qu'aujourd'hui : pourquoi aucune convention n'a permis aux Châtenaisiens d'utiliser les terrains de Centrale ? Pourtant, aujourd'hui, vous évoquez ces équipements à utiliser. Effectivement, nous pourrions y avoir accès depuis quarante ans. Au moment où l'école Centrale quitte la commune, vous souhaitez les utiliser alors qu'entre temps, nous nous sommes efforcés de disposer d'équipements dans la ville à l'instar du théâtre. D'ailleurs, il nous a même été reproché, à un moment donné, que le théâtre était trop important. Mais puisqu'il est plein quasiment tous les soirs, nous aurions peut-être dû le réaliser plus grand encore. Et maintenant, vous souhaitez utiliser le théâtre de poche présent à Centrale depuis quarante ans. Allez comprendre.

Le portage foncier est effectivement réalisé par l'EPF. Cette opération ne nous coûtera donc absolument rien. Selon la convention, si vous l'avez lue Madame GUTGLAS, l'EPF se charge du portage jusqu'à ce que la ville vende directement à un aménageur ou un promoteur. Par conséquent, je ne vois pas où est le risque pour la ville. Dans le cas contraire, toutes les communes passant des conventions avec l'EPF connaîtraient de tels risques. Or, ne serait-ce que dans les Hauts-de-Seine, beaucoup de villes ont passé des accords avec l'EPF92. Il existe même un EPF régional. Ils ont été créés pour cette raison, réaliser du portage pour les villes, il s'agit de leur vocation. Pour rappel, EPF signifie « Etablissement public foncier » : il s'agit donc de réaliser du portage foncier jusqu'à la signature de la sortie. Il n'existe aucun risque. En revanche, vous pourriez parler de risque, si nous avions nous-mêmes payé les études et qu'aucune réalisation ne voie le jour. Même si vous décidiez vos amis de changer et d'agir de sorte que Centrale demeure durant deux ou trois ans, les études auront été payées par l'EPF.

(Intervention hors micro de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La ville n'est pas concernée puisque l'EPF aura payé les études. Celles-ci ne joueront pas sur notre budget communal.

Pour ma part, j'espère effectivement voir la nouvelle majorité tenir ses promesses électorales. Puisqu'il est nécessaire d'aider les communes à construire des logements afin de répondre aux besoins, en vendant les terrains à l'euro symbolique, j'espère que l'Etat tiendra cette parole. Une fois encore, cela ne me gêne pas : au lieu de verser à l'Etat plusieurs millions d'euros des contribuables châtenaisiens, nous aurions simplement un euro symbolique de dépenses. J'espère donc voir l'Etat tenir cet engagement.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Quand nous disposerons des résultats de l'audit financier de la gestion de votre majorité, nous pourrons alors voir ce qu'il est possible de réaliser. En attendant, beaucoup de questions demeurent et beaucoup de caisses sont vides. Des personnes se sont engagées sans avoir les financements.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

A votre place, je conseillerai à vos amis de ne pas réaliser un audit. Je respecte aujourd'hui le Président de cette institution, mais il est tout de même de votre sensibilité puisqu'il a été durant de nombreuses années sur les bancs de l'Assemblée au sein de votre groupe.

A votre place, je demanderai plutôt à la Cour des comptes de réaliser cet audit. Car même lorsque la Cour des comptes, ou la Chambre régionale des comptes réalise des audits, comme à Châtenay, vous les contestez. Imaginez donc comment il en sera pour un petit audit réalisé en catimini. Si la Cour des comptes réalise l'audit, nous écouterons leurs conclusions.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

C'est la Cour des comptes qui réalise cet audit...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si la Cour des comptes indique que les caisses sont vides comme vous le prétendez, je vous demanderai de respecter la même Cour des comptes quand celle-ci a indiqué que Châtenay, avait 30 millions de déséquilibre en 1995. Ce déséquilibre avait ainsi amené une augmentation de 76% des impôts. Respecter d'un côté un audit de la chambre et ne pas le respecter de l'autre, me semble incohérent.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Nous respectons beaucoup les rapports : ils sont d'ailleurs assez inquiétants.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ils sont bien meilleurs, et je vous les donne entiers.

Une réunion est à nouveau organisée ce soir à ce sujet. Arrêtez de manipuler la population. Si vous jugez la Cour des comptes efficace pour réaliser un audit de l'Etat, elle est tout aussi efficace et respectable lorsqu'elle réalise des audits des villes. Respectez, enfin, l'audit effectué par la Chambre régionale des comptes sur Châtenay-Malabry en 1995. Ne dites pas que c'est faux et qu'il n'était pas utile, à l'époque, d'augmenter les impôts de 76%. Selon moi, vous feriez un grand pas dans l'honnêteté intellectuelle : mais peut-être n'est-ce pas votre fort.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

URBANISME – TRAVAUX

Délégation du Droit de Prémption Urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier des

Hauts-de-Seine.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La ville de Châtenay-Malabry va, dans les prochaines années, voir l'Ecole Centrale Paris et la résidence des élèves quitter son territoire pour s'installer sur le Campus de Saclay.

L'aménagement de ce site est un enjeu de première importance pour le devenir de la ville. C'est pourquoi, la ville a signé un protocole d'accord avec l'Etat, propriétaire des terrains, pour pouvoir lancer les études d'urbanisme, ainsi qu'un avenant précisant le programme prévisionnel pour l'aménagement du site. La ville va conclure une convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine pour favoriser et accélérer la maîtrise foncière et mener les études sur les terrains de l'Etat et des franges situées sur l'avenue de la Division Leclerc.

Cette convention, présentée au vote du Conseil Municipal de ce soir, prévoit que le droit de préemption de la commune soit délégué à l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine sur les terrains occupés par l'Ecole Centrale Paris, la résidence des élèves et leurs franges, conformément au périmètre porté sur le plan ci-annexé.

Cette procédure a, par le passé, déjà été utilisée au profit du Syndicat Mixte pour la zone de plan masse n° 3, ou encore la zone EUROPE.

Il convient logiquement en l'espèce de soustraire les terrains concernés du périmètre délégué au Maire pour exercer le Droit de Préemption Urbain renforcé, afin d'éviter les conflits de compétence.

Il vous est demandé d'approuver la délégation du Droit de Préemption Urbain renforcé sur le périmètre apparaissant sur le plan ci-annexé, au profit de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les interventions précédentes étaient globales. Nous passons au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME - TRAVAUX

Projet de résidence sociale :

- **Déclassement partiel de la parcelle T 176,**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec l'OPDHHS la vente du terrain d'assiette de la résidence sociale et d'un espace polyvalent,**
- **Acquisition d'un espace polyvalent en l'état futur d'achèvement.**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La ville de Châtenay-Malabry est propriétaire de la parcelle T 176 d'une superficie de 51 441 m² qui a fait l'objet en 1985 d'un procès-verbal de transfert de gestion en faveur de la Région Ile-de-

France.

La partie ouest de cette parcelle est affectée au Lycée professionnel Jean Jaurès. Sur la partie est se trouvent un gymnase municipal et une salle associative, communément appelée « salle interculturelle ».

Sur une partie inutilisée par le Lycée et hors des clôtures de ce dernier, l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS) doit construire une résidence sociale. Celle-ci comporte 68 appartements permettant d'accueillir 80 résidents, ainsi qu'un espace polyvalent. Le chantier doit se mettre en place à l'automne prochain.

L'assiette foncière nécessaire à l'implantation du bâtiment résulte d'un découpage présenté sous teinte mauve au plan joint à la présente délibération ; elle représente une surface de 6 136 m².

Par arrêté n° 2007-938 du 11 juin 2007, le Préfet de la Région Ile-de-France a désaffecté une première portion de la parcelle d'origine. Puis, par arrêté du 14 mars 2012, il a désaffecté une seconde portion, désaffectant ainsi totalement l'assiette foncière nécessaire au projet de résidence sociale.

Afin de céder le terrain au maître d'ouvrage, il convient aujourd'hui de le déclasser du domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants. Le prix convenu pour la vente du terrain est de 1 000 000 € hors taxes, payé au comptant.

En ce qui concerne l'espace polyvalent, il s'agit d'un ensemble de salles, sanitaires, bureaux... répartis sur 2 niveaux, pour une SHON totale de 500 m². Le prix convenu entre les parties est de 1 200 000 € TTC.

Le calendrier de paiement pour ces locaux est le suivant :

- 20 % du prix TTC à la signature de l'acte,
- 25 % trois mois après le démarrage du chantier,
- 20 % à l'achèvement des fondations,
- 18 % à l'achèvement du plancher haut du 1^{er} étage,
- 15 % à la livraison du bâtiment,
- 2 % à la levée des réserves.

La livraison du bâtiment est prévue le 15 janvier 2014.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande donc d'approuver les trois délibérations correspondant à cette opération :

- L'une qui déclassé du domaine public communal le terrain d'assiette de la construction,
- La seconde qui autorise Monsieur le Maire à signer la vente du terrain,
- La dernière qui autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'espace polyvalent en l'état futur d'achèvement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Monsieur NADEAU, Madame FRANCHET

puis Madame DELAUNE.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Merci Monsieur le Maire.

Ma question consiste à savoir s'il existe déjà « dans les tuyaux » un projet concernant une éventuelle utilisation de la salle polyvalente. Sera-t-elle mise à disposition de l'association en charge du culte musulman à Châtenay-Malabry ? Depuis 1995, date à laquelle vous avez remporté votre premier mandat de maire, vous avez toujours indiqué aux populations d'obédience musulmane qu'elles pourraient bénéficier d'une salle de prière digne ; une salle qui ne serait pas en préfabriqué et cachée derrière un foyer Aftam aujourd'hui en phase de démolition.

Si cette salle est livrée le 15 janvier, peut-être cette association aura-t-elle l'opportunité de prier dans un lieu mis à sa disposition sous couvert de convention. S'agit-il d'un projet en lien avec cette salle polyvalente ? Pouvez-vous aussi évoquer au Conseil et à la population de Châtenay des discussions menées avec les différents représentants dont mon collègue, Monsieur Mustapha KORDJANI.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Mon intervention compte seulement deux questions relatives à l'accès au site. Je souhaite savoir comment vous avez résolu le problème d'accès pompier pour la sécurité ainsi que le problème des risques d'inondation sur ce terrain.

Ma seconde question porte sur le recours déposé par la Région concernant le terrain situé à proximité du lycée. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je passe la parole à Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je souhaite d'abord effectuer quelques petits rappels. Nous ne sommes pas opposés au tramway, ni favorables à la fermeture des lieux d'écoute et d'orientation. Il s'agit de rumeurs infondées que vous vous plaisez à colporter dans toute la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai pas parlé des lieux d'écoute et d'orientation...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Si ! Nous avons eu quelques retours.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ah bon.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

La dernière rumeur en date concerne notre prétendue opposition à la résidence sociale.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez voté contre ce projet.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pas du tout, Monsieur.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez voté contre...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous sommes favorables à la construction de la résidence sociale...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais pas pour son terrain d'implantation

(Intervention hors micro de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, je ne souhaite pas être désagréable à une heure si tardive, mais j'ai parfois le sentiment de comprendre un peu plus vite que vous...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

En effet, nous sommes opposés au choix de l'emplacement. Il s'agit d'un terrain en forte déclivité, caché derrière le gymnase Jean-Jaurès et la salle interculturelle. De plus, il est quasi enclavé dans le lycée Jean-Jaurès. Combien de fois devons-nous le répéter afin que vous cessiez de colporter de

telles absurdités ? Oui, nous sommes bien favorables à la résidence sociale.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais pas à cet endroit...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous dénonçons très clairement la volonté de ne pas intégrer dans la ville cet équipement destiné à accueillir des personnes en forte précarité et généralement non motorisée.

Une autre rumeur court également, véhiculée par certains de vos conseillers municipaux. Nous serions aussi opposés à voir la communauté musulmane disposer d'un lieu de culte. J'attends cependant de disposer de la réponse donnée à Karim NADEAU à ce sujet.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je suis très clair.

D'abord, Madame, si vous évoquez des bruits et des rumeurs colportés, je peux aussi en parler. Ce qu'on nous fait dire aux uns et aux autres, ce que vous auriez pu dire durant la campagne en faisant du porte-à-porte, que ce soit sur Monsieur DEVEDJIAN ou même moi, à titre personnel...

Vous ne devez pas tout prendre pour argent comptant.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous n'avons pas dénigré les autres candidats.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Permettez-moi de vous laisser penser qu'il en est de même. Ou alors vos conseillers ne partagent pas les mêmes valeurs ; ce qui est aussi possible. En tous les cas, je ne les partage pas toutes avec vous.

Je commence d'abord par répondre aux petites problématiques. Vous êtes favorables à la résidence sociale mais pas à cet endroit. Pourquoi réalisons-nous cette résidence à cet endroit ? Parce que le terrain ne coûte absolument rien. Or pour construire une résidence sociale, le foncier ne doit pas être très cher. Si aujourd'hui, vous achetez ailleurs, l'Office ne pourra pas réaliser une résidence aussi vaste.

Deuxièmement, vous avez évoqué une résidence cachée. Nous construisons à cet endroit parce que le terrain est disponible et ne coûte pas cher. Beaucoup de promoteurs seraient prêts, me semble-t-il, à acheter un terrain aussi bien placé avec une vue magnifique sur la Vallée aux Loups. Ils pourraient vendre ces logements très chers, beaucoup plus chers que sur l'avenue de la Division Leclerc. Il s'agit aussi d'une réalité. Ne laissez donc pas supposer ou croire que nous construisons cette résidence sociale dans un endroit où personne ne veut aller. Pléthore de promoteurs connus

de Madame GUTGLAS s'y précipiteraient.

Enfin, vous parlez d'un terrain enclavé et de transports inexistantes. Le tramway passera pourtant à 100 mètres. De plus, nous trouvons les arrêts de bus RATP devant, y compris le Paladin. Nous trouvons autant sinon plus de transports à cet endroit que sur l'avenue de la Division Leclerc. Là-aussi, il est faux de parler d'absence de transports. Je vous invite à vous rendre sur les lieux pour voir où sont implantés les arrêts de bus.

Vous m'avez également interrogé sur le recours de la Région. Comme vous le savez, la Région a lancé un recours. Je ne suis toutefois pas le juge du tribunal : il ne m'appartient pas de rendre les jugements. Je n'ai aucune nouvelle à ce jour : nous verrons lorsque cette affaire sera jugée. Je ne suis pas chargé de m'occuper du passage des dossiers devant le tribunal administratif. A ma connaissance, il existe toujours un recours. J'en suis désolé. Car une évolution aurait pu survenir : plusieurs réunions se sont déroulées en préfecture de région où aucun élu ne s'est rendu, mais seul le directeur général des services, avec tout le respect dont je peux témoigner pour les administrations. Même pas un vice-président ne s'est déplacé aux réunions en présence du préfet de région. Lorsque vous me parlez les uns et les autres de concertation, il conviendrait peut-être de la souffler à vos amis élus. Au regard des aberrations, la Région aurait pu retirer son recours. La réponse de l'administration est négative et je n'ai obtenu aucune réponse des élus.

Au sujet de l'accès pompier au site, il existe. En effet, la voie descendante est justement une voie pompiers desservant le gymnase et la salle culturelle existante. Nous n'avons donc aucun problème à ce sujet.

Nous en venons à présent au point central de vos interventions, à savoir l'utilisation de la salle. Selon vous, je me suis positionné en faveur d'un lieu de culte pour les musulmans à Châtenay. J'ai non seulement tenu de tels propos, mais de plus, les musulmans bénéficient déjà d'un tel lieu, mis à disposition par nous. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, Monsieur NADEAU.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Permettez que je finisse, Monsieur NADEAU. Je vais vous expliquer où ce lieu se situe si vous ne le connaissez pas ou si vous ne le fréquentez pas.

Nous allons faire un peu d'histoire. Ce lieu de culte était situé dans le foyer Aftam. Il existait une salle de prière à destination, simplement, des résidents du foyer. Au fil des ans, cette salle a été utilisée par d'autres personnes. A un moment, cette salle s'est avérée insuffisante, et des préfabriqués ont même été ajoutés derrière. Ces réalisations ont vu le jour grâce à des conventions votées en Conseil municipal. Nous avons mis ce lieu à disposition.

Je regrette pour ma part, que le Président de la République n'ait pas pu durant un temps, modifier la loi de 1905 afin de permettre aux musulmans de bénéficier de lieux de culte. Que cela vous plaise ou non, la France compte cinq millions de musulmans voire davantage. Comme les protestants, comme les juifs, comme les catholiques, il est normal qu'ils disposent de lieux de culte. Sinon où vont prier ces populations ? Dans la rue, comme nous l'avons vu à Paris ? Est-ce digne d'un pays comme le nôtre ?

Par contre, je ne veux pas –cela n’engage que moi- voir des gens acheter des pavillons, des terrains afin de déposer un permis pour construire une mosquée, et non une salle de prière. D’où provient cet argent ? Comment arrive-t-il ? Pensez-vous que les fidèles disposent de suffisamment d’argent pour financer de tels projets ? Non. Ces sommes proviennent de l’étranger, de même que l’imam. De plus, ce dernier ne prêche pas forcément comme nous le souhaiterions en France. Moi, je préfère voir les collectivités ou l’État assumer. Les populations musulmanes ont un droit comme toutes les autres. Et en même temps, que nous puissions avoir une maîtrise. Si nous mettons des locaux à disposition, nous voulons un imam reconnu par la grande mosquée de Paris et parlant français. Nous pouvons exiger certaines choses en contrepartie. Je préfère cette solution, Monsieur NADEAU, que cela vous plaise ou non.

Comme ces lieux seront démolis, il conviendra de trouver d’autres lieux municipaux afin de les mettre à disposition par convention, comme nous avons procédé, avec des droits et des devoirs. De la sorte, si un problème survient, la collectivité peut, à tout moment, reprendre la main. En revanche, lorsqu’il s’agit de lieux privés, vous ne pouvez à aucun moment reprendre la main. Il suffit de se rendre dans certaines villes où l’argent est arrivé de l’étranger pour voir ce qui se passe dans ces lieux. Je suis favorable au droit de prier pour tout le monde, mais je ne tiens pas à voir certaines choses apprises aux enfants châtenaisiens.

Ma réponse est-elle claire Monsieur NADEAU ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je mets à présent ce rapport aux voix. Pour toutes les délibérations, le vote est identique.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L’ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Demande de subvention : Aménagement du lavoir et de ses abords, rue du Lavoir. Schéma départemental des parcours buissonniers.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Dans la perspective de l’aménagement de la rue du Lavoir et du paysagement du site, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général des Hauts-de-Seine.

En effet la rue du lavoir est située sur un parcours buissonnier dans le cadre du schéma départemental des parcours buissonniers adopté le 15 avril 2008.

Le projet sera établi dans le respect de la charte paysagère de la Ville de Châtenay-Malabry, établie en janvier 2007.

Le Conseil Général subventionne les travaux sur la base d'un montant maximum de 100 € HT/m² au taux de 75 % du coût hors taxes des aménagements de surfaces perméables, études comprises

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Pour une fois, peut-être nous accèderez-vous à notre demande.

L'aménagement de cet espace paysager autour du lavoir n'est pas en accord avec les prescriptions du POS du centre ancien. Le square du lavoir comportait trois arbres à conserver. Il existait notamment un grand peuplier blanc classé parmi les arbres remarquables du département.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il est mort...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Les autres arbres n'ont pas été protégés durant l'opération immobilière.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Allez sur les lieux, cet arbre est mort.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Laissez-moi finir, s'il vous plaît.

Les trois arbres ont disparu. A la place, vous proposez d'implanter un magnolia et des arbres. Nous souhaitons plutôt un arbre à hautes tiges adapté à notre région, comme un tilleul ou un chêne, à côté du lavoir. Cet espace constitue un lieu spécifique de détente méritant d'être traité comme le reste du centre ancien. Il s'agissait d'un square. Les arbres régulaient l'eau du sous-sol et produisaient de la fraîcheur. Il convient de respecter également l'aspect du patrimoine végétal du site : il ne s'agit pas de décoration. A chaque opération immobilière, malheureusement, des arbres disparaissent.

Enfin, les allées définies au plan semblent privatiser davantage encore, cet espace. Nous avons l'impression d'entrer dans la propriété privée des riverains bien qu'il s'agisse d'un espace public. En deux mots, il s'agit de traiter les arbres en fonction de ce qui existait auparavant, en leur laissant peut-être moins d'espace pour se développer, surtout à côté du lavoir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, vous parlez de square, mais il ne s'agissait pas vraiment d'un square.

(Intervention hors micro de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, nous allons réaliser un square. Mais il s'agissait auparavant d'un lieu de passage et non d'un square.

(Intervention hors micro de Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Des aménagements seront créés de sorte que les gens aient envie d'y rester. Ne serait-ce qu'en disposant des bancs, car je ne suis pas sûr qu'il en existe aujourd'hui. Il s'agira d'un lieu de convivialité.

Vous souhaitez conserver les mêmes arbres. Toutefois, dans l'Arboretum, nous recensons 300 ou 500 variétés différentes. Les visiteurs viennent du monde entier et de toute la région Ile-de-France, pour les voir tellement ils sont magnifiques. Devons-nous conserver les mêmes arbres qu'auparavant ? Je l'ignore, je n'ai aucun a priori à ce sujet. Ma seule exigence est de ne plus voir dans la ville des arbres dont les racines remontent. J'en ai assez d'avoir sans cesse des trottoirs à rénover. D'autant que cela nous coûte de l'argent. Si les arbres signalés par vos soins n'ont pas de racines remontant et si cela vous fait plaisir...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Surtout à côté du lavoir...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Et si je peux vous être agréable, nous accèderons bien volontiers à votre demande, comme d'habitude.

Je ferai toutefois vérifier par les services que les racines de ces arbres ne remontent pas. Car même s'il n'existe pas de trottoirs, il serait dommage que ce lavoir âgé de plusieurs siècles s'écroule à cause des racines à proximité. Nous examinerons ce problème. Mais une fois encore, si je peux vous être agréable, ce sera avec plaisir.

Je mets ce rapport aux voix.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION N°59 DU 15/05/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF

AUX TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PMR AU STADE DES BRUYÈRES – LOT N°1.

DÉCISION N°60 DU 18/05/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PMR AU STADE DES BRUYÈRES – LOT N°4.

DÉCISION N°61 DU 21/05/2012 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION DOMAINE DE LA MOROSIÈRE POUR L'ORGANISATION DES SÉJOURS ÉTÉ 2012.

DÉCISION N°62 DU 21/05/2012 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION « THÉÂTRE FIRMIN GÉMIER–LA PISCINE ».

DÉCISION N°63 DU 25/05/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS À L'ASSOCIATION UPSILON AFIN D'ORGANISER UN CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION DE FOOTBALL EN FAUTEUIL ROULANT ÉLECTRIQUE.

DÉCISION N°64 DU 25/05/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS À L'ASSOCIATION ATOUT SPORT LOISIRS AFIN D'ORGANISER UNE ANIMATION SPORTIVE.

DÉCISION N°65 DU 29/05/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU SPECTACLE DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES COMMUNALES À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL 2012.

DÉCISION N°66 DU 30/05/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.

DÉCISION N°67 DU 30/05/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE ONÉREUX, DE BOXES DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS, ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR LOISELEUX PIERRE.

DÉCISION N°68 DU 30/05/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF À LA RÉALISATION DU COMPLEXE SPORTIF LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N°69 DU 01/06/2012 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE.

DÉCISION N°70 DU 01/06/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE ONÉREUX, D'UN BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS, ENTRE LA VILLE ET MADAME LEDEME CATHERINE.

DÉCISION N°71 DU 04/06/2012 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX DÉGATS CAUSÉS LE 9 JANVIER 2012 AU

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SITUÉ AU 15 RUE PAUL LAFARGUE.

DÉCISION N°72 DU 06/06/2012 APPROUVANT LE CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI « LA LUTHERIE VOCALE-COOPANAME » RELATIF AU SPECTACLE « LA VALIZ'À MUSIQUE » DU 22 JUIN 2012 POUR LES ENFANTS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE.

DÉCISION N°73 DU 11/06/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'EXTENSION DU CIMETIÈRE ANCIEN DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°74 DU 12/06/2012 APPROUVANT LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS ENTRE LA VILLE, LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE ET LE SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS.

DÉCISION N°75 DU 12/06/2012 APPROUVANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION À LA BASE DE DONNÉES COLLECTIVITÉS ÉNERGIE DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE SUR L'ÉNERGIE POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°76 DU 14/06/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU REMPLACEMENT DES DEUX ASCENSEURS DE L'HÔTEL DE VILLE.

DÉCISION N°77 DU 14/06/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ORGANISATION DES ANIMATIONS ET PRESTATIONS DE RESTAURATION POUR LA JOURNÉE DU 14 JUILLET 2012.

DÉCISION N°78 DU 19/06/2012 APPROUVANT LE CONTRAT DE COUVERTURE DU RISQUE D'ANNULATION D'ÉVÈNEMENT RELATIF À LA FÊTE DU 14 JUILLET 2012 AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AXA FRANCE IARD.

DÉCISION N°79 DU 21/06/2012 APPROUVANT L'ACQUISITION, PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE LA PARCELLE CADASTRÉE AQ 137 SISE 37 BIS RUE LÉON MARTINE.

DÉCISION N°80 DU 21/06/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS PIERRE MENDÈS FRANCE.

DÉCISION N°81 DU 22/06/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET 2012 POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 82 DU 25/06/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DU GUIDE ET DU PLAN DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY 2012/2013.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu les décisions. Avez-vous des questions ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite des précisions sur les décisions n° 63, 69, 75 et 79.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La décision n° 63 concerne une convention de mise à disposition gracieuse du gymnase Jean-Jaurès, à l'association Upsilon, afin d'organiser un championnat de France de première division de football en fauteuil roulant électrique. En effet, l'association Upsilon est basée à Châtenay et fait partie d'un championnat au sein duquel ils témoignent d'ailleurs de bons résultats. Nous leur mettons à disposition des créneaux horaires afin que les handicapés puissent également pratiquer du football en salle. Il fallait également organiser une journée du championnat de France auquel ils participent et nous leur mettons à disposition bien volontiers et gracieusement, le gymnase. J'espère que vous nous soutenez dans cette action, d'autant qu'ils ont gagné.

Comme vous le dites Monsieur BOZZONNE, peut-être ne savons-nous pas communiquer et faire savoir notre action. Pourtant, depuis longtemps, et même bien avant cette décision, nous mettons des équipements à disposition des handicapés.

La décision n° 64 porte sur le même sujet. Cette fois, nous mettons également des créneaux horaires à disposition des autistes puisque nous avons également des équipements.

La décision n° 69 concerne le contrat de prestation de services entre la ville et l'association « Ligne de mire ». Il s'agit d'un contrat de prestation avec cette association afin d'aider à organiser le spectacle de fin d'année des vendredi 1^{er} juin et samedi 2 juin, pour tous les ateliers scolaires et périscolaires jeunesse : hip-hop, break dance, etc. Ces ateliers se sont produits dans notre théâtre municipal. Cette prestation a coûté 4 000 euros à la ville.

Au sujet de la décision n° 75, il s'agit d'une convention d'adhésion à la base de données des collectivités énergie du centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie pour la ville. Cette convention proposée par le CEREN, entre dans le chantier 1 « Energie et climat » de l'agenda communal, pour l'analyse des consommations énergétiques, en vue de la réduction de la consommation énergétique municipale. Il s'agit d'obtenir des éléments de comparaison énergétique entre bâtiments de plusieurs collectivités, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de cette adhésion est de 239,20 euros TTC.

La décision n° 79 concerne le droit de préemption exercé par moi-même, sur une propriété située rue Léon Martine, suite à une DIA passée. Cette propriété nous servira éventuellement de réserve foncière. Comme vous l'avez-vous-même dit, beaucoup de logements se construisent, et nous pouvons avoir à tout moment, des besoins de crèches. Dans ce secteur, il n'en existe aucune.

QUESTION ORALE DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE ».

- **Question relative à la sécurité routière aux abords des groupes scolaires posée par Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE**

Monsieur le Maire, il reste encore des progrès à accomplir concernant la circulation routière et la gestion arrêts-minute autour des écoles maternelles et primaires de la ville de Châtenay-Malabry. Si des efforts ont été réalisés dans ce domaine autour de la signalétique, notamment, et si les premiers radars pédagogiques ont fait leur apparition, la gestion des arrêts-minute, n'est pas satisfaisante.

Pour des raisons liées à la flemme ou à quelques commodités d'usage, les cas d'incivilités se multiplient aux horaires d'entrée et de sortie des écoles. Des voitures en stationnement illégal, stationnées sur des bateaux, font courir de grands risques à des enfants en bas âge ou en poussette, dont les parents n'ont pas d'autre choix que d'emprunter systématiquement la route avec tous les risques que cela comporte, pour pouvoir passer les obstacles. Nous pouvons aussi parler des véhicules à l'arrêt mais continuant de faire tourner leurs moteurs, polluant ainsi les poumons des plus petits dont la taille est proche des pots d'échappement.

Ces cas d'incivilités font courir au moins deux risques : le plus faible est celui du haussement de ton entre conducteurs et parents d'élèves, souvent interchangeables, risquant de dégénérer en conflit et violence. Le plus grave est de voir survenir un accident avec le choc violent entre un véhicule et une poussette ou un petit enfant. Un tel accident nous conduirait à constater trop tard l'irréparable.

Pour cette raison, Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur un problème n'ayant pas encore basculé dans le fait divers. Evidemment, relever l'immatriculation du véhicule est une possibilité à portée de main. Elle n'est toutefois pas satisfaisante dans la mesure où ces cas d'incivilités se développent dans l'anonymat de celles et ceux les commettant, toujours différents. Porter plainte revient donc à traiter un cas individuel sans résoudre le problème général. De plus, la relative brièveté de ces stationnements sauvages empêche d'appeler la police municipale afin de constater l'infraction et rédiger un procès-verbal.

Pour cette raison, je me fais le porte-parole de beaucoup de parents souhaitant vous voir sanctuariser les entrées et les sorties d'écoles, par la présence d'un agent de sécurité ou d'un policier municipal incarnant l'autorité et écartant de manière efficace tout danger. Il pourrait intervenir et verbaliser le cas échéant. De plus, la présence d'un agent de police renforcerait la sécurité autour des écoles. Cette pratique est courante dans beaucoup de municipalités. Si un accueil est organisé le matin dans les écoles maternelles et élémentaires de notre commune, celui-ci n'est pas adapté lorsqu'il s'agit de sécurité routière. Pourtant, la mobilisation des collectivités locales est primordiale pour que s'inscrive sur le long terme, la baisse exceptionnelle des accidents mortels.

Maintenir la sécurité routière dans l'Agenda 21 communal n'impose pas de gros investissements matériels, mais un engagement quotidien du Maire et de son équipe. Vous disposez, Monsieur le Maire, de pouvoirs importants pour améliorer la sécurité des personnes circulant dans notre commune, en termes de police, de réglementation, d'infrastructures routières et de transports, mais aussi de prévention, d'éducation et d'information.

La responsabilité administrative de la commune représentée par vous, Monsieur le Maire, pourrait être recherchée dans un tribunal administratif ; notamment, si un dommage ou un accident était provoqué par un encombrement passager sur la voie, ou d'un mauvais usage...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ce n'est pas le tribunal administratif, c'est pire.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Tout à fait.

... ou d'un mauvais usage, ou de l'inefficacité des interdictions de stationnement. C'est donc dans cette démarche de réflexion constructive que s'inscrit cette question orale dont, j'en suis sûr Monsieur le Maire, vous aurez à cœur d'apporter des réponses qui s'inscriront elles-mêmes par des actions concrètes pour améliorer la sécurité des entrées et sorties d'écoles dans notre ville, dès la rentrée prochaine.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais essayer de vous répondre en quelques mots car il est tard.

Pour commencer, nous prêtons plus qu'attention à la sécurité ; notamment par des travaux. Où il existe une école, nous trouvons soit des ralentisseurs, soit des plateaux traversants. Afin de freiner les véhicules, des aménagements sont ainsi réalisés. Qu'il s'agisse des Mouilleboeufs, de Brossolette, de Suzanne Buisson, de l'école Jaurès où nous en réaliserons même du côté du Loup pendu... Tous les aménagements ainsi que le barrièrage existent déjà de sorte qu'un enfant quittant la main de sa maman ne puisse aller sur la chaussée. Nous réalisons donc déjà énormément de travaux d'aménagement.

Vous réclamez la présence d'un policier municipal sur les lieux mêmes. Vous avez également évoqué les voitures en stationnement au début de votre question. Ces voitures ne stationnent pas seulement devant l'école. Devant l'école, il existe bien souvent des dépose-minute. Lorsqu'il n'existe pas de dépose-minute, il est aussi possible de se garer au parking souterrain gratuit durant 1h30 : les parents disposent ainsi de suffisamment de temps pour déposer leurs enfants.

Je suis d'accord avec vous, nous observons des incivilités. Peut-être pourrions-nous expliquer aux gens qu'ils ne sont pas obligés de prendre la voiture pour amener leurs enfants à l'école ; ils peuvent parfois le déposer, puis revenir chez eux puisque l'école est généralement située à proximité, afin de prendre la voiture pour se rendre à leur travail.

Vous avez évoqué des véhicules stationnés sur le trottoir, mais ceux-ci ne sont pas devant l'école. Nous devons examiner comment il est possible avec du barrièrage et des plots, d'empêcher les voitures de stationner à ces endroits. Les policiers municipaux, parfois en faction devant certaines écoles, ne peuvent pas effectuer tout le parcours des parents afin de constater les véhicules stationnés sur le trottoir.

Devant les écoles, la police municipale est utilisée pour certains endroits : ceux susceptibles de s'avérer dangereux encore, en dépit des aménagements réalisés. Par exemple, lorsqu'il s'agit de traverser l'avenue de la Division Leclerc. Les enfants habitant la cité des Peintres et se rendant à l'école Masaryk, doivent ainsi traverser l'avenue. Il est nécessaire de protéger à cet endroit malgré les feux rouges. A proximité de l'école Jean Jaurès, nous trouvons aussi l'avenue de la Division Leclerc ainsi que d'autres rues, notamment provenant de l'Intermarché. Là-aussi, nous sommes confrontés à des problématiques importantes. A proximité de cette école, nous avons ainsi placé deux voire trois policiers municipaux. Ici, la police municipale est également présente. En revanche, pour certaines écoles, nous n'avons pas placé de policier ; à l'instar des Mouilleboeufs puisque l'école est située dans une petite rue. Il n'est donc pas utile de placer un policier municipal. C'est

valable également pour l'école Suzanne Buisson non implantée sur une voie de grand passage.

Selon moi, il est effectivement nécessaire de communiquer pour nous assurer que les automobilistes soient davantage respectueux et civiques. De notre côté, nous avons également à réaliser des aménagements complémentaires, à placer des barrières ou des plots afin d'empêcher le stationnement des voitures sur les trottoirs.

Enfin, selon vous, il n'existe aucun coût. Je ne suis pas d'accord. Si nous mettions de la police municipale devant toutes les écoles, nous devrions alors augmenter les effectifs, au moins de quatre ou cinq postes, en tenant compte des congés. Il existe donc un coût de fonctionnement supplémentaire.

Selon moi, même si nous avons déjà construit beaucoup d'aménagements, nous devons en réaliser encore. Dans le même temps, nous devons demander aux gens de témoigner de davantage de civisme.

Et comme vous souhaitez moins de voitures et plus de transports en commun, me semble-t-il, il est nécessaire que les parents ne prennent pas systématiquement leur voiture pour emmener leurs enfants à l'école.

J'habite dans le centre-ville de Châtenay. Effectivement, le matin, j'observe souvent des voitures en double file. Pourtant, la personne désirant réellement utiliser sa voiture, peut la stationner dans le parking souterrain. Dans les résidences situées à 100 mètres à pied, y compris celle où j'habite, je vois les parents conduire les enfants à l'école en voiture. Ils pourraient effectuer les 100 mètres à pied puis revenir prendre leur véhicule : ils ne seront pas en retard à leur travail. Ou alors, ils se lèvent deux minutes plus tôt.

Comme cela existe dans d'autres villes, à Rueil ou à Nice, nous avons exploré l'option des « papys trafic ». Ce dispositif ne coûtait pas très cher. Nous demandions à des retraités et des seniors de revêtir des tenues et de veiller sur les entrées et sorties d'écoles. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de volontaires. Les deux seuls que nous avons trouvés au bout d'un certain temps voulaient uniquement le faire de temps à autre. Beaucoup de seniors seraient donc nécessaires afin de maintenir toujours un même service.

Une fois encore, nous agissons beaucoup pour la sécurité aux abords des écoles. Mais nous pouvons sans doute améliorer encore avec la pose de barrières et de poteaux.

Vous m'avez transmis une photo, mais à cet endroit il est impossible de mettre une barrière puisqu'il s'agit de l'entrée de l'école. Une voiture se trouve carrément sur le plateau de l'entrée de l'école. Il est cependant impossible de mettre une barrière puisqu'il faut bien rentrer dans l'école.

Certes, si ce jour-là, un policier municipal avait été présent, il aurait demandé au conducteur de circuler. Je trouve cependant ce comportement aberrant. D'ailleurs, je me demande pourquoi cette voiture était là puisqu'elle est immatriculée 95. Ou alors il s'agit d'une personne n'ayant pas fait son transfert.

Mes chers collègues, la séance est terminée. Avant de nous quitter, je souhaite évoquer un sujet : vous voyez Monsieur Eric GRANGE depuis longtemps. Directeur du service de la Coordination, il s'occupe notamment des comptes-rendus de séances du Conseil. Présent dans notre ville depuis 1997, il a décidé d'aller vers d'autres cieux. En votre nom à tous, je voudrai le remercier du travail

effectué pour le compte de notre assemblée et de sa bonne organisation. Je lui souhaite par ailleurs bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

A présent, je vous souhaite aux uns et aux autres de passer de bonnes vacances, puisque notre prochain Conseil se réunira fin septembre.

Bonne soirée.

Séance levée à 23 heures 40.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, M. CANAL, M. CLOU, Mme CHINAN, Adjointes au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme FOMBARON, Mme AUDOUIN, M. LAVILLE, Adjointes au Maire.

Mme HELIES, M. LANGERON, Mme DELMAS, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme MARTINEZ, M. DE LIMA, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme FOMBARON	procuration à	M. SICART
Mme AUDOUIN	procuration à	Mme CHINAN
M. LAVILLE	procuration à	M. PETAIN
Mme HELIES	procuration à	M. AÏT-OUARAZ
M. LANGERON	procuration à	Mme FONTANEL
Mme DELMAS	procuration à	M. DEBROSSE
Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
Mme PEPIN	procuration à	M. BACHELIER
Mme MARTINEZ	procuration à	Mme RIBACK
M. DE LIMA	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. AÏT-OUARAZ, Conseiller Municipal.

Arrivée de M NADEAU à 20h15

Arrivée de Mme BOUCHARD À 19H45

Annexe

Extrait du Conseil Municipal du 27 janvier 2011

- **Question de Monsieur Bozzonne sur le projet Autolib'**
- **Réponse de Monsieur le Maire**

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

J'aurais sincèrement préféré que nous parlions de Vélib' durant cette séance. En préambule, il apparaît surprenant de voir l'Autolib' présenté dans le cadre de l'Agenda 21 : je ne comprends pas en quoi ce projet entre dans le cadre de l'économie durable ou de la protection environnementale. Même si ces véhicules ne roulent pas à l'essence, nous savons combien les batteries électriques sont polluantes et dommageables pour l'environnement.

La Rochelle, la ville pionnière de l'Autolib' mis en place voilà quinze ans, témoigne d'une expérience pleine d'enseignements à ce sujet. Le parc a vieilli, les voitures peinent à être entretenues, la ville consomme de plus en plus de personnel pour assurer les frais d'entretien, etc. Finalement, plus personne n'utilise ces véhicules. Contrairement au Vélib', l'Autolib' s'avère une mauvaise idée : encourager l'idée d'utiliser une voiture en ville ne semble guère judicieuse. Que faire d'une voiture abandonnée lorsque le problème se posera ? Où la garer ? De plus, la voiture occupe de la place sur les chaussées.

Lorsqu'un point de Vélib' est plein, par exemple, l'utilisateur du vélo est obligé de chercher un autre point se situant quelques dizaines de mètres plus loin à Paris. Même si l'inconvénient est notable, le problème se résout avec un peu de marche. En revanche, que se passe-t-il avec la voiture lorsqu'un point de stationnement est complet ? Quelqu'un y a-t-il sérieusement réfléchi ? Imaginons le déplacement de quatre véhicules de Châtenay-Malabry vers Paris : qui ramènera les voitures ? Trouverons-nous aussi facilement quatre conducteurs se déplaçant depuis Paris vers Châtenay ? Enfin, il me semble que l'Autolib' encouragera les mauvais comportements de conduite protégés par un supposé anonymat de principe. Même si la carte de crédit peut en théorie identifier le conducteur, qui permettra de s'assurer que tel conducteur a grillé un feu ou dépassé les limites de vitesse, tandis qu'un autre affirmera qu'il ne s'agit pas de lui ? Nous devinons l'imbroglio judiciaire et l'impossibilité du Législateur de faire face à tous les accidents graves ou secondaires ne manquant pas d'intervenir surtout chez les jeunes conducteurs inexpérimentés.

Il est question que le maire de Paris mette en place ce projet dans sa ville. Ce projet est si peu écologique que nous sommes surpris par ce revirement idéologique, lui qui avait mené sa première mandature sur le thème d'un Paris propre. Naturellement, il s'agit de sa ville, de son problème et accessoirement de celui des Parisiens. Pour ma part, je n'ai pas envie de voir Châtenay-Malabry s'associer de près ou de loin à cette entreprise me semblant véritablement, sans arrière pensée politique et en portant le bon sens d'un simple citoyen lambda, une très très mauvaise idée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous avez parfois soulevé des problèmes identiques en évoquant des risques et des craintes de voir le système Autolib' porter atteinte aux transports en commun, voire s'y substituer. A mon sens, il n'est absolument pas question de substituer ce projet aux transports en commun. En effet, les transports relèvent de la Région et du STIF. Les Départements y participent également comme nous le voyons à Châtenay-Malabry où le Conseil général des Hauts-de-Seine supportera les deux tiers du coût du futur tramway. De même, l'accord intervenu entre l'Etat et la Région à propos du Grand Paris démontre la volonté de tous de développer les transports collectifs en Ile-de-France.

Au-delà de la création de nouveaux transports, nous ne devons pas oublier non plus les transports existants. Une association s'est ainsi créée dans le sud parisien concernant les utilisateurs de la ligne du RER B qui subissent des conditions de transports très mauvaises. Tous les maires, quelles que soient leurs opinions politiques, y adhèrent. A travers les documents signés entre l'Etat et la Région, de grosses avancées sont aussi attendues dans les années futures sur les transports existants : plusieurs millions d'euros y seront ainsi consacrés. Il ne s'agit donc pas uniquement de créer de nouvelles lignes. Par conséquent, nous ne pouvons pas laisser croire à nos concitoyens qu'Autolib' mettra un frein aux financements publics des transports en commun ou viendrait se substituer au réseau de transport en commun.

De plus, Autolib' est une délégation de service public confiée à une entreprise privée. Autrement dit, le délégataire prend la responsabilité du service : nous sommes dans le même cas que le marché forain à Châtenay-Malabry par exemple. A ce sujet, vous aviez évoqué l'important déficit d'exploitation et je vous avais alors expliqué qu'il appartenait au titulaire du marché de l'assumer et non à la Ville. Naturellement, si celui-ci ne pouvait plus le supporter au bout d'un moment, il pourrait alors choisir d'arrêter d'exploiter ce service. Mais en aucun cas, la collectivité n'aura à combler ce déficit. Il en va ainsi de même pour Autolib'. Bolloré, le groupe choisi, va investir 60 millions d'euros et la participation des collectivités portera seulement sur les aménagements de voiries ou autres, et non sur l'exploitation du service d'automobiles partagées.

Dans le cas de notre ville, Madame FRANCHET regrette de ne pas voir ces sommes consacrées au développement des transports en commun. Ces sommes restent néanmoins fort modestes : 100 000 euros sur vingt ans. Cette année, cet investissement représente 11 000 euros puis, seulement 3 000 euros en 2012. Je ne vois pas quelles réalisations nous pourrions mener dans les transports collectifs avec seulement 3 000 euros par an. D'autant plus que les transports collectifs ne relèvent pas de la compétence de la ville.

Vous avez également indiqué votre préférence pour le Vélib' plutôt qu'Autolib'. Nous avons déjà évoqué ce sujet au sein de ce Conseil. J'ai alors expliqué les raisons pour lesquelles l'idée d'y adhérer me semblait mauvaise. D'ailleurs, certaines communes du sud ou de l'ouest du département connaissant les mêmes problématiques que nous, n'y ont pas adhéré. Pour commencer, nous ne sommes pas une commune limitrophe de Paris. En outre, notre ville est très vallonnée. Or, les Vélibs' sont des vélos très lourds : avec les côtes existant dans notre ville, je ne suis donc pas persuadé de leur utilité à Châtenay-Malabry. Sauf à avoir de très bons mollets et à être très sportif.

Lorsque vous évoquez un projet non écologique, je suis aussi un peu surpris. En effet, je m'appuie sur les rapports fournis par la Ville de Paris, par le biais de l'APUR qui a réalisé l'étude, bien que Monsieur DELANOE et moi-même ne partagions pas les mêmes opinions politiques. Toutefois, lorsqu'il témoigne d'une bonne idée, je ne dois pas m'y opposer simplement parce qu'il est socialiste. Ainsi, malgré vos propos, les résultats de ces études évoquent 22 500 véhicules en moins. Nous verrons si nous obtenons également de tels résultats. Naturellement, si nous ne réalisons rien, il sera difficile de mesurer l'impact.

L'objectif d'Autolib' ne consiste pas à supprimer la première voiture, mais à se substituer à la deuxième voiture de plus en plus présente dans de nombreuses familles. Pour le moment, la voiture utile pour le travail demeure indispensable tant que les transports publics n'offrent pas d'alternative efficace. En revanche, la voiture pour Madame ou Monsieur lorsqu'ils ne

travaillent pas ou qu'ils bénéficient de temps libre, pour emmener les enfants au sport, ou effectuer des achats à Vélizy par exemple, n'est pas forcément indispensable. Il ne sera peut-être plus utile d'acheter une deuxième voiture et ces familles pourront utiliser Autolib'. A Paris, la diminution de 22 500 véhicules permet ainsi de libérer 18 000 places de stationnement. En termes d'émission de CO², le calcul réalisé évoque une réduction des émissions de 261 818 tonnes.

Monsieur DELANOË a d'ailleurs répondu aux Verts en ce sens. Je comprends donc l'opposition de Madame FRANCHET ce soir puisque les Verts ont voté contre à Paris. Monsieur DELANOË leur a affirmé que le projet se réaliserait. Et, en marge du Conseil, il a ajouté qu'il ne pensait pas, contrairement aux Verts, que *la voiture était un péché capital*. Si effectivement vous croyez qu'en mettant des vélos partout nous n'aurons plus une voiture sur terre dans les trois ans à venir, vous êtes alors de doux rêveurs. Nous devons bien entendu travailler à la diminution du nombre de véhicules et à développer les transports, mais le « non à la voiture » n'est pas pour demain. Enfin, je ne vois pas en quoi la diminution de 261 818 tonnes de CO² s'oppose au développement durable : expliquez-moi alors en quoi consiste le développement durable ?

Vous avez également évoqué les difficultés de sortie du syndicat mixte, avec deux tiers des votants requis. Il n'existe aucune raison de sortir : une expérience est menée sur dix ou quinze ans et le premier à sortir si cette expérience s'avère infructueuse, sera le groupe BOLLORE. Au-delà des soixante millions d'investissements, il a déjà annoncé son intention de doubler la mise au regard, par exemple, des dégradations pouvant survenir.

Les Verts n'ont pas exprimé cet aspect au Conseil de Paris, mais Véolia et la RATP - SNCF avaient également répondu à cet appel d'offres. Puisque la gauche ne semble guère aimer Monsieur Bolloré, nous aurions pu supposer voir cet appel d'offres remporté plutôt par la RATP - SNCF. Bolloré a apparemment été considéré comme le meilleur.

Par ailleurs, je tiens à vous signaler que presque toutes les villes de la petite couronne adhéreront à ce syndicat mixte. Et lorsque ces villes sont en dehors de la Petite couronne, comme Vélizy, des accords seront également passés directement avec les gros complexes. Des accords seront ainsi établis avec Auchan ou Carrefour afin que les personnes puissent s'y rendre depuis
Châtenay-Malabry et laisser l'Autolib' là-bas.

Vous avez aussi évoqué le cas où des espaces Autolib' seraient complets. A ce sujet, vous n'avez pas écouté les propos de Monsieur MARTINERIE. Dès le départ, il s'agit de réserver sa place pour déposer le véhicule à l'arrivée grâce à l'ordinateur de bord du véhicule. Ainsi, avec un système de bornes, la place est bloquée à l'arrivée de sorte que personne d'autre ne puisse la prendre. En conséquence, vous êtes assurés d'y stationner le véhicule. Quant à la question du retour des véhicules sur Châtenay-Malabry, trois véhicules sur les six présents en station seront toujours disponibles puisque du personnel est prévu dans chaque ville pour vérifier et s'assurer du roulement des véhicules. C'est pourquoi, en termes d'emplois, l'apport d'Autolib' me paraît significatif puisque plus de 800 emplois seront créés. Cet élément me paraît mériter d'être pris en compte.

Pour ma part, il ne s'agit pas de faire de la politique politicienne. Lorsqu'une idée me semble intéressante pour la commune, même si elle vient de Monsieur DELANOË à Paris, ou de Monsieur HUCHON à la Région, j'y suis favorable. Et selon moi, cet Autolib' s'avère plutôt

un élément positif qu'un élément négatif. Les statistiques et les études sur le sujet sont le fruit d'un travail réalisé par des gens sérieux. Paris étant une grande ville, elle a bénéficié d'ingénieurs et de techniciens de haut niveau. Lorsqu'ils annoncent une baisse aussi forte en matière de CO2, ou sur le parc automobile privé de véhicules, ou encore en termes d'occupation de places de stationnement, il n'existe aucune raison valable pour ne pas se fier à ces études et simulations. En outre, il est parfois bon de se lancer et de tenter une expérience avant d'en mesurer tous les résultats. Si ceux-ci s'avèrent mauvais, comme le suggèrent Monsieur BOZZONNE ou Madame FRANCHET, le groupe Bolloré y perdra davantage que les collectivités. Or, Madame FRANCHET, vous n'allez pas pleurer sur des pertes de Monsieur BOLLORE ?